

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 57^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 15 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD STASI

1. — **Nomination d'un parlementaire en mission** (p. 7662).
2. — **Rappel au règlement** (p. 7662).
MM. Mexandeau, le président.
3. — **Loi de finances pour 1979 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7662).

Départements d'outre-mer (suite).

MM. Césaire,
Lagourgue,
Kalinsky,
Debré,
Franceschi,
Sabié.

Suspension et reprise de la séance (p. 7670).

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

4. — **Questions au Gouvernement** (p. 7671).
COTISATIONS SOCIALES DES JEUNES SALARIÉS (p. 7671).
MM. Bégault, Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle.
AIDES A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 7671).
MM. Abelin, Lijnduzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.
DISTRIBUTEURS DE CARBURANT (p. 7671).
MM. Briane, Monory, ministre de l'économie.
RÉFUGIÉS VIETNAMIENS DU DÉTROIT DE MALACCA (p. 7672).
MM. Le Tac, Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.
AGRICULTURE BRETONNE (p. 7672).
MM. Cavaillé, Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.
FACTURATIONS TÉLÉPHONIQUES (p. 7673).
MM. Comiti, Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.
MENÉES FASCISTES (p. 7674).
MM. Garcin, Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.
INTERVENTIONS POLICIÈRES DANS LES ENTREPRISES (p. 7674).
MM. Duroméa, Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

LICENCIEMENTS DANS LA BRASSERIE (p. 7674).

MM. Gosnat, Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

EXPULSIONS (p. 7675).

MM. Canacos, Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

EMPLOI (p. 7675).

MM. Labarrère, Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle.

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (p. 7676).

MM. Delehedde, Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle.

CHIMIE DES CHARBONNAGES DE FRANCE (p. 7676).

MM. Delelis, Giraud, ministre de l'industrie.

MINES DE POTASSE D'ALSACE (p. 7677).

MM. Pierret, Giraud, ministre de l'industrie.

Suspension et reprise de la séance (p. 7677).

PRÉSIDENTE DE M. BERNARD STASI

5. — **Accord franco-allemand relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinensdorf**. — Vote sans débat d'un projet de loi (p. 7677).
Article unique. — Adoption.
6. — **Accord franco-allemand relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil-am-Rhein**. — Vote sans débat d'un projet de loi (p. 7677).
Article unique. — Adoption.
7. — **Loi de finances pour 1979 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7678).

Départements d'outre-mer (suite).

MM. Fontaine,
Guéna,
Camille Petit,
Bamana,
Maximln,
Guillod,
Plantegenest,
Moustache,
Riviérez, Kalinsky.

M. Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Etat B.

Titre III (p. 7690).

Amendements identiques n^{os} 321 de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, et 272 de M. Fontaine: MM. Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois; Fontaine, de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; le secrétaire d'Etat. — Retrait de l'amendement n^o 272, rejet de l'amendement n^o 321.

Adoption du titre III.

Titre IV. — Réserve (p. 7690).

Etat C.

Titre VI (p. 7690).

Amendement n^o 322 rectifié de la commission des lois: MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

Etat B.

Titre IV (précédemment réservé) (p. 7691).

Amendement du Gouvernement: MM. le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial. — Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Après l'article 76 (p. 7692).

Amendement n^o 323 rectifié de la commission des lois: MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

8. — **Ordre du jour** (p. 7692).**PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,**

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATION D'UN PARLEMENTAIRE EN MISSION

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de placer M. Jean Proriot, député de la deuxième circonscription de la Haute-Loire, en mission auprès du ministre de l'agriculture.

Cette nomination a été publiée au *Journal officiel* de ce jour.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, mon observation se fonde sur les chapitres IX et X de notre règlement, relatifs à la composition et aux travaux des commissions permanentes.

Au sein de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à laquelle j'appartiens, vient d'être créé un groupe de travail chargé d'étudier le problème très important de la carte universitaire. Ce groupe de travail est donc particulièrement qualifié pour donner un avis sur le transfert de l'université de Vincennes, dont il est question depuis quelque temps.

Or, nous venons d'apprendre que, par ordre du ministre des universités, l'institut universitaire de technologie de Saint-Denis, promis comme lieu de remplacement de l'université de Vincennes, a été envahi hier par des démolisseurs qui ont expulsé les étudiants qui s'y trouvaient et qui ont commencé les travaux de démolition, alors qu'aucune concertation véritable n'a eu lieu sur les conditions de transfert qui seraient les meilleures pour sauvegarder la richesse de l'expérience même de Vincennes.

J'aimerais savoir, monsieur le président, si les groupes de travail au sein des commissions, les commissions elles-mêmes, le Parlement dans son ensemble ne sont que des structures purement formelles. Ont-ils un rôle réel à jouer? Il semble bien qu'il n'en soit rien et qu'on recherche simplement un alibi.

J'ajoute, monsieur le président...

M. le président. Soyez bref, monsieur Mexandeau!

M. Louis Mexandeau. ... qu'on vient de m'avertir que le centre universitaire de Tolbiac a été, il y a quelques instants, envahi par la police qui a bloqué les étudiants.

Il est hautement significatif et symbolique du double langage du Gouvernement...

M. Antoine Gissingier. Cela n'a rien à voir avec un rappel au règlement!

M. Louis Mexandeau. ... que le jour même où l'Assemblée nationale va engager le débat sur le budget des universités, les étudiants et les enseignants se heurtent ainsi à la répression et à la violence.

Le groupe socialiste proteste contre l'attitude du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Mexandeau, votre observation sortait du cadre d'un rappel au règlement. L'Assemblée discutera ce soir du budget des universités. Vous aurez donc tout loisir pour faire part de cette observation à Mme le ministre des universités, qui sans doute vous répondra.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n^{os} 560, 570).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (suite)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et le Gouvernement.

La parole est à M. Césaire, premier orateur inscrit.

M. Aimé Césaire. Lorsque le Président de la République a donné pour consigne au Gouvernement d'avoir désormais l'« obsession du futur », je pensais que la formule était assez générale pour englober les départements d'outre-mer.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, en prenant connaissance de votre budget, tellement semblable, au demeurant, à celui des années précédentes, un doute m'est venu comme il est venu, semble-t-il, à nos rapporteurs, si j'en juge d'après leurs exposés écrits où je trouve, pour caractériser les documents soumis aujourd'hui à notre discussion, des expressions comme « pause », « ralentissement », « stagnation », « profil maussade », « abandon d'objectifs prioritaires », parfois même le mot de « régression ». La phrase la plus typique à cet égard est celle où M. de Rocca Serra constate avec amertume « la stagnation d'ensemble des dépenses d'équipement civil » et où il nous avertit d'ores et déjà que « la dotation du programme prioritaire du Plan consacrée aux départements d'outre-mer devrait même diminuer en 1979 ».

Eh bien! monsieur le secrétaire d'Etat, est-ce avec un tel instrument de travail que nous pourrions aller de l'avant? Et pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit, ou plutôt c'est bien de cela qu'il devrait s'agir.

Comment, par-delà un présent qui voit les pays d'outre-mer confrontés à de très graves problèmes mettant en péril leur stabilité, leur vitalité et leur existence même. Préparer à ceux-ci des lendemains moins décevants? Comment, tout simplement, leur rendre l'avenir et l'espérance dès lors que le présent leur est inconfortable?

C'est cette idée que je voudrais suivre dans ses implications pendant les quelques minutes qui me sont accordées.

Préparer l'avenir de ces pays d'outre-mer, c'est quoi, monsieur le secrétaire d'Etat?

Ce n'est pas faire la politique de l'autruche; ce n'est pas se rassurer en ressassant quelques formules à l'usage des bien-pensants; ce n'est pas décourager, à coups d'anathèmes, toute tentative d'innovation politique.

Préparer un avenir pour les départements d'outre-mer, c'est d'abord, et prioritairement, arrêter le déperissement économique des îles ; c'est stopper le processus qui les mine et les conduit insensiblement, mais inexorablement, à la ruine et à la catastrophe.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez manifesté l'intention de réunir bientôt aux Antilles une conférence économique. C'est bien, mais à condition qu'elle ne soit pas de vaine parade. Il faut qu'elle aborde des problèmes de fond, dont deux me paraissent déterminants : la rénovation de l'agriculture et le réaménagement du Marché commun.

Je ne m'étendrai — et on le comprendra — ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux sujets.

Du Marché commun, je ne peux que répéter ce que je n'ai cessé d'affirmer dans cette assemblée dès le premier jour, et cela en pleine euphorie européenne : le traité qui organise le Marché commun est pour nous le type même du traité inégal, et la négociation n'a tenu compte ni de notre spécificité insulaire ni de notre situation géographique extra-européenne, ni de nos intérêts propres de pays sous-développé.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Aimé Césaire. Je constate avec regret que, malgré toutes les assurances qui nous ont été prodiguées ici même par votre prédécesseur, aucun correctif n'est venu améliorer la situation qui nous est ainsi faite et qui devient chaque jour plus insupportable.

Quant à la rénovation de l'agriculture antillaise, essentielle en vérité, car c'est sur elle que doit se brancher l'indispensable industrialisation que nous réclamons, je me contenterai d'indiquer qu'elle passe par la lutte contre certains privilèges et contre la spéculation foncière. Il est inadmissible, en effet, de laisser des intérêts particuliers démembrer anarchiquement nos domaines agricoles et les transformer en lotissements à bâtir, si ce n'est en friches.

On a calculé qu'à ce jour des milliers d'hectares de bonne terre martiniquaise ont été ainsi grignotés et détournés de leur vocation. Cela me paraît très grave, car on gaspille ainsi l'un des seuls atouts économiques que nous possédions.

J'en dirai tout autant d'ailleurs des maladroites tentatives de reconversion agricole auxquelles nous avons assisté dernièrement. Il ne faut pas, sous prétexte de rénovation, se lancer dans des improvisations hasardeuses, comme celle qui consisterait à favoriser le développement de la culture de la banane au détriment de celle de la canne à sucre. Il n'est pas raisonnable d'essayer de remplacer une monoculture par une autre monoculture. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Ce que nous demandons, nous, c'est la mise sur pied d'un plan global portant sur toutes les branches d'activité et dont la finalité ne peut être que le souci de tirer parti de toutes les ressources naturelles et de tout le potentiel humain des Antilles-Guyane.

Il y a vingt mille chômeurs à la Martinique, monsieur le secrétaire d'Etat ; peut-être plus, sans doute plus ! Il n'est pas tolérable que le Gouvernement accepte ce chômage comme allant de soi ou comme une fatalité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Je vous en prie, ne nous parlez pas des fameux crédits pour chantiers de chômeurs ! Chacun sait qu'il s'agit du type même de la fausse solution. Cette recette n'a d'ailleurs rien d'original ; c'est en effet une survivance de l'époque coloniale.

Ce que demandent les Antilles, en vérité, c'est du travail, rien d'autre que du travail, pour que ces pays qui ont eu leur heure de prospérité ne donnent plus au monde le spectacle affligeant de « tristes tropiques », pour employer les mots de Lévy-Strauss, bien tristes tropiques en effet sur lesquels vient se pencher de temps en temps la commisération de quelque homme politique brûlant de devenir notre député. *(Applaudissements.)*

On aura compris que ce mot que connaissent bien les historiens et les hellénistes signifie bienfaiteur et non pas, comme on pourrait le croire, pêcheur de moules. *(Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Mais, préparer l'avenir, c'est autre chose. C'est reconstituer et rénover l'appareil productif sans doute, mais c'est aussi et plus encore peut-être préparer les hommes. Monsieur le secrétaire d'Etat, je viens de dire ce que nous attendons de votre conférence économique. Mais permettez-moi de regretter qu'elle ne soit qu'économique, le risque étant que vous ignoriez les autres dimensions du problème.

Au moment où pourtant l'on parle de charte culturelle pour certaines régions, encore que je n'aime pas beaucoup ce mot de « charte », avec ce qu'il comporte d'« octroyé » et de « concédé », il est significatif que vous n'annonciez pas de conférence culturelle pour les Antilles-Guyane, et c'est bien dommage.

En effet, une telle conférence eût peut-être permis de poser clairement le problème de ce que j'appellerai le mal antillais qui est une carence d'identité — autrement dit, le drame de l'aliénation et de l'acculturation.

M. Jean Fontaine. Pas vous !

M. Aimé Césaire. Qu'on y prenne garde : il ne s'agit pas de spéculation hasardeuse. Il y a des problèmes très concrets comme celui, très actuel, de la crise de l'école aux Antilles, qui ne se comprennent que si on les resitue dans le cadre plus général du malaise d'une société et des contradictions d'une culture mêlée dans ses origines mais singulière dans ses linéaments.

Crise de l'école, est-ce trop dire ? Voici quelques chiffres : 46 p. 100 d'échec aux différents baccalauréats traditionnels ; 67 p. 100 d'échecs dans le technique, 86 p. 100 d'échecs au BTS. Cela donne à réfléchir.

Crise due à l'insuffisance des crédits d'équipement ? Certainement, la pénurie de locaux dans le secondaire continuant au scandale. Crise due aussi à l'insuffisance des crédits de fonctionnement et à la modicité des crédits de personnel ? Cela est incontestable. Crise due, enfin, à l'inadaptation foncière des structures.

A ce propos, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion qui m'est ici donnée sans protester contre la menace d'exclusion qui pèse régulièrement chaque année sur quelque 400 suppléants martiniquais dont les chances d'intégration à l'enseignement primaire diminuent chaque jour.

En disant cela, je ne m'écarte pas du sujet comme on pourrait le croire car, pour améliorer les résultats de l'école antillaise, je suis persuadé que l'« antillisation » de l'enseignement apparaîtra de plus en plus comme une nécessité.

La vérité est que nous nous trouvons devant un système éducatif préfabriqué, voué à l'inefficacité et vicié à la base parce qu'il ne correspond pas aux réalités sociales ni aux données culturelles qui nous sont propres.

Comme on le voit, il s'agit d'un cas particulier d'un problème plus général. En tout cas, préparer l'avenir, c'est reviser cela aussi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'en aurai terminé lorsque j'aurai dit un mot très bref du débat politique. Comment éviter ce terme dès lors que l'on parle de préparer l'avenir ? Le Gouvernement semble croire, parce qu'il a eu de bonnes élections aux Antilles, que le débat politique y est épuisé. C'est là une vue bien superficielle. Ce débat continue. Il existe. Il persiste, comme il persistera toujours, partout où persiste l'écart entre les principes et l'application, partout aussi, partout surtout, où existe une inégalité de fait, sans compter la frustration généralisée de toute une communauté d'hommes.

Frustration généralisée ? Je n'exagère pas. Témoin, à la Martinique, cette grève des professions libérales qui vient d'avoir lieu et où, pour la première fois, ont défilé côte à côte artisans, médecins et commerçants, unis dans leurs revendications contre un système où il n'y a d'égalité que dans l'obligation ou la cotisation, mais jamais dans la prestation et les avantages.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Aimé Césaire. Puis, par-delà les revendications catégorielles, il y a des aspirations éternellement vivantes, même si elles peuvent sembler quelquefois assoupies parce que consubstantielles à l'homme, les aspirations à la dignité, à la responsabilité, à l'accomplissement de soi, à la gestion de ses propres affaires.

Le Gouvernement se prétend soucieux de l'avenir antillais. Je prends bonne note de l'intention mais, comme l'erreur de navigation est toujours possible, je vous dis : attention aux écueils, attention à ne pas vous tromper de route ! C'est pour quoi je voudrais, en conclusion, vous poser une question, monsieur le secrétaire d'Etat, une seule, mais qui résume, à mes yeux, toute la problématique antillaise : quel est votre projet de société, quel est votre projet de civilisation, quelle sorte d'Antilles voulez-vous ?

Des Antilles de démission et de soumission ou des Antilles de responsabilités ?

Des Antilles de clientèle ou des Antilles de travail et de fierté ?

Des Antilles dépersonnalisées, des Antilles vidées — et d'abord vidées d'elles-mêmes — des Antilles banalisées jusqu'à l'insignifiance, ou des Antilles conscientes d'elles-mêmes et contribuant à l'universel du fait même de leur différence enfin revendiquée et assumée ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

En tout cas, la question n'est pas innocente. Sachez-le, selon que vous vous serez prononcé pour l'une ou l'autre de ces options, vous aurez, en même temps, choisi le passé ou l'avenir.

A vrai dire, monsieur le secrétaire d'Etat, je crains que ma question n'apparaisse comme de pure rhétorique.

Si la réponse est contenue à l'avance dans le projet de budget qui nous est soumis, je ne peux que dire : hélas ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le département de la Réunion a reçu en 1978 la visite de M. le Premier ministre, accompagné des ministres de l'éducation et de la condition féminine. Dans quelques jours, nous accueillerons M. le ministre des transports. C'est là une preuve de la sollicitude du Gouvernement et de son désir, par une connaissance plus approfondie de nos problèmes, de tenter de les résoudre. Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez rendu visite à deux reprises et je connais les efforts que vous déployez avec vos collaborateurs pour essayer de résoudre nos problèmes.

Ces visites ont fait naître chez mes compatriotes beaucoup d'espoir et ils souhaitent que des décisions bénéfiques interviennent rapidement. Certes, comme l'a dit Vauvenargues « la patience est l'art d'espérer », nous souhaiterions cependant que des mesures soient prises très vite afin que les résultats ne se fassent pas trop attendre. En effet, la crise économique qui a secoué tous les pays du monde depuis quatre ans a été aggravée chez nous par trois facteurs : la petitesse du marché local, notre insularité et notre éloignement.

Or l'examen de ce projet de budget des départements d'outre-mer me conduit à des réflexions que vous trouverez probablement par trop pessimistes, mais qui correspondent bien à l'inquiétude manifestée par les Réunionnais, inquiétude qui a également été exprimée par les rapporteurs auxquels j'adresse tous mes remerciements.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Pierre Lagourgue. Je sais bien que nous sommes dans une période d'austérité, comme l'a dit une fois de plus le Premier ministre il y a quelques jours, lors de son voyage dans notre île. Mais austérité et rigueur budgétaire devraient s'appliquer également à tous les Français.

Or que voyons-nous ? Si on enlève les dépenses de police transférées au budget de l'intérieur, sa progression n'est que de 4,8 p. 100 et ne couvre même pas les effets de l'inflation. Sur un point nous pouvons cependant être satisfaits, celui d'avoir été entendus de M. le ministre de l'intérieur qui a décidé de renforcer les effectifs de police en créant 107 postes nouveaux pour les départements d'outre-mer.

Cet effort devra être poursuivi dans les années qui viennent, car nous observons, comme partout ailleurs, un dangereux accroissement de la délinquance et de la criminalité. Mais pour le reste, c'est un budget qui, en francs constants, sera en nette diminution par rapport au précédent. Quand les responsables au plus haut niveau nous parlent de départementalisation économique, comment ne pas relever que la progression des crédits est inférieure à celle du budget général ?

Si on regarde les investissements prévus, on pourrait, à première vue, penser qu'une augmentation de 13 p. 100 est satisfaisante. Mais, là encore, la déception suit, puisque les crédits de paiement n'augmenteront que de 4,9 p. 100. Une fois de plus, l'aide au sucre est imputée à ce chapitre, alors qu'il s'agit manifestement d'une aide aux prix d'un produit, dont une grande part est destinée à l'aide sociale aux petits planteurs.

En compensation, les crédits des ministères techniques vont augmenter, c'est exact. Mais leur taux de progression est également inférieur à celui du budget général, puisqu'il n'atteint que 10,8 p. 100. Là aussi, c'est la partie des crédits d'équipement qui est la plus touchée.

De même pour les crédits affectés au Bumidom, la progression de 8,3 p. 100 nous paraît d'autant plus insuffisante que cet organisme serait chargé du placement des migrants en métropole, ce que nous souhaitons, d'ailleurs.

Enfin les crédits de fonctionnement du service militaire adapté ne suivent pas l'augmentation des charges prévisibles pour 1979. C'est regrettable, car nous disposons là d'un instrument incomparable, qui permet à bien des jeunes, tout en effectuant leur service militaire, de voir s'ouvrir devant eux la porte d'une formation professionnelle, à côté de laquelle ils seraient passés si le service militaire adapté n'existait pas.

Le temps qui m'est imparti étant très court, je me contenterai, monsieur le secrétaire d'Etat, de rappeler certains handicaps et retards dont souffrent les départements d'outre-mer, et d'abord le chômage, qui reste notre principale préoccupation.

Je sais que le problème de l'emploi est difficile à résoudre. Le conseil général de la Réunion, réuni en session extraordinaire il y a deux ans, s'y était attaché. Après une étude approfondie,

il avait présenté plusieurs suggestions dont beaucoup sont encore valables. Je souhaite qu'elles soient reprises au niveau des instances gouvernementales.

On a aussi beaucoup parlé du plan d'aménagement des Hauts. Sans nous faire trop d'illusions, il devrait, selon nous, permettre de compenser la perte des emplois qui sont intervenus et interviendront encore dans le secteur primaire, ce secteur qui, pour être compétitif sur le plan national et international, exige une mécanisation de plus en plus poussée.

En outre, des emplois induits devraient voir le jour, en particulier dans le domaine tertiaire et l'artisanat. Mais pour cela, il convient que la mise en valeur des Hauts devienne une réalité dès 1979. Les habitants des zones concernées attendent beaucoup de ce plan qui permettra de fixer dans les régions rurales, des populations qui, à la recherche d'un emploi, vont grossir le flot des chômeurs dans les bidonvilles urbains et péri-urbains.

Parmi les autres actions à conduire, l'intensification de la formation professionnelle adaptée pourrait permettre de trouver de nouveaux emplois dans l'hexagone, à condition que le prix des transports aériens, encore excessif, puisse permettre aux travailleurs et à leurs familles une plus grande mobilité entre notre département et la métropole. C'est une condition indispensable à la réussite de la migration. L'isolement ressenti par tous les Réunionnais, vivant aussi bien en métropole que dans notre île, doit être rompu.

En ce qui concerne le chômage, des mesures indispensables devraient être rapidement prises pour permettre la survie des travailleurs sans emploi et de leurs familles. Pour l'instant, ceux-ci ne peuvent qu'espérer être embauchés sur les chantiers de développement. Mais les crédits inscrits ne permettent d'employer que la moitié des 20 000 inscrits dans les bureaux pour l'emploi, et encore un mois seulement en moyenne par an.

Le moment n'est-il pas venu de considérer que le chômeur de Fort-de-France ou de Saint-Denis de la Réunion, comme celui de la région parisienne, a droit à un minimum vital pour lui et sa famille ?

Comment admettre que pour bénéficier de prestations familiales réduites, il lui faille justifier de quatre-vingt-dix jours de travail avant la perte de son emploi alors qu'en métropole, il n'est plus exigé de critère d'activité ?

Comment admettre qu'il n'existe ni aide publique, ni indemnité de chômage d'aucune sorte ?

Comment admettre que l'avantage de la préretraite ne soit pas étendu aux travailleurs licenciés pour raison économique ?

Il s'agit là d'injustices sociales qui sont de plus en plus vivement ressenties par la population.

De même, les personnes âgées de chez nous ne comprennent pas pourquoi la loi du 10 juillet 1952 qui concerne l'allocation spéciale de vieillesse ne leur est toujours pas servie. Pourtant, dans le programme de Blois, l'action en faveur des personnes âgées est citée parmi les priorités : ne mériteraient-elles pas, comme leurs compatriotes de métropole, d'être assurées de mener dans leurs dernières années une vie décente ?

D'autres problèmes, tels que ceux de l'agriculture, des prix du sucre et de la canne, de l'industrialisation, de l'habitat social ou de la pêche, mériteraient également que je m'y arrête mais le temps de parole m'étant compté, il me faut conclure.

Je ne nie pas, comme certains le font, monsieur le secrétaire d'Etat, les améliorations considérables que la départementalisation nous a apportées ces dernières années, mais je constate que l'écart se creuse entre la métropole et nous. Ce projet de budget en est la preuve.

Trente ans n'ont pas suffi à effacer les différences acceptables dans la période post-coloniale, mais insupportables maintenant.

C'est pourquoi nous sommes impatients. Après un révolutionnaire célèbre, nous serions tentés de dire que « le temps n'attend pas ». (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, il ne fait pas de doute qu'un certain intérêt se manifeste pour les départements et territoires d'outre-mer, si l'on s'en tient à la multiplication des voyages de membres du Gouvernement et de responsables politiques de la majorité.

Mais qu'est-ce qui vous fait courir ainsi ?

Entre « la pêche aux voix » et « la pêche aux moules » de l'ancien comme du nouveau Premier ministre, ce qui est certain, c'est que vous êtes amené, monsieur le secrétaire d'Etat, selon une formule que vous connaissez bien, à « aller au charbon » pour défendre le bilan désastreux de votre politique à caractère

colonialiste dans les départements d'outre-mer, bilan qui provoque une vague de protestations et de luttes des peuples concernés.

M. Jean Fontaine. Des populations concernées !

M. Maxime Kalinsky. Vous voulez aussi tenter de convaincre que l'Europe à douze sera meilleure que l'Europe à neuf pour ces peuples, qui, avec le Marché commun, ont dressé le constat de la dégradation économique de leur territoire.

Vous êtes inquiets, et je vous comprends. Vous voulez encore duper, mais c'est de plus en plus difficile.

La situation économique et sociale ne cesse de se dégrader avec, en premier lieu, le chômage, qui atteint des proportions que l'on peut qualifier de gigantesques. Cette situation n'est rien d'autre que la suite logique de la politique gouvernementale.

Vos promesses, d'ailleurs bien timides, n'ont pas plus de valeur aujourd'hui qu'hier. M. Barre l'a déclaré, les Réunionnais, comme d'ailleurs les Guadeloupéens, les Martiniquais, les habitants des départements et territoires d'outre-mer dans leur ensemble n'ont rien à attendre de bon de votre politique.

« Je ne vous ferai pas de promesses fantaisistes », a-t-il annoncé lors de son voyage à la Réunion après avoir prévenu : « Je ne viens pas avec la hotte du Père Noël. »

Si la crise atteint une telle acuité dans les départements d'outre-mer, c'est que le Gouvernement se refuse à tenir compte des propositions exprimées par les intéressés et qu'il aide le grand capital à multiplier ses profits suivant son plan à lui.

Les produits de base de ces pays sont en régression, et rien n'a été entrepris pour permettre un développement industriel pour la transformation de la production intérieure.

Aux Antilles, comme à la Réunion, la production de sucre continue à stagner. Des usines ferment, et à la Martinique vous vous orientez vers la disparition totale de cette production.

À la Réunion, la production sucrière est à un niveau inférieur à celui de 1961. Nous sommes loin de l'objectif des 300 000 tonnes qui figuraient au IV^e Plan.

Les productions secondaires, comme le géranium, la vanille, le vetyver, le tabac, ne jouent plus qu'un rôle marginal.

Aucune autre production n'a encore pris le relèvement. Les miracles annoncés — je pense au thé ou à l'élevage bovin — se sont transformés en échecs. Les promesses de financement d'une flottille de pêche sont demeurées sans suite. Et ce n'est pas le tourisme de luxe qui peut résoudre les problèmes de l'emploi.

Je viens de vous brosser à grands traits un tableau de la situation à la Réunion : mais elle est similaire dans les autres départements d'outre-mer.

À la Guadeloupe, vous vous êtes fait, monsieur le secrétaire d'Etat, le démarcheur du groupe Empain-Barbousier et de sa société mullinational, la Compagnie fruitière dont l'objectif est de supprimer 3 000 hectares plantés en cannes à sucre pour les remplacer par 1 000 hectares de bananiers et 2 000 hectares d'ananas.

Au fond, cette opération n'a qu'un seul but : la recherche des profits maximaux, des profits pour la Compagnie fruitière, bien entendu, car les petits planteurs de bananes, eux, seront étranglés.

La conséquence à attendre, c'est aussi la liquidation de l'économie sucrière.

Bref, ce projet soulève l'indignation et l'inquiétude aussi bien à la Guadeloupe qu'à la Martinique.

Monseigneur Siméon Oualli, évêque de la Guadeloupe, a été conduit à prononcer cette importante déclaration :

« L'industrie sucrière en Guadeloupe est menacée.

« Face à cette situation, la population prend de plus en plus conscience des mécanismes politiques et économiques qui risquent de l'appauvrir davantage.

« Autant de faits qui interrogent notre conscience d'homme et de chrétien, car c'est l'avenir de toute la population qui est mis en question par le biais de ces décisions d'ordre économique.

« Sans prétendre avoir compétence et qualification en ce domaine, il nous semble urgent de nous interroger et d'interpeller tous ceux qui sont épris de justice, de vérité et veulent œuvrer à la promotion de l'homme guadeloupéen. »

Et monseigneur Oualli d'ajouter :

« Au service de qui se veulent les décisions économiques prises ? Est-ce pour l'avantage de quelques groupes de favorisés, de nantis ou pour le bien de tous ?

« Si l'on cherche le développement intégral de l'homme guadeloupéen, ne faut-il pas le consulter chaque fois que son destin est en jeu. Faut-il que ce soit toujours d'autres qui décident de « notre bonheur » pour nous ? »

Cette déclaration ténéogène de l'aspiration profonde des Guadeloupéens — mais elle vaut tout autant pour les peuples des autres départements d'outre-mer — à décider de leur vie présente et future.

Au Sénat, le 17 octobre dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré : « L'ère de la présence coloniale imposée est révolue ». Certes, les formes de cette présence se sont modifiées au fil des ans, mais les réalités demeurent.

Le langage le prouve. Vous adressant à des élus, maires, conseillers généraux et parlementaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, vous avez dit :

« Le Gouvernement fera ce qu'il estime juste et valable, ce qu'il estime adapté à votre situation et ne fera que ça... »

Pour bien préciser votre pensée, vous avez ajouté :

« La pression, la menace, les coups de gueule n'ont jamais changé quoi que ce soit aux réalités économiques. Vous n'avez rien à exiger : ce que vous devez faire, c'est prendre la main qu'on vous tend, quand on vous la tend, et cela doit être clair. »

Quel langage ! Il ne marque guère de différence par rapport à celui que l'on pouvait entendre il y a un siècle. On s'y croirait revenu !

Comme Barre et Chirac, et avec les hommes politiques de la majorité, vous ne cessez de déformer grossièrement les positions pourtant claires du parti communiste français vis-à-vis des départements d'outre-mer.

Nous sommes solidaires des luttes qu'y mènent les peuples pour obtenir la satisfaction de leurs revendications immédiates et pour assurer leur avenir.

Ces peuples se sont formés en suivant leur propre rythme de développement.

La Réunion a été fondée au XVII^e siècle sur l'esclavage et la traite des Noirs d'Inde et d'Afrique, par des colons Français, portugais et anglais.

M. Michel Debré. Surtout Français, mais je vous en prie, tenez-vous en au présent !

M. Maxime Kalinsky. Il est parfois bon de rappeler l'histoire !

M. Michel Debré. Ne la déformez pas ! Mais peut-être ne la connaissez-vous pas !

M. Maxime Kalinsky. Monsieur Debré, vous êtes inscrit dans la discussion, vous parlerez après moi.

M. Michel Debré. Soyez de bonne foi !

M. Maxime Kalinsky. L'île de la Réunion comprend également une forte proportion d'habitants d'origine malgache auxquels s'ajoute une population d'origine chinoise et indienne.

Quant à la Martinique et à la Guadeloupe, elles ont été conquises au XVII^e siècle. Ces îles sont le produit d'apports de populations multiples, en provenance de tous les continents. Elles ont notamment pour origine essentielle les esclaves noirs originaires d'Afrique.

M. Michel Debré. Vous ne comprenez même pas où est la gloire de la France ! C'est la gloire de notre pays que d'en avoir fait des Français !

M. Maxime Kalinsky. Et quelle est leur histoire ?

À propos de celle des Antilles, permettez-moi de citer un dirigeant du parti communiste guadeloupéen, le docteur Henri Bangou, conseiller général et maire de Pointe-à-Pitre :

« Je suis, dit-il, d'un pays sans historien, parce que les colonies n'ont pas d'histoire. Ceux qui en font profession dans mon pays enseignent une seule histoire, celle d'une nation dont la grandeur ne supporte pas d'autre présence que la sienne.

« Il y a plus : des fils de ce pays ont voulu parfois édifier sa véritable histoire, mais l'époque où ils écrivaient ne leur a pas permis, malgré leur ferveur, de convaincre, et, des générations après, nous-mêmes avons grandi sans savoir que nos racines étaient présentes.

« Tout cela, c'est cependant l'histoire vue du dedans des consciences et du dehors des déchéances de tous les peuples colonisés. »

M. Pierre Weisenhorn. C'est une allusion au goulag ?

M. Maxime Kalinsky. Les peuples des départements d'outre-mer portent donc la marque de leur passé esclavagiste et du régime colonial.

Ils se sont aussi trouvés associés activement, l'histoire l'a voulu, aux principaux combats conduits par le peuple français non seulement lors des révolutions de 1789 et de 1848, mais aussi à l'époque du Front populaire et pendant la Résistance.

Des liens se sont donc noués entre ces peuples et le peuple de France. Nous devons les conserver et les renforcer, ce qui ne sera possible qu'à condition d'extirper toutes les « adhésions » de type colonialiste qui sévissent encore, de briser tous les rapports de domination et d'accorder à ces peuples le droit de gérer leurs propres affaires.

M. Pierre Weisenhorn. Comme en Tchécoslovaquie peut-être ?

M. Maxime Kalinsky. Tous ces peuples doivent pouvoir se prononcer librement sur le statut original qui leur convient. Ils doivent l'élaborer librement afin de décider de leur propre destin.

Ainsi, c'est sur la base d'un libre consentement qu'ils développeront leurs liens avec la France qui, pour sa part, leur fournira toute l'aide nécessaire.

Nous, comme les peuples de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, nous souhaitons que les liens de ces pays avec la France soient conservés, mais c'est votre politique réactionnaire de colonialisme, et le mépris avec lequel vous traitez ces peuples qui risquent de conduire au séparatisme.

Nous voulons, nous communistes, que les liens qui nous unissent à ces pays soient noués dans la reconnaissance des droits de leurs peuples qui, à égalité avec nous, pourraient alors poursuivre leurs progrès dans la dignité.

De l'avis des communistes, la grandeur de la France passe par la reconnaissance des droits de tous ces peuples. Il faudrait accorder le droit aux assemblées locales des départements d'outre-mer, élus librement, de discuter et de décider en toute liberté du choix d'un nouveau statut correspondant à leurs vœux.

Ce n'est certes pas en déformant les positions du parti communiste français, voire en le calomniant, que le Gouvernement peut prétendre régler les problèmes qui se posent.

Il faut regarder les difficultés en face et agir selon l'intérêt des peuples et non selon l'intérêt exclusif du grand capital, ce qui est malheureusement le cas pour l'instant.

Car votre projet de budget demeure à l'image des précédents. Dans bien des domaines, il constitue même une aggravation.

Compte tenu des crédits transférés sur d'autres budgets, les crédits de paiement destinés aux départements d'outre-mer progressent de 5 p. 100. Mais, étant donné l'inflation, ils sont pratiquement en diminution.

Les subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer sont amputées de 13,5 p. 100.

Les subventions à caractère facultatif ainsi que les crédits consacrés à l'action sociale sont en recul.

Voilà quelques éléments qui montrent que le Gouvernement ne s'engage pas dans la relance des activités économiques.

Le chômage, déjà dramatique, va s'étendre.

Vous avez déclaré au Sénat, monsieur le secrétaire d'Etat :

« Dans vingt ans, la France rongira si elle n'a pas donné d'emploi à ces jeunes dont la situation actuelle est remplie d'incertitude. » Or le problème se pose depuis bien longtemps et vous n'avez cessé de multiplier les promesses. Aujourd'hui, vous n'envisagez toujours rien pour le résoudre.

Près de 60 000 Réunionnais sont au chômage : entendez donc le cri d'alarme qu'ils vous lancent. Avant tout, ce qu'ils veulent, c'est du travail. Pourtant aucune mesure n'est prise pour réduire le chômage qui atteint près d'un travailleur sur deux. Or, à la Réunion, le chômeur n'a droit à aucun minimum de ressources !

Allez-vous accepter, monsieur le secrétaire d'Etat, l'inscription d'urgence à l'ordre du jour de la proposition de loi déposée par le groupe communiste tendant à étendre à la Réunion les dispositions relatives à l'aide publique en faveur des travailleurs privés d'emploi ? Elles sont bien appliquées en métropole !

Quand appliquerez-vous les mesures sociales votées par le Parlement sans discrimination aucune à l'égard des départements d'outre-mer ? Je pense au montant du SMIC notamment, qui devrait être identique, car dans les départements d'outre-mer le coût de la vie est très nettement plus élevé qu'en métropole. Je songe aussi au minimum de ressources pour les personnes âgées, à l'allocation de logement, au complément familial, aux allocations pré et postnatales et aux allocations familiales.

Une majorité impressionnante de la population des départements d'outre-mer vit dans le dénuement le plus total.

A la Réunion 45 000 familles sur 104 000 bénéficient, d'après le recensement de 1974, d'allocations mensuelles d'aide à l'enfance, mais, il faut le savoir, le quotient familial mensuel au-dessous duquel les familles ont droit à cette aide est fixé à 135 francs par mois, soit 4,50 francs par jour et par personne.

Une autre politique s'impose pour les départements d'outre-mer. Il faut développer les productions locales, permettre leurs transformations sur place et relancer l'économie en relevant le pouvoir d'achat des populations.

De surcroît, il conviendrait de réexaminer les tarifs des transports aériens entre la France, la Réunion et les Antilles. Il faut que les travailleurs des départements d'outre-mer et leur

famille, émigrés en France, puissent se rendre auprès des leurs. Actuellement les tarifs sont exorbitants : 7 360 francs pour se rendre à la Réunion en classe économique.

La compagnie Air France a institué un tarif dit de « milieu de semaine » pour rallier Los Angeles. La baisse est de plus de 50 p. 100 par rapport au prix normal. Il doit être possible qu'une mesure analogue s'applique aux travailleurs des départements d'outre-mer.

Il faut aussi tenir compte du prix du fret aérien et maritime étant donné le volume des importations dans les départements d'outre-mer. Ce sont des frais supplémentaires.

Il en est de même pour les exportations.

Les problèmes qui se posent dans les départements d'outre-mer sont importants et graves, mais ce n'est pas en déniant à l'opposition tout droit de passage à la radio et à la télévision que vous les réglerez. Tout vous est bon pour tenter de justifier l'injustifiable !

C'est à un véritable pillage que nous assistons sur FR 3 dans les départements d'outre-mer en faveur, bien sûr, des thèses de la majorité. L'opposition, qui représente pourtant une fraction très importante de la population, est interdite d'antenne.

La monopolisation de FR 3 par la majorité montre combien vous êtes inquiets de ce que pourrait dire l'opposition.

Lors du récent voyage de M. Barre à la Réunion, nous avons assisté à un véritable matraquage publicitaire. Est-ce cela votre démocratie ? Il s'imposerait de créer une mission parlementaire et de l'envoyer à la Réunion pour contrôler ce qu'il en est vraiment du respect des libertés démocratiques et en particulier de l'information, diffusée par FR 3. Il faudrait qu'elle constate quelle possibilité est laissée à l'opposition de s'exprimer !

Par la même occasion, cette mission pourrait étudier sur place l'application des lois sociales et l'importance des discriminations par rapport à la métropole.

M. Michel Debré. Vous êtes départementaliste alors ?

M. Maxime Kalinsky. Si vous en êtes d'accord, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que les députés de la majorité, alors allons-y : dressons la liste des discriminations. Pour notre part, nous sommes prêts. Cet examen ne pourra que confirmer ce que nous ne cessons de répéter, à savoir que vous pratiquez une politique de discrimination et une politique de type colonialiste.

De tous ces faits, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le groupe communiste tire de multiples raisons de voter contre votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur quelques bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un intérêt nouveau s'attache actuellement et la preuve vient de vous en être fournie encore à l'instant, aux départements et aux territoires d'outre-mer.

Comme il est loin le temps — c'était dans les débuts de la V^e République — où, alors que je déposais la première loi de programme pour les départements d'outre-mer, et la première loi de programme pour les territoires d'outre-mer, alors que je demandais par une instruction précise à tous les ministres de considérer que les problèmes de l'outre-mer français relevaient de leurs attributions, d'aucuns s'étonnaient de l'intérêt manifesté par le Gouvernement car il tranchait, il faut le reconnaître, sur l'indifférence qui avait caractérisé les années précédentes.

M. Jean Fontaine. Sous la IV^e République !

M. Michel Debré. Aujourd'hui, à n'en pas douter, les départements et les territoires d'outre-mer suscitent un intérêt considérable. Vous en êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, de par vos fonctions, à la fois le bénéficiaire et l'instigateur.

Mais d'où provient cette attention ?

A n'en pas douter bien des métropolitains ne peuvent s'empêcher de ressentir quelque émotion devant la fidélité indéfectible des Français et des Françaises qui vivent dans ces terres lointaines.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Michel Debré. L'intérêt s'explique aussi par l'émotion qu'éprouvent nombre de métropolitains lorsque, voyageant dans l'Océan Indien, l'Atlantique ou le Pacifique, ils s'aperçoivent que les habitants de ces terres qu'ils ne connaissent pas donnent à l'étranger une image de notre France.

Les Français de métropole ressentent une émotion peut-être plus vive encore, et qui contredit ce que vous venez d'entendre de la part de l'orateur précédent : ils constatent que la qualité de citoyen de la nation française ne dépend ni de la couleur de la peau, ni de l'origine géographique. Ils rencontrent des hommes et des femmes qui, comme leurs parents, et mieux

encore désormais, élevés dans nos écoles, sont des citoyens et des citoyennes de France, avec le même goût et le même amour de tout ce que représente la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Cette émotion que je viens de vous décrire n'était peut-être pas ressentie au même degré il y a un quart de siècle. A bien des égards, c'est elle qui justifie l'intérêt nouveau porté par les métropolitains à ces départements et à ces territoires lointains dont les habitants nous ont, il est vrai, lancé un appel lors des dernières élections du mois de mars 1978.

Cet appel revêt une signification qui me paraît remarquable. Il traduit un sentiment éprouvé aujourd'hui bien plus vivement qu'il y a vingt-cinq ans. Nos compatriotes de tous les bouts du monde savent que la liberté et le progrès régissent sur les terres où ils vivent parce que le drapeau de la France y flotte. Partout où se déploie, en effet, notre pavillon national, les hommes et les femmes jouissent des bienfaits de la liberté et le rythme du progrès social marque une grande régularité. Si les citoyens et les citoyennes des départements et des territoires d'outre-mer sont plus nettement attachés aujourd'hui à la France qu'il n'y paraissait il y a un quart de siècle, c'est parce qu'ils peuvent comparer leur situation à celle qui règne en d'autres lieux. Ils ont pris brusquement conscience que, pour leur vie quotidienne et l'avenir de leurs enfants, la France représente plus qu'une entité collective car, dans un monde troublé, elle est aussi une espérance extraordinaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je dois ajouter un autre facteur, qui est capital : le besoin de sécurité est indéniable. Pour l'Europe, on parle de compétition économique. Comment décrire alors ce qui se passe dans l'Océan Indien, dans l'Atlantique ou dans le Pacifique ? C'est bien autre chose ! Il y a la compétition idéologique mais aussi diverses agressions, qui ne sont pas toutes seulement verbales. Or ces hommes et ces femmes qui vivent là-bas ont le sentiment d'être des citoyens et des citoyennes françaises à part entière. Aussi se retournent-ils vers la mère patrie pour lui demander de leur garantir la sécurité contre des dangers qui ne sont aucunement imaginaires.

Voilà qui justifie l'intérêt nouveau de la métropole pour ces départements et ces territoires lointains, mais aussi l'intérêt nouveau que ceux-ci portent à toutes nos décisions qui les concernent et, d'une manière générale, au comportement de la mère patrie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai toujours défendu l'existence de votre fonction. Sans doute serait-il bon, comme je le rappelais au printemps dernier, que tous les ministres prennent conscience que leur responsabilité s'étend au-delà de l'hexagone. Vous êtes, quant à vous, doublement responsable de ces départements et de ces territoires, étant à la fois leur protecteur et leur avocat.

Si je regrette que le projet de budget que vous nous présentez ne donne pas satisfaction à un certain nombre de demandes justifiées, je suis plus préoccupé encore par les insuffisances que je constate dans deux budgets, celui de l'agriculture et celui de l'éducation. car ces insuffisances témoignent d'une mauvaise appréciation des besoins de nos départements et territoires d'outre-mer.

M. Benjamin Brial. Très bien !

M. Michel Debré. L'effort en faveur de l'irrigation et de certains autres équipements doit être d'autant plus important que la nécessaire transformation de l'agriculture est une exigence pour nombre de départements et de territoires. Dans ce domaine agricole, bien des mesures sont indispensables, le temps me manque pour les énumérer. Sachez qu'un constant effort est demandé au Gouvernement.

Quant à l'éducation, on ne semble pas s'être rendu suffisamment compte, rue de Grenelle — mais peut-être n'avez-vous pas été entendu sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — que l'évolution démographique n'est pas, dans ces terres lointaines, la même que dans la métropole et qu'y appliquer les mêmes critères conduit à commettre des injustices, voire à des fautes majeures.

Nous abordons donc l'examen de votre budget en ayant présentes à l'esprit certaines insuffisances d'autres budgets, notamment l'agriculture et l'éducation. J'espère que vous pourrez y remédier dans les mois qui viennent.

Ce budget est l'occasion de rappeler que l'affirmation de l'unité politique doit s'accompagner de la reconnaissance de la spécificité de l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, mais aussi de celle de chacun d'eux.

En second lieu, l'affirmation de l'égalité devant le progrès économique et social doit tenir compte de la diversité des problèmes et, souvent, de leurs solutions.

Enfin, nous devons prendre conscience qu'il existe quelques grands problèmes qui dépassent le cadre des départements et territoires d'outre-mer et qui sont des problèmes nationaux.

Je développerai successivement ces trois points.

L'unité politique est claire. A l'exception d'une minorité qui cherche la rupture, à l'exception de formations qui formulent leurs doctrines en termes tellement ambigus que nul ne peut savoir exactement ce qu'ils veulent, les hommes et les femmes des départements d'outre-mer savent qu'ils sont des Français ; ils veulent le rester et sont parfaitement conscients de ce que représente la citoyenneté française.

Cette unité politique, elle se manifeste au niveau des droits, à celui des structures administratives, mais elle n'implique pas obligatoirement l'uniformité. L'éloignement est une raison supplémentaire pour prendre des mesures de déconcentration. La variété de ces départements, de Saint-Pierre-et-Miquelon à la Réunion, exige que, tout en préservant l'unité politique, vous sachiez adapter aux conditions locales la vie administrative.

C'est ainsi qu'en matière fiscale ou financière il serait, à bien des égards, coupable d'appliquer partout les mêmes dispositions. Nous sommes inquiets de voir que le Gouvernement envisage, sans études préalables, d'étendre aux départements d'outre-mer certaines réformes des finances locales.

S'agissant de la justice, M. Séguin, dans son excellent rapport, affirme que les problèmes sont traités de la même façon en métropole et dans les départements d'outre-mer. Il oublie que les congés perturbent le fonctionnement de la justice. Or, si nous voulons préserver l'unité politique de la France et défendre les libertés, il importe que les tribunaux puissent statuer promptement. Si vous regardez attentivement les tableaux d'effectifs et les statistiques relatives aux affaires en instance, vous vous rendriez compte, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un effort important doit être accompli dans ce domaine au cours des prochaines années.

Cela dit, vous avez eu raison de mettre l'accent, dans votre discours, sur le développement économique et le progrès social, conditions d'une véritable égalité.

A cet égard, l'une des premières mesures à prendre doit porter sur les investissements.

Depuis plusieurs années, nous assistons à une stagnation quasi totale des investissements. On dit encore volontiers que dans ces départements d'outre-mer, les possibilités industrielles sont très limitées, les marchés trop étroits, la concurrence extérieure trop vive pour que l'on puisse encourager sérieusement les investissements. Vous avez annoncé que vous feriez un effort particulier pour les Antilles. D'autres départements, et notamment la Réunion, méritent un effort analogue.

Quoi qu'il en soit, dans tous les départements, cet effort nouveau en matière d'investissements doit s'accompagner de deux dispositions, l'une interne, l'autre externe.

Sur le plan intérieur, il convient d'améliorer les procédures. Les textes sont bons, mais ils ne sont guère appliqués ; quant aux demandes, justifiées, d'investissements, elles se perdent dans des sables en raison d'une excessive centralisation ; l'aide n'est pas accordée, ou l'est trop tardivement.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Michel Debré. Sur le plan extérieur, vous allez être confronté à un redoutable problème, car les députés de la majorité ne sont pas disposés à ratifier le renouvellement des accords de Lomé si ceux-ci ne sont pas sérieusement modifiés. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Nous ne pouvons, vous ne pouvez pas envisager le développement de l'industrialisation ni l'appel aux investissements si la France n'obtient pas, lors des négociations qui se dérouleront à propos de ces accords de Lomé, l'assurance que les industries des pays associés ne concurrenceront pas les industries nouvellement implantées dans les départements d'outre-mer.

Une vue théorique de la réalité l'a emporté au moment de l'établissement des premiers accords. Aujourd'hui, le ministère des affaires étrangères doit avoir conscience que de nombreux Etats signataires font obstacle, par leurs richesses en matières premières et leurs capacités industrielles, au développement économique de nos départements et de nos territoires d'outre-mer.

Du point de vue social, j'estime, contre l'avis de certains, que, pendant quelques années encore, l'effort de la métropole doit porter prioritairement sur les secteurs suivants : les crèches, les garderies, les classes maternelles, la médecine scolaire, la protection maternelle et infantile. Dans ces secteurs, le retard, par rapport aux départements métropolitains, et les besoins particuliers de ces terres lointaines exigent un effort particulier. Au cas où vous devriez effectuer des choix parmi les dépenses sociales, au cours des deux ou trois prochaines années, soyez assuré que je vous soutiendrais si vous donniez priorité à ces équipements sans lesquels il ne saurait y avoir de progrès.

Par ailleurs, et je m'associe sur ce point aux propositions qu'ont formulé tout à l'heure M. Lagourgue et, lors de la discussion du budget des transports, M. Fontaine, il conviendrait d'améliorer, par diverses mesures, les liaisons aériennes entre ces départements lointains et la métropole et d'en favoriser l'accès. Sur le plan psychologique, cela serait très important.

M. Claude Martin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Michel Debré. Dans les prochains mois, il faudra établir un bilan sérieux des mesures sociales, et mieux distinguer entre celles qui doivent être appliquées telles quelles et celles qui exigent des adaptations.

Si à cette occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, il vous paraît nécessaire d'imposer un contrôle administratif plus strict des dépenses sociales, sachez que les élus sont, à bien des égards, beaucoup moins démagogues que certains professionnels. Vous pouvez compter sur leur soutien.

Enfin, troisième point, certaines des difficultés que connaissent les départements d'outre-mer revêtent un caractère national.

Ainsi le problème du sucre ne concerne pas seulement la Guadeloupe ou la Réunion, mais la France tout entière. Les dispositions foncières, les mesures de restructuration, la politique des prix — sur ce point les propos tenus par notre collègue Lagourgue sur l'imputation du FIDOM sont entièrement justifiés — ne relèvent pas seulement d'une politique départementale, ni pour la Réunion, ni pour la Guadeloupe, mais d'une vision globale à l'échelle de la France.

Tel est également le cas de l'habitat social qui tient à l'évolution démographique de l'île de la Réunion et des autres départements et aux transformations psychologiques qu'ils connaissent car on ne développe pas les écoles et les équipements sociaux sans créer des besoins nouveaux. Dans la mesure même où ces départements représentent la France et ne constituent pas seulement un lieu où vivent des Français, nous devons non seulement lutter contre les bidonvilles qui renaissent sans cesse, mais également faire en sorte que l'habitat soit adapté aux circonstances et aux conditions de vie tout en étant moderne. Ce problème dépasse la gestion quotidienne des affaires locales ; il est national.

Est également national le problème de la venue en métropole des jeunes gens et des jeunes filles. Il est possible que dans dix ans — nous l'espérons tous — le développement économique de ces départements, lié à une modification de la courbe démographique, permette de limiter l'ampleur de cette exigence. Mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, et l'expérience montre que, contrairement à une idée répandue, la majorité des travailleurs venus des départements d'outre-mer a suffisamment de courage et d'habileté technique pour ne pas connaître le chômage en métropole. Dans ces conditions il importe de changer l'organisation actuelle car nous avons été déçus, comme vous-même, par le fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi. Ou bien cette agence modifie sa manière d'agir, ou bien nous revenons aux procédures anciennes du bureau de migrations des départements d'outre-mer. En tout cas, il est capital que l'argent que vous dépensez à ce sujet, et dont vous serez peut-être obligé d'augmenter le volume, soit mieux employé et que les procédures soient plus rapides.

Je ne peux quitter cette tribune sans évoquer le problème de Mayotte. La thèse que vous avez défendue, monsieur le secrétaire d'Etat, recueille mon approbation. J'ajoute simplement que l'établissement, en accord avec les Mahorais, d'un statut définitif et sans équivoque de l'île de Mayotte ne pourra qu'améliorer les relations avec les trois autres îles de l'archipel des Comores. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

C'est une erreur de considérer que l'on négociera mieux dans l'incertitude quant au statut. Je ne sous-estime pas les difficultés auxquelles se heurte la mise en place de ce statut qui doit tenir compte de l'originalité de la population et de la spécificité des problèmes de l'île, mais c'est seulement le jour où les Mahorais et les autres sauront que le statut est définitif, et sans doute définitivement français, que nous pourrons engager les discussions nécessaires en vue d'établir des relations privilégiées avec les trois autres îles des Comores.

Par conséquent, votre thèse est juste car elle respecte le sentiment des Mahorais et elle préserve l'avenir de l'archipel des Comores.

J'en viens à ma dernière réflexion, mais auparavant je voudrais vous remercier, monsieur le président, pour votre indulgence à l'égard d'un orateur qui dépasse son temps de parole. (Sourires.)

L'intérêt nouveau que suscitent les départements d'outre-mer doit s'accompagner de deux obligations, monsieur le secrétaire d'Etat.

La première, est une plus grande rapidité de réaction de la part du Gouvernement français.

Lorsque des chefs d'Etat ou de gouvernement, bien souvent ignorants des réalités attachées aux départements d'outre-mer, on affecte volontiers à Paris de sourire. Dans les départements d'outre-mer, on ne sourit pas. Votre réaction, monsieur le secrétaire d'Etat, doit être immédiate. De même, vous devez savoir — et M. Fontaine l'a rappelé lors du débat sur la coopération — que se dégraderait probablement une majorité dans cette assemblée pour refuser que la France continue à apporter son aide financière à des Etats étrangers qui encourageraient la subversion dans un département français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Deuxième obligation : celle de sérieux et même de gravité, aussi bien pour les petites choses que pour les grandes.

Je n'arrive pas à comprendre, moi qui suis un vieux parlementaire, moi qui ai été ministre pendant onze ans et Premier ministre pendant plus de trois ans, pourquoi il faut de nos jours deux à trois ans pour sortir un texte sur les groupements fonciers agricoles.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Michel Debré. Je n'arrive pas à comprendre, monsieur le secrétaire d'Etat que nous en soyons encore au temps de Courteline s'agissant d'une taxe sur les transports qui n'est applicable, dans les départements d'outre-mer, qu'à une seule ville, Saint-Denis-de-la-Réunion, et pour laquelle, à juste titre mais en vain, on attend l'avis du conseil général de la Guyane, avis qu'il ne donnera ans doute jamais.

Quant aux grandes choses, je vous demande — et je le fais croyez-le bien, en démocrate et en républicain — de faire extrêmement attention aux fonctionnaires métropolitains qui assument des responsabilités dans les départements d'outre-mer.

Les Réunionnais, les Antillais, les Guyanais — et d'autres — attachés à la France, ont beaucoup de mal à comprendre qu'un gouvernement nommé des fonctionnaires qui, venant de Paris, de Bordeaux ou de Marseille ont comme premier souci d'être des agents de la subversion. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Qu'est-ce que cela veut dire ?

Des hommes et des femmes simples ont tendance à penser que si le Gouvernement nomme des fonctionnaires qui les encourage à la subversion, c'est parce qu'en définitive il n'y est pas vraiment défavorable.

Alors que, dans les mois et les années qui viennent, la compétition se fera de plus en plus vive dans le Pacifique, dans l'océan Indien et même dans l'Atlantique, il est essentiel, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos collègues, suivant éventuellement les conseils que vous pourriez leur donner, prêtent la plus grande attention à la qualité des hommes qui, là-bas, représentent la France et administrent ou enseignent en son nom.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce projet de budget des départements d'outre-mer, comme celui des territoires d'outre-mer, représente certes peu de choses, sur le plan financier, dans l'ensemble du budget de l'Etat. Mais toutes les espérances qui y sont attachées, ainsi qu'à votre action, sont immenses. Ce sont les espérances des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui, se sachant profondément Français, croient en la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon collègue et ami Alain Vivien se trouvant actuellement à New York où il participe à la session de l'ONU en tant que membre de la délégation française, il ne peut, ainsi qu'il le fait chaque année, apporter dans la discussion du projet du budget des départements d'outre-mer, le point de vue du parti socialiste. Il m'a donc demandé de bien vouloir intervenir à sa place, ce que je fais bien volontiers, puisque j'ai été chargé par mon parti de suivre particulièrement les problèmes des départements et territoires d'outre-mer au sein de la commission des lois.

Une constatation s'impose d'emblée : grâce aux divisions des formations de la majorité...

M. Marc Lauriol. Et les vôtres ?

M. Joseph Franceschi. ... qui s'accusent réciproquement et avec éclat de vouloir pêcher dans un vivier que chacune considère comme lui étant réservé, jamais la métropole n'aura autant entendu parler des départements d'outre-mer.

M. Jean Fontaine. Cela vous inquiète ?

M. Joseph Franceschi. Pas du tout !

Nous ne pourrions que nous réjouir, au contraire, de ce regain d'attention du Gouvernement s'il se traduisait dans les faits par la reconnaissance des problèmes spécifiques de ces départements et par la volonté d'aider nos compatriotes à les résoudre. Mais l'insignifiance du projet de budget dont nous discutons aujourd'hui, comme l'action d'ensemble du Gouvernement, tend plutôt à prouver que l'on se préoccupe davantage de capter les 2 ou 3 p. 100 de voix décisives dans une consultation pour devancer une formation rivale, encore qu'alliée, que de s'attaquer aux dernières séquelles de l'époque coloniale.

Il n'est pas compréhensible, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'augmentation de votre budget, comme l'indiquaient les rapporteurs, soit globalement, et après réintégration des crédits transférés, inférieure de 3 p. 100 au taux annuel de l'inflation.

Il est encore moins admissible que, pour cette année 1979 qui s'annonce particulièrement difficile, les crédits de paiement des dépenses en capital diminuent en francs constants de plus de 5 p. 100. Encore faut-il remarquer que l'on retrouve encore cette année cette pratique illégale, dénoncée depuis plus de deux ans par mon collègue Alain Vivien, et qui consiste à inscrire parmi les crédits d'investissement la subvention d'aide au marché du sucre. On se perd en conjectures sur cet entêtement, et cette irrégularité nous conduira, si elle se poursuit, à saisir le Conseil constitutionnel.

Ce triste tableau qui apparaît à l'examen de votre projet de budget ne s'améliore guère si l'on considère l'ensemble des crédits civils consacrés aux départements d'outre-mer, tous ministères confondus. Certes, cette tâche, comme le groupe socialiste le souligne depuis des années, est des plus difficiles. En effet, le Gouvernement semble trouver un malin plaisir à dissimuler au Parlement l'exacte répartition des crédits consacrés par l'ensemble des ministères au développement de chaque département. Je demande donc, une fois de plus, que le Gouvernement s'attache à fournir chaque année, à l'appui du budget des départements et territoires d'outre-mer, une répartition détaillée par collectivité d'outre-mer des crédits inscrits dans l'ensemble du budget de l'Etat.

Si donc on considère, en dépit des approximations auxquelles vous nous contraignez, l'ensemble des crédits civils destinés aux départements d'outre-mer, on constate qu'alors que l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat progresse de plus de 14 p. 100, les dépenses ordinaires sont, par rapport à ce taux, en retrait de 3 p. 100, les autorisations de programme en retrait de 9 p. 100 et les crédits de paiement en retrait de 11 p. 100.

Je ne suis pas le seul à faire ces constatations, et, ce matin, les rapporteurs ont tenu des propos sévères. « Les propositions budgétaires présentées pour 1979 ne sont pas à la mesure de ce grand dessein qu'est la départementalisation », a déclaré M. de Rocca Serra.

M. Jean Fontaine. Il a raison !

M. Joseph Franceschi. « La comparaison avec la progression du budget général n'est pas favorable. La rigueur tourne à l'austérité », a ajouté M. Seguin.

M. Jean Fontaine. Et il a raison !

M. Joseph Franceschi. Et il a raison, en effet.

Cette régression des moyens financiers ne permettra pas, même si telle était la volonté du Gouvernement, de mener une politique de développement s'attaquant aux structures du déséquilibre économique et social des dépenses d'outre-mer.

Comme les populations et les experts, le parti socialiste estime que l'avenir des départements d'outre-mer passe par une mutation profonde de leur économie.

Sur le plan économique, des mesures d'orientation des investissements de contrôle des sociétés d'import-export sont nécessaires. De même, la renégociation des accords de Lomé doit permettre à la France de défendre les intérêts économiques des départements d'outre-mer.

L'Européano-centrisme, qui a toujours empêché le Gouvernement français d'appeler l'attention des instances communautaires sur la spécificité économique des départements d'outre-mer, doit cesser.

Il faut que nos représentants dans ces instances fassent désormais valoir les intérêts propres de ces collectivités qui constituent, en fait, une avancée de l'Europe dans la zone d'influence américaine et en Afrique australe.

M. Jean Fontaine. Bravo !

M. Joseph Franceschi. Une réserve à la « déprotection » découlant de l'intégration dans la Communauté doit donc être établie au profit des départements d'outre-mer dans les futurs accords, tout en défendant, en leur faveur, le principe de la préférence communautaire.

Sur le plan social, la lutte contre l'habitat insalubre, la poursuite de la réalisation des équipements collectifs — écoles, crèches, centres de protection maternelle et infantile — et la résorption des inégalités par une véritable couverture sociale doivent constituer des objectifs prioritaires.

Une véritable départementalisation devrait se traduire par l'intégration des chômeurs d'outre-mer dans les statistiques et par le versement à ceux-ci d'indemnités de chômage identiques à celles perçues par leurs compatriotes métropolitains.

MM. Jean Fontaine et Jean Bozzi. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Ce sont d'ailleurs toutes les prestations sociales — allocation de maternité, allocation du fonds national de solidarité pour les personnes âgées, notamment — qui doivent être accordées dans les mêmes conditions qu'en métropole.

Enfin, sur le plan politique, il faut reconnaître que la centralisation actuelle est inadaptée. Permettre l'administration directe de collectivités, dont les problèmes sont souvent spécifiques, par un secrétariat d'Etat distant de milliers de kilomètres, rappelle trop l'époque coloniale. De plus, le fait que ce département ministériel omnipotent ait changé douze fois de titulaire depuis le début de la V^e République n'a pas favorisé la naissance d'un projet cohérent de développement. Une réforme administrative, sinon institutionnelle, est indispensable pour promouvoir le développement des départements d'outre-mer. Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, la politique ambitieuse que nous demandons, dans le respect de la spécificité de chaque département, pour nos compatriotes d'outre-mer.

Les moyens financiers insuffisants inscrits dans votre projet de budget ne permettront pas de répondre aux aspirations réelles de ces populations.

C'est pourquoi le groupe socialiste votera contre ce qu'il considère, en dépit des promesses gouvernementales, comme un budget de misère et de déclin. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sahlé.

M. Victor Sahlé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce projet de budget se situe dans le contexte de la crise de l'économie nationale, et l'examen des trois commissions parlementaires dont les conclusions ont été rapportées ce matin confirme l'anxiété qu'inspire depuis longtemps la situation particulière des départements d'outre-mer.

Avec les années, l'extension progressive de la législation sociale a assuré l'élévation du niveau de vie de nos populations. C'est le résultat des patients efforts que nous avons poursuivis ici depuis le début de la V^e République.

Mais on peut se demander aujourd'hui si une politique qui ne doit la faveur populaire qu'aux transferts de fonds publics sans que le développement économique ne contribue le moins du monde au progrès social et culturel ne risque pas de poser à la longue des problèmes plus graves que ceux qu'elle paraît vouloir éluder.

De plus, les nouvelles générations que le langage technocratique ou idéologique ne fait plus rêver découvrent que la départementalisation, qui n'était que la consécration législative d'un processus historique multiséculaire, recèle encore trop d'imperfections, de choses inachevées.

Pour saisir les perspectives offertes par le budget en discussion, examinons une nouvelle fois les résultats obtenus en exécution des budgets précédents.

Le foisonnement des emplois improductifs dans des organismes parapublics incontrôlables et insensibles aux frémissements de l'opinion freine le développement des dépenses d'investissement. Tout s'est passé comme si les départements d'outre-mer n'avaient vocation qu'à devenir des sociétés de consommation et comme si l'extraordinaire évolution que nous envient les pays de la zone tropicale ne pouvait s'accompagner que du dépérissement de notre appareil de production.

Pourquoi l'avenir de la Martinique nous paraît-il si préoccupant ?

Chaque année, les augures, après avoir rituellement annoncé une amélioration de la production sucrière, expliquent leurs erreurs par les caprices du temps. Il faut croire que le temps n'avait pas de caprices lorsque la Martinique produisait, bon an mal an, de 70 000 à 80 000 tonnes de sucre. Il est vrai que les conditions d'exploitation ont changé. Mais, l'an dernier, M. de Gastines, rapporteur de la commission de la production et des échanges, observait que d'autres régions, soumises aux mêmes aléas climatiques et aux mêmes charges sociales, voyaient leur production se maintenir ou augmenter.

Dans la Communauté elle-même, devenue grande exportatrice de sucre, la France occupe la première place avec deux millions de tonnes, ce qui prouve que le commerce de cette denrée n'est pas près de péricliter.

La Martinique devra se contenter, cette année, des 12 000 tonnes nécessaires à sa consommation intérieure, ce qui représente un cinquième de son quota en voie de disparition. Pourtant, avec les aides normales de l'Etat et de la Communauté, compte tenu des surfaces mécanisables, de la mise à service du barrage de la Manzo et de l'admirable volonté de milliers de paysans qui s'accrochent à cette activité traditionnelle, une profession rajeunie devrait pouvoir, sans miracle, atteindre une production de 30 000 tonnes. Un effort financier consenti dans ce secteur, monsieur le secrétaire d'Etat, serait plus bénéfique à l'économie et à la stabilité sociale que le saupoudrage de dépenses hasardeuses engagées dans des actions improprement baptisées prioritaires.

En 1957, la production de la Martinique, titulaire du plus fort contingent de rhum — 88 000 hectolitres d'alcool pur — espérait légitimement accéder un jour au marché communautaire de 250 millions de consommateurs potentiels et prendre pied, en dépit des barrières protectionnistes, sur le marché allemand. Mais, en l'absence des règlements communautaires promis depuis dix ans, la convention de Lomé a permis l'introduction dans le Marché commun d'un quota tarifaire de rhum à droits nuls de 162 000 hectolitres d'alcool pur. La clause de sauvegarde de l'article 10 ne concerne que le marché français où la consommation a déjà baissé de 49 à 34 p. 100, et la clause de non-réexportation de Grande-Bretagne sur le continent, en contradiction avec le principe de la libre circulation, laisse ouvertes toutes les possibilités de détournement de trafic.

Par ailleurs, nul n'ignore que la plupart des signataires de la convention de Lomé ne produisent pas de canne à sucre et qu'ils fabriquent le rhum à partir de mélasse achetée à vil prix sur le marché mondial.

Dans cette affaire, les Antilles sont juridiquement dans le camp des pays riches qui assistent, alors que, économiquement, elles sont placées dans la position d'assistées par rapport à la métropole. Cette situation est d'autant plus illogique que certains pays d'Europe se voient accorder par Bruxelles des avantages en raison de leurs particularités, avantages qui sont moins justifiés que ceux auxquels peuvent prétendre nos propres départements.

Nous espérons que l'arrêt rendu par la Cour de justice de Luxembourg, le 10 octobre dernier, mettra un terme aux inégalités puisqu'il est enfin reconnu que nos départements, intégrés dès l'origine à l'espace économique de la Communauté, doivent être traités sans discrimination et dans les mêmes conditions que n'importe quelle région de celle-ci, tout en tenant compte de leur spécificité et de leur caractère de zone périphérique et défavorisée.

Pour lutter contre le dumping et la spéculation internationale, il faut saisir l'opportunité du rapport présenté hier au Conseil économique et social, rapport qui insiste sur la nécessité de prêter attention au caractère léonin de certains contrats passés avec des pays non européens et qui menacent directement des pans entiers de l'économie française.

En attendant, nous avons demandé, après l'avis favorable de l'institut national des appellations contrôlées, l'extension du décret du 30 juillet 1935 qui permet aux pays producteurs de spiritueux et d'eaux-de-vie de compenser la stagnation de leur consommation intérieure par une augmentation de leurs ventes à l'étranger. Mais les lenteurs de l'administration et les réserves d'une partie du commerce retardent encore la publication de ce texte.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai déposé un amendement tendant à reconduire jusqu'au 31 décembre 1984 le régime du contingentement des rhums, et j'espère bien que le Gouvernement l'acceptera.

Lorsque, après la guerre, la Martinique développa ses plantations de bananes et d'ananas en prenant le risque d'affronter la concurrence des territoires d'Afrique, des Canaries et des Açores, elle n'entendait pas pour autant renoncer à la culture de la canne. Elle voulait simplement diversifier son économie agricole et augmenter ses recettes d'exportation. Des circonstances diverses, politiques avec l'accession à l'indépendance du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et de la Guinée, climatiques avec les calamités agricoles des années 1960 et, plus récemment, avec les inquiétudes suscitées par la Soufrière, ces circonstances, disais-je, ont valu à la Martinique le *leadership* de la production bananière de la zone franc.

Mais son opiniâtreté a été contrariée et sa production sucrière faute de rentabilité, s'est effondrée. Ses exportations de rhum ne couvrent que quatre des dix tranches du contingent prévues annuellement.

Ses ananas frais, après les accords d'Arusha, ont disparu du marché français et c'est de justesse que l'industrie de la conserve a été sauvée par le FEOGA. Ses cultures maraichères attendent des primes de pénétration.

Reste la production bananière, dernier pivot d'une économie ébranlée. La première mesure à prendre pour éviter la récession, c'est le déplaçonnement de l'aide du FORMA. L'instinct de conservation, l'existence d'un protocole allemand annexé au traité de Rome, la nécessité où nous nous sommes trouvés de sauvegarder le quota national face à l'expansion agricole du tiers monde, les risques encourus du fait des soubresauts d'un marché précaire, expliquent que cette production ressortisse comme une menace de mort toute atteinte à son potentiel.

Eh bien ! la production guadeloupéenne, reprenant son souffle, va maintenant combler son déficit et dépasser ses quotas. Il n'est pas envisagé de modifier la proportion des importations en provenance des Antilles et de l'Afrique sur le marché français. J'estime pour ma part que les quantités exportables par les Antilles sur l'étranger devraient être portées de 30 000 à 50 000 tonnes et que le concours financier, fixé il y a dix ans à trente centimes, devrait être porté à soixante centimes pour tenir compte de l'érosion monétaire et de la hausse des coûts. Tel sera l'objet des prochaines négociations avec le ministère des finances.

La pêche devrait, à l'évidence, être une source de richesse pour les îles. Or, il serait très instructif de connaître le nombre de millions qui ont été consacrés en vingt-cinq ans au démarrage de cette industrie. Je peux dire, sans forcer la note, qu'en dépit de la création d'une école et d'un institut de recherches, cette activité n'est encore qu'une survivance de l'époque pré-colombienne ! On préfère dépenser des sommes considérables en devises pour l'importation de produits de la mer pêchés à quelques encablures de nos côtes.

Dans le même temps, la commission de Bruxelles procède à une vaste réforme de la politique commune, sans faire mention des départements d'outre-mer dont l'importance dans les négociations internationales sur le problème des océans n'est pourtant pas à démontrer !

La migration, mes chers collègues, ne doit pas être considérée comme la panacée et il est grand temps d'obtenir la suppression de l'article 18 des statuts de la Banque européenne d'investissement afin de permettre à cet organisme d'intervenir en faveur des départements d'outre-mer.

J'aurais à dire un mot sur le tourisme mais le temps me manque.

Je vous dirai donc en conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce projet de budget, comme les précédents, ne répond pas suffisamment, par sa finalité et par le choix des priorités, aux exigences et aux caractéristiques de nos économies tropicales pour provoquer le choc psychologique indispensable à une politique authentique de départementalisation.

Tout compte fait, la réussite du statut constitutionnel de nos départements, en tant que facteur de progrès social, est telle que même ses adversaires revendiquent l'honneur d'y avoir contribué — toutes les consultations populaires en font foi.

L'Europe va devenir une réalité et les accords de Lomé en seront l'un des aspects essentiels. D'ailleurs, les pays les plus défavorisés et les plus éloignés d'elle par l'histoire et la géographie ne viennent-ils pas de plus en plus nombreux solliciter son concours ? Les nationalismes les plus ombrageux s'effacent devant la nécessité du développement, que seule peut leur procurer la coopération internationale.

L'appartenance à une grande nation industrielle, scientifiquement développée, de vieille tradition humaniste, respectueuse des particularités régionales, constituée pour les départements et territoires d'outre-mer un atout majeur dans la rude concurrence que se livrent les peuples, sans considération de régime politique.

Il appartient au Gouvernement comme aux élus de leur garantir le plein exercice de leurs droits économiques et sociaux dans l'ensemble français, mais aussi, au moment où l'on parle de renégociation de la convention de Lomé, dans le cadre des accords conclus entre l'Europe et le tiers monde. (*Applaudissements sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance va être suspendue pour quelques instants. L'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer reprendra après les questions au Gouvernement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à seize heures cinquante, sous la présidence de M. Chaban-Delmas.*)

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABANDELMAS

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

COTISATIONS SOCIALES DES JEUNES SALARIÉS

M. le président. La parole est à M. Bégault.

M. Jean Bégault. Ma question s'adresse à monsieur le ministre du travail et de la participation.

Je souhaiterais, au nom du groupe de l'union pour la démocratie française, appeler l'attention de M. le ministre sur les difficultés de procédure que suscite la mise en œuvre de la loi du 6 juillet 1978, difficultés qui risquent de contrarier le succès du second pacte national pour l'emploi.

Aux termes du décret du 28 juillet 1978, les employeurs désirant bénéficier de la prise en charge partielle des cotisations de sécurité sociale, au titre des jeunes nouvellement embauchés, doivent adresser cette demande de prise en charge accompagnée de pièces justificatives, à la direction départementale du travail et de l'emploi, au plus tard un mois après la fin du trimestre au cours duquel le salarié a été embauché soit, pour les embauches réalisées au cours du troisième trimestre, avant le 31 octobre.

Or, il apparaît que des retards importants ont été enregistrés dans l'envoi des demandes d'exonération et que, compte tenu de certaines erreurs matérielles dans la présentation des formulaires, de nombreuses demandes n'ont pu arriver dans les délais prescrits.

A titre d'exemple, je signale que dans mon département, le Maine-et-Loire, du 1^{er} juin au 31 août, 1900 jeunes se sont inscrits à l'ANPE, 1 000 étaient placés à la fin du mois d'août, mais qu'au 30 septembre, soixante demandes d'exonération seulement avaient été adressées à la direction départementale du travail.

Je serais donc reconnaissant à M. le ministre de bien vouloir me préciser quelles mesures il entend prendre pour remédier à ces difficultés.

Il conviendrait notamment de reporter la date limite du 31 octobre pour le dépôt des demandes afin que des difficultés de procédure ne viennent pas entraver l'application de cette nouvelle législation.

M. le président. La parole est à M. Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle.

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la question que vous posez est tout à fait d'actualité.

Il est exact que nous avons constaté, dans la mise en œuvre du second pacte national pour l'emploi, un problème qui est lié à des perturbations survenues au cours de l'expédition des imprimés prévus à l'effet de l'agrément, imprimés qui n'ont, de ce fait, été disponibles qu'avec un certain retard.

Compte tenu des difficultés constatées, M. le ministre du travail m'a fait part de son intention de repousser d'un mois le délai initialement fixé au 31 octobre et donc d'en reculer l'échéance jusqu'au 30 novembre. Je peux donc, en son nom, répondre favorablement à votre demande. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

AIDES A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. La parole est à M. Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Voilà maintenant deux semaines, à Saint-Etienne, M. Chadeau, délégué général à la DATAR, a annoncé qu'était envisagé un aménagement de la procédure d'attribution des aides à la décentralisation industrielle.

Une procédure dérogatoire serait instituée en faveur de zones qui, d'après la carte établie par les décrets de 1976, ne peuvent bénéficier des aides ou ne le peuvent que dans des conditions très difficiles à réunir, mais qui ont vu leur situation se détériorer rapidement depuis 1976 et devenir aujourd'hui critique.

Le Gouvernement ne serait-il pas bien inspiré, sans pour autant remettre totalement en cause la politique d'aménagement du territoire précédemment définie, de tenir compte, à côté des facteurs objectifs qui ont abouti à la carte de 1976, d'un

élément plus actuel qui serait le taux de chômage ? Cette disposition jouerait évidemment pour des projets significatifs et dans des bassins d'emploi où ce taux de chômage serait très nettement supérieur à la moyenne nationale.

Le Gouvernement peut-il manifester sa volonté de s'engager dans cette voie et préciser éventuellement les modalités d'application d'une telle politique ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Il est exact qu'une procédure dérogatoire existe en faveur de zones non classées dans la carte des aides. Le délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale a d'ailleurs eu l'occasion de vous l'écrire récemment, monsieur Abelin.

Je précise que le décret du 14 avril 1976, qui régit la prime de développement régional, prévoit dans son article 9 qu'en dehors des zones classées, des primes peuvent être accordées lorsque la situation locale de l'emploi devient brusquement préoccupante et justifie la mise en place de solutions de même type que dans les zones classées.

Il est évident que cette procédure revêt un caractère exceptionnel et c'est la raison pour laquelle elle relève du comité interne du fonds de développement économique et social, compétent pour l'attribution des aides à ce titre. Mais elle permet précisément, dans les zones non classées, des interventions modulées en fonction de circonstances spécifiques.

J'ajoute, en ce qui concerne Châtelleraut, que l'utilisation de cette procédure est parfaitement compatible avec le classement de deux cantons de la ville en zones de grands projets, c'est-à-dire permettant l'attribution de la prime de développement régional pour des opérations qui comportent la création de plus de cent emplois et entraînent un investissement supérieur à dix millions de francs.

Je saisis l'occasion pour indiquer que la région de Châtelleraut a bénéficié, dans un passé récent, de deux décisions importantes d'implantations industrielles qui sont en cours de réalisation : d'une part, la régie Renault a décidé la création d'une nouvelle fonderie qui devrait employer 800 personnes et a nécessité 400 millions de francs d'investissement ; d'autre part, la société Sev-Marchal — c'est-à-dire une entreprise liée également à l'automobile — s'appête à créer une nouvelle unité de mécanique d'essuie-glace qui devrait offrir 400 emplois.

Je confirme donc que la procédure dérogatoire d'attribution des aides est bien applicable dans le cas qui intéresse M. Abelin. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

DISTRIBUTEURS DE CARBURANT

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

« Liberté, responsabilité et concurrence sont les trois objectifs de la politique que le Gouvernement entend mener en matière de prix », avez-vous déclaré ici même mercredi dernier, monsieur le ministre de l'économie.

Le retour à la liberté des prix ne peut être envisagé et les trois objectifs ci-dessus ne seront atteints en matière de carburants que si certaines conditions sont remplies pour que l'ensemble des distributeurs puissent lutter à armes égales. Or, actuellement, la plupart des distributeurs détaillants de carburant sont pieds et poings liés face aux firmes pétrolières, en vertu de contrats qui ne leur permettent pas de discuter le prix d'achat des produits pétroliers qu'ils distribuent. C'est un peu comme si s'affrontaient sur un ring un boxeur avec les mains libres et un autre avec des menottes.

Les dispositions actuelles, si elles ne sont pas complétées par un aménagement des contrats qui conditionnent les relations entre pétroliers et distributeurs, auraient pour résultat la disparition de la plupart des distributeurs de nos quartiers, de nos bourgs et de nos villages, avec des séquelles désastreuses pour l'emploi et la qualité de la vie et l'accentuation de l'inexorable centralisme qui désorganise la vie locale et ronge comme un cancer le tissu social de nos villes et de nos campagnes.

Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il proposer pour que la liberté, la responsabilité et la concurrence ne soient pas un leurre et une amère désillusion pour tous ces distributeurs qui assurent pourtant un véritable service public ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je dis tout de suite, à propos des derniers mots de M. Briane, que si nous devons assimiler le commerce à un service public, nous ne pourrions jamais instaurer dans ce pays une société de responsabilité.

Pour en revenir au thème principal de la question, je rappellerai le déroulement des faits, avant de m'efforcer d'en dessiner l'évolution future.

Il est exact que des contrats lient fréquemment les distributeurs détaillants de carburant et les sociétés pétrolières. Mais de tels contrats existent pour de nombreuses autres professions. Outre que ces conventions peuvent avoir une durée très brève, elles ne sont pas en général à sens unique et les intéressés n'ont pas à en pâtir.

Dans le domaine des carburants, il est indéniable que certains contrats n'ont pas le caractère de réciprocité que nous souhaiterions leur voir revêtir et que les deux parties ne sont pas toujours, pour des raisons diverses, placées sur un pied d'égalité lors de la discussion. Je précise néanmoins que ce sont souvent les distributeurs eux-mêmes qui ont sollicité la conclusion de tels accords, afin de bénéficier d'avances ou de tout autre avantage. Mais il reste, je le reconnais, que certains contrats peuvent être gênants pour les détaillants.

Voyons la chronologie des faits.

Sachant les difficultés que pourraient rencontrer certains distributeurs détaillants, nous avons exclu la branche pétrolière — ainsi, d'ailleurs, que les produits pharmaceutiques remboursés par la sécurité sociale — de la généralisation de la liberté des prix, que pourtant tout le monde souhaitait, y compris la majorité des parlementaires. Nous étions donc sensibilisés dès le départ.

Un comité interministériel a examiné les conséquences qu'aurait pour cette branche d'activité la liberté des prix. Il a constaté que celle-ci supposait la satisfaction préalable de plusieurs conditions. J'avais été, pour ma part, chargé de négocier, avec les syndicats de distributeurs, les rabais autorisés.

J'ai donc réuni tous les syndicats de détaillants et, après une longue conversation, nous sommes tombés d'accord sur un rabais de dix centimes par litre, qui est moins élevé que celui de douze ou de quatorze centimes que le Gouvernement aurait souhaité.

Je rappelle qu'en 1972, lorsque des rabais de six centimes ont été autorisés, la marge officielle — car il existe parfois quelques compléments — était de 5,33 centimes. Le rabais actuel de dix centimes correspond à une marge officielle de 11,5 centimes environ. La situation est donc un peu moins désavantageuse aujourd'hui qu'elle ne l'était auparavant.

Par ailleurs, en accord avec mon collègue, M. Giraud, ministre de l'Industrie, il a été demandé aux compagnies de reconsidérer, dans la mesure du possible, certains contrats. Je crois savoir, après les consultations qui ont eu lieu entre les détaillants, les compagnies et la direction de la concurrence et de la consommation, que plusieurs sociétés pétrolières sont prêtes à examiner favorablement une telle demande.

M. Giraud et moi-même écrivons aujourd'hui même aux sociétés pétrolières pour leur confirmer l'orientation que nous souhaitons afin que les détaillants retrouvent progressivement une liberté de discussion et de manœuvre.

Bien entendu, je puis vous l'affirmer avec conviction, nous tenons beaucoup à la présence de ces détaillants au sein du monde rural, où ils rendent des services quotidiens. Nous n'avons aucun intérêt à les voir disparaître, mais nous ne pouvons — j'ai eu l'occasion de le rappeler la semaine dernière — faire un sort différent à une catégorie de citoyens dans l'ensemble de notre économie.

Il ne faut pas en tout cas laisser accréditer l'idée — comme cela s'est malheureusement répandu dans l'opinion publique — que les rabais ne s'adressent qu'aux grandes surfaces. Le marché est sans doute plus mauvais que jamais et il ne permet peut-être pas beaucoup de rabais, mais ceux-ci peuvent être accordés par tous les distributeurs.

Le seul frein à cette possibilité réside dans les contrats conclus entre les deux parties, le détaillant et le pétrolier. Car le détaillant qui a souhaité recevoir une avance du pétrolier a parfois signé un contrat peu avantageux.

Ce que nous souhaitons, M. Giraud et moi-même, c'est que les choses soient clarifiées. Si une avance est faite à un détaillant, le taux d'intérêt doit être précisé. Il arrive, en effet, lorsque le détaillant a reçu une avance relativement importante, que les intérêts ne soient pas décomptés. Ils viennent donc s'ajouter à la marge. D'où la nécessité d'une clarification, comme je viens de le dire.

D'où la nécessité d'une clarification, comme je viens de le dire.

J'ajoute que le 1^{er} janvier prochain, conformément au calendrier défini par le conseil des ministres, un aménagement des zones, des structures de distribution et peut-être des marges sera entrepris, dans le cadre des négociations que nous menons actuellement avec les parties concernées.

Il est difficile, je le répète, de laisser subsister dans un secteur une disposition visant à bloquer totalement les prix. Il ne faut pas oublier non plus que les consommateurs sont, eux aussi, intéressés par nos mesures.

Néanmoins, nous ferons en sorte que l'application de ces mesures soit progressive et qu'elle n'aboutisse pas à la disparition

des petits distributeurs à l'existence de quels, je le répète, le Gouvernement attache la plus grande importance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

RÉFUGIÉS VIETNAMIENS DU DÉTROIT DE MALACCA

M. le président. La parole est à M. Le Tac.

M. Joël Le Tac. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Il y a quelque part dans le détroit de Malacca — région lointaine qu'un Français « ignorant la géographie » aurait sans doute quelque difficulté à situer exactement sur une carte-monde — un petit cargo qui erre de côte en côte, rejeté par tous les pays du Sud-Est asiatique. Ce cargo transporte plus de 2 500 fugitifs vietnamiens qui rêvent de devenir des réfugiés dans le pays qui voudra bien les accueillir.

Or, la France, par vocation et par tradition, a toujours su payer en son temps le prix des misères de ceux qui croyaient en elle. Le prix, cette fois-ci, c'est l'accueil de ces parias de la mer.

Est-elle prête une fois de plus à répondre à cet appel, à ce SOS de ces malheureux qui, j'en suis convaincu, croient en ce moment en elle ? La France est-elle prête à les accueillir ? Elle en a les moyens, ne serait-ce que ceux que lui imposent les raisons du cœur et de la mémoire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement partage l'émotion qu'a fort bien exprimée M. Le Tac et qui est justement ressentie dans le pays.

Il est vrai que l'exode de ces 2 500 réfugiés, composés en grande majorité de vieillards, de femmes et d'enfants, est une tragédie qui n'est malheureusement pas isolée. Depuis trois ans, en effet, un grand nombre de Vietnamiens, de Cambodgiens, de Laotiens essaient de fuir leur pays.

M. Claude Roux. Et son régime !

M. Charles Miossec. Ils y arriveront !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il était donc normal que la France, en raison même des principes que vous avez rappelés, c'est-à-dire de sa vocation de terre d'asile, d'une part, et de l'amitié profonde qui l'unit à ces peuples, d'autre part, fasse le maximum d'efforts en faveur de ces réfugiés.

C'est ainsi que, depuis trois ans, 45 000 d'entre eux ont déjà été accueillis sur notre sol dans les meilleures conditions possibles. Et cet effort d'accueil se poursuit chaque jour.

Je citerai un exemple concret, celui des cent Vietnamiens qui attendent, à Djakarta, leur départ pour la France. Vous savez qu'un certain nombre de navires français se sont efforcés, depuis trois ans, de recevoir à leur bord des réfugiés qui s'étaient enfuis dans des conditions dramatiques en barque, en jonque ou en radeau. Et non seulement nous recueillons ces réfugiés à bord de nos bateaux, mais nous profitons aussi d'un certain nombre de bateaux étrangers pour faire venir ces personnes dans notre pays.

C'est ainsi que cent réfugiés partent aujourd'hui même de Djakarta sur un bateau britannique à destination de la France.

La France est donc prête, monsieur Le Tac, à accueillir ceux qui se sont réfugiés sur le *Hai-Hong* et qui voudraient venir dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

En continuant à suivre la politique que nous menons depuis trois ans, nous avons le sentiment non seulement de respecter notre Constitution, notre tradition, qui est d'être une terre d'asile, mais aussi d'avoir une attitude conforme au génie et au cœur de la France. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Alexandre Bolo. Il est étonnant que les intéressés veuillent fuir le paradis communiste !

AGRICULTURE BRETONNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Cavaillé.

M. Jean-Charles Cavaillé. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Mercredi dernier, 8 novembre, 7 à 8 000 éleveurs de porcs de l'Ouest se sont réunis à Pontivy pour manifester leur inquiétude devant la gravité de la situation de l'élevage porcin, du fait des conséquences que celle-ci peut avoir aussi bien pour eux-mêmes que pour l'avenir économique de notre région déjà très éprouvée par la crise de l'emploi.

De vifs accrochages avec les forces de l'ordre sont à déplorer.

D'importants dégâts en ont résulté. Certains rucs de Pontivy ont été dévastées. Une première estimation fait état de 200 000 à 300 000 francs de dommages.

Devant l'aggravation et la persistance de la crise porcine, ainsi que devant la situation catastrophique qu'elle entraîne chez les éleveurs, des mesures de première urgence s'imposent : le démantèlement immédiat des montants compensatoires monétaires ; l'arrêt des importations des pays tiers ; le report des annuités d'emprunt en fin de prêt ; la prise en charge des intérêts des emprunts en particulier pour les jeunes éleveurs.

Dans un autre domaine, par lettre du 21 septembre dernier — restée sans réponse — j'ai appelé l'attention du ministre de l'agriculture sur le fait qu'en raison de rendements particulièrement élevés, les conserveries ne pouvaient plus traiter la totalité de la récolte de haricots mange-tout. Par voie de conséquence, de grandes quantités de ce produit sont détruites et des centaines d'hectares ne sont pas récoltés. Les producteurs bretons, particulièrement ceux du Morbihan, subissent de ce fait de très lourdes pertes.

En outre, le marché de la pomme de terre est mauvais. Les cours se sont effondrés. On enregistre à l'heure actuelle des transactions au prix de 0,30 franc le kilo pour la pomme de terre de consommation alors que le prix de revient à la production se situe à 0,40 franc. Les stocks ongrangés sont considérables. Même à ce prix de braderie, les transactions sont rares.

Dans un mois, si aucune amélioration n'intervient, la situation, là aussi, sera catastrophique, nos producteurs n'ayant même plus la ressource de livrer leurs pommes de terre invendues à la seule féculerie de Bretagne, celle de Rohan, dans le Morbihan, puis celle-ci, pourtant ultra-moderne grâce aux subventions très importantes accordées par le FEODGA, a fermé ses portes en février 1978. J'apprends d'ailleurs avec stupeur que son matériel neuf sera prochainement démonté pour être vendu à une autre usine de féculerie, hors de Bretagne.

Enfin, les éleveurs de volaille et les producteurs d'œufs se trouvent également dans une situation inquiétante.

Les signes avant-coureurs du désespoir du monde rural et de son mécontentement justifié ont pu être décelés lors de la manifestation de Pontivy.

L'agriculture bretonne, monsieur le ministre, est incontestablement malade. Quels remèdes pensez-vous lui administrer d'urgence ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement, monsieur le député, n'est assurément pas insensible à l'inquiétude des éleveurs de porcs. Il n'a d'ailleurs pas attendu les manifestations de Pontivy pour agir dans ce domaine.

A ceux qui n'en seraient pas pleinement convaincus, il suffirait de rappeler les nombreuses mesures qui ont été prises depuis le début de l'année et qui ont été jugées positives par la profession elle-même.

Il reste, certes, à obtenir le démantèlement complet des montants compensatoires monétaires. Il a été indiqué à maintes reprises que ce sera notre objectif lors des négociations qui s'ouvriront avec les prochaines échéances communautaires, soit le 1^{er} janvier, soit le 1^{er} avril au plus tard, au moment de la discussion des prix.

La limitation des importations des pays tiers sera la conséquence du relèvement du prix d'excluse qui fait partie des décisions envisagées pour les prochaines années.

Les jeunes éleveurs de porc verront leurs charges de remboursement d'emprunt allégées puisqu'ils bénéficieront, avant la fin de l'année, de l'aide de 50 millions de francs correspondant aux intérêts dont l'échéance tombe après le 1^{er} juillet 1978 et pour les emprunts contractés depuis le 1^{er} janvier 1974.

Je confirme en outre, comme l'a rappelé à plusieurs reprises M. le ministre de l'agriculture, que les files d'attente en matière de prêts doivent être supprimées.

S'agissant de votre deuxième question, monsieur le député, il est certain que la récolte de haricots mange-tout a été très abondante lors de la dernière campagne, en raison de conditions climatiques exceptionnellement favorables. Tous les contrats passés entre producteurs agricoles et transformateurs ont été honorés et même dépassés, tant pour la conserve que pour la surgélation. Il en est résulté des volumes de conserves tels que d'ores et déjà leur écoulement sur le marché français et à l'exportation pose de graves problèmes pour la trésorerie des entreprises, certaines d'entre elles étant contraintes de vendre à perte.

Accepter de traiter au-delà de ce qui a été fait aurait entraîné une diminution excessive des superficies à mettre en culture pour la prochaine saison. En raison des reports de stocks prévisibles, l'accord interprofessionnel pour la prochaine récolte devra probablement comporter un objectif limitatif de production.



Quant à la situation difficile du marché de la pomme de terre, elle est due à une production élevée, non seulement en France, mais dans plusieurs autres pays de la Communauté.

Pour assainir la situation de ce marché, les mesures suivantes ont été prises : fixation d'un calibre minimum de quarante millimètres au lieu de trente-cinq ; ouverture de contrats de vente à terme, portant sur 100 000 tonnes, afin de régulariser le marché ; actions de promotion commerciale sur les marchés intérieurs et étrangers.

Cette crise conjoncturelle a mis une nouvelle fois en lumière le problème posé par la régularisation des marchés des productions très peu organisées. Je rappelle que 15 p. 100 seulement de la production de pommes de terre passe par les groupements de productions.

Dans ce contexte difficile, la fermeture de la féculerie de Rohan est regrettable, mais il semble bien que cette issue était inévitable compte tenu des problèmes financiers existants. Au demeurant, le tonnage susceptible d'être traité dans cet établissement est trop faible pour justifier son éventuelle réouverture en vue de diminuer les excédents actuels de pommes de terre.

En conclusion, je rappelle que l'agriculture bretonne ne compte pas, fort heureusement, que des productions qui souffrent de difficultés conjoncturelles. Nous faisons confiance à la valeur et à la détermination des agriculteurs bretons pour rétablir, avec l'aide des pouvoirs publics, une situation gravement compromise. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

FACTURATIONS TÉLÉPHONIQUES

M. le président. La parole est à M. Comiti.

M. Joseph Comiti. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'ignorez pas les contestations qui surgissent à propos de certaines facturations téléphoniques qui paraissent anormalement élevées aux possesseurs de lignes.

Utilisant un procédé insolite, je vais vous lire la lettre que m'a adressée un de mes concitoyens. Elle résume parfaitement le désarroi de certains abonnés qui se heurtent au mur de l'administration.

« Monsieur, me trouvant dans l'impossibilité de régler un litige avec la compagnie de télécommunications, en dernier recours — je vous demande de m'en excuser — j'ai l'honneur de m'adresser à vous. Depuis octobre 1977 où cela a commencé, j'ai fait maintes réclamations pour les quatre mois qui ont suivi cette période où l'on m'avait facturé 6 000 unités, alors que mes factures ne dépassent jamais 200 francs. Cela me faisait déjà 3 000 francs. Ensuite, gagné de vitesse, voyant ma facture approcher de 5 000 francs, j'ai dû suspendre ma ligne.

« Que vous serait-il possible de faire ? J'ai obtenu 420 francs de dégrèvement, mais cela ne correspond pas à la réalité. Je vais devoir faire retirer ma ligne. Pouvez-vous m'aider ? En vous remerciant ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis tenté de répondre à mon correspondant de « faire retirer » sa ligne. Mais je voudrais auparavant avoir votre opinion et vos conseils. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, si vous le permettez, je vous conseillerai de répondre à votre correspondant de ne pas faire retirer sa ligne ! (Sourires.)

Hier, j'ai eu l'occasion, lors de la présentation de mon budget, de parler assez longuement de ces problèmes de factures contestées. J'ai indiqué que, lorsqu'une facture était contestée, une enquête avait immédiatement lieu, au niveau régional, tant sur le plan administratif que sur le plan technique, aussi bien dans l'administration que chez l'intéressé.

Les chiffres actuels sont les suivants, car, de fait, il y a des erreurs. Sur 10 000 factures, six seulement — très souvent au bénéfice du doute — sont considérées comme erronées.

Il est évident que c'est encore trop et que nous devons faire d'autres progrès. Ceux-ci s'accompliront avec le nouveau matériel que nous mettons en place et avec les facturations détaillées qui, vous le savez, vont se généraliser à partir de l'année prochaine.

Pour en revenir à votre correspondant, j'ai reçu le double de sa lettre ce matin. J'ai fait immédiatement prendre contact avec l'intéressé. Si ce qu'il dit est vrai, des sanctions seront prises.

De toute façon, le problème sera résolu. Dès demain, votre abonné pourra recommencer à téléphoner sans crainte d'être taxé de façon abusive. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Pierre-Bernard Cousté. Il pourra ainsi téléphoner à son député !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

MENÉES FASCISTES

M. le président. La parole est à M. Garcin.

M. Edmond Garcin. Monsieur le Premier ministre, voici deux jours un grave attentat à la grenade était perpétré contre le siège du parti communiste français dans un quartier de Marseille. Cinq personnes ont été blessées, dont quatre grièvement.

M. Alexandre Bolo. Adressez-vous à Defferre !

M. Edmond Garcin. Cet acte criminel, signé par les fascistes, s'est déroulé quelques instants avant l'ouverture d'un débat que devait présider notre collègue Georges Lazzarino, député, membre du comité central du parti communiste français, dont le père a été fusillé par les nazis.

M. Alexandre Bolo. Cela n'a rien à voir !

M. Edmond Garcin. La veille avait eu lieu une provocation fasciste et antisémite à la synagogue de Marseille.

Ces actes interviennent après que vous ayez accepté que se tienne à Marseille, sous votre protection, le rassemblement de l'eurodroite, c'est-à-dire de ceux qui, en France, en Italie, en Espagne et au Portugal ont soutenu des régimes fascistes, régimes qui ont conduit à la déportation et à la mort des millions de Juifs et de patriotes.

Vous avez pris une lourde responsabilité en permettant, par votre complaisance, la résurgence du fascisme et du racisme dans notre pays sous la forme d'anticommunisme, d'antisémitisme, voire même d'attentats.

Entendez-vous, monsieur le Premier ministre, mettre hors d'état de nuire les bandes fascistes qui mettent ainsi en cause la liberté, la sécurité et la vie des citoyens ? Entendez-vous mettre un terme à ces agissements criminels en poursuivant les auteurs de cet attentat qui avaient l'intention de tuer ?

Pour nous, communistes, notre détermination est grande. Nous combattons, comme nous l'avons toujours fait...

M. Alexandre Bolo. Et au Cambodge ?

M. Edmond Garcin. ...le fascisme et son corollaire, l'antisémitisme. Nous poursuivrons tous nos efforts, comme nous l'avons fait vendredi dernier à Marseille, pour unir tous les patriotes et tous les démocrates dans la lutte contre la renaissance du nazisme et du racisme. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. Dans ce domaine, le Gouvernement a trois soucis.

Le premier est de ne pas autoriser ou tolérer sur notre territoire l'organisation de rassemblements ou de manifestations qui aient ouvertement des visées néo-nazies ou fascistes. Ainsi, la gendarmerie a-t-elle interdit que se tienne une réunion de cette nature à Blandy-les-Tours, en Seine-et-Marne, au mois de juin dernier.

Le deuxième souci du Gouvernement est d'éviter des troubles graves de l'ordre public.

Son troisième souci est de ne pas porter atteinte à la liberté de réunion et d'expression, aussi variées et opposées que puissent apparaître, dans notre pays, les opinions ainsi exprimées. Il s'agit là d'une liberté fondamentale, inscrite dans notre Constitution, qui doit être garantie même si les opinions sont extrêmes et, parfois même, excessives.

C'est pour cette raison que la réunion de l'Eurodroite, qui s'est effectivement tenue à Marseille le 10 novembre, n'a pas été interdite. Il avait été toutefois précisé par le préfet que tout propos raciste ferait l'objet de poursuites pénales.

A la suite de ladite réunion, des incidents se sont produits à l'extérieur. A cette occasion, douze jeunes gens de l'extrême gauche et huit partisans de l'Eurodroite ont été appréhendés ; trois membres de l'extrême gauche et quatre de l'Eurodroite ont été déférés au parquet ; deux membres de l'extrême gauche et trois de l'Eurodroite ont été placés sous mandat de dépôt. Vous pouvez constater que le Gouvernement et les forces de l'ordre ne font pas la différence entre les diverses formes d'extrémisme ou de fascisme.

S'agissant de l'attentat commis le 13 novembre contre le bar « Le Foyer du Peuple », une enquête est en cours. Aucun effort ne sera épargné pour identifier le ou les coupables de cet acte de lâcheté inacceptable que le Gouvernement condamne avec la plus grande fermeté. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

INTERVENTIONS POLICIÈRES DANS LES ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Qu'il me soit permis, avant que je ne pose ma question, de faire observer à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur que le principe de la liberté d'expression ne saurait s'appliquer aux tenants du fascisme.

M. Jean Delaneau. Il ne s'agit pas de questions orales avec débat !

M. André Duroméa. Dans notre pays, des lois s'opposent au racisme et à l'antisémitisme. Qu'on les applique ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Marc Lauriol. Et les Juifs en URSS ?

M. André Duroméa. J'en viens à ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre.

Depuis la rentrée, nous assistons à une multiplication des interventions policières contre les travailleurs en lutte :

Au Puy, les CRS chargent les employés qui manifestent contre quatre-vingts licenciements ; bilan : quatre blessés ;

A Sotteville-lès-Rouen, les forces de l'ordre évacuent l'usine Sopalim alors que les travailleurs défendaient leur emploi ;

A Bordeaux, les CRS évacuent un chantier occupé par les ouvriers luttant pour leurs salaires et contre les cadences insupportables ;

A Cherbourg, la police intervient contre les travailleurs de la Socoval Dormeuil, où 112 licenciements sont annoncés. Elle intervient également à Laeq, à la suite d'un mouvement dû au licenciement de 150 salariés.

Pour les mêmes raisons, la SPLI, à Rennes, certaines entreprises textiles de la Loire, l'entreprise Becton, à Pont-de-Clay, sont évacuées brutalement.

En faisant donner la police à Fos et au Havre, dans la nuit du samedi au dimanche, contre les marins en grève, alors que les négociations étaient engagées, vous vous êtes livré à une véritable provocation.

Ainsi, partout, vous recourez à la force pour faire plier les travailleurs qui luttent pour la défense de leur emploi et de leurs conditions de vie.

Ma question est la suivante : comptez-vous, monsieur le Premier ministre, mettre fin à ces interventions policières, qui sont autant d'atteintes intolérables au droit constitutionnel de grève ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. M. le ministre de l'intérieur aurait souhaité répondre lui-même à cette question, comme à la précédente d'ailleurs, mais il est présentement retenu par son audience hebdomadaire à la présidence de la République. C'est pourquoi il m'a prié de répondre à sa place.

Je rappelle donc à M. Duroméa que la police n'intervient dans les entreprises que dans deux cas : soit pour exécuter une décision judiciaire d'évacuation des locaux, soit au titre du respect de l'ordre public, lorsqu'elle a été appelée par le responsable de l'entreprise lui-même quand sont commis des actes manifestement délictueux, tels que séquestration, dégradations ou déprédations diverses.

A Rouen, l'usine Sopalim et le centre de traitement des ordures ménagères ont été effectivement évacués, mais cette évacuation a été effectuée à la suite d'une décision judiciaire. M. Duroméa voudra bien admettre qu'il est du devoir de la police d'exécuter les décisions prises par une autorité judiciaire. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Paul Balmigère. Et les marins ?

LICENCIEMENTS DANS LA BRASSERIE

M. le président. La parole est à M. Gosnat.

M. Georges Gosnat. Une nouvelle vague de licenciements atteint plusieurs centaines de travailleurs de l'industrie de la brasserie : 300 avec la fermeture de la brasserie Dumesnil à Ivry, 88 dans l'usine de Sochaux, 24 à Nantes et 43 à Moulins.

En vérité, ces licenciements se situent dans le cadre d'un plan établi par le trust BSN — Boissais-Souchon-Neuvesel — visant à supprimer quinze de ses dix-huit brasseries entre 1975 et 1985, et dont l'exécution s'est déjà traduite par la fermeture des usines d'Arcueil en 1975, de Béziers et de Toulouse en 1976.

Les conséquences de ce plan provoquent un gâchis scandaleux. Pour le personnel, aucun reclassement sérieux n'est prévu. Quant aux raisons invoquées, elles sont pour le moins contradictoires. En effet, BSN ferme des brasseries, alors que notre balance commerciale se dégrade d'année en année, alors que la France est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de malt, que notre commerce extérieur est excédentaire pour le houblon et que la brasserie française dispose de grosses unités de production et d'un matériel moderne qui lui permet d'obtenir un prix de revient moins élevé que ses concurrents.

Je demande donc : premièrement, que les licenciements envisagés soient refusés ; deuxièmement, qu'une véritable concertation avec les travailleurs et les élus concernés soit organisée ; troisièmement, que des mesures soient prises pour que la France

ne se trouve pas dans la situation d'un pays colonisé exportant ses matières premières et important des produits finis. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat. Le développement de la brasserie française se heurte à plusieurs difficultés.

La première tient à la concurrence de pays voisins, la Belgique et les Pays-Bas, en particulier, qui disposent d'unités modernes très puissantes.

La deuxième tient au fait que, sur le marché français, la consommation des bières en litre régresse au profit des bières de luxe présentées en petit contenant. Ainsi, les bières dites « bock » et les bières de table ne représentent-elles plus aujourd'hui que 18 p. 100 du marché, contre 31 p. 100 en 1971.

La troisième difficulté tient au fait que la consommation reste très fortement influencée par les conditions climatiques. En 1977 et en 1978, la consommation a sensiblement régressé par rapport à 1976.

Dans ces conditions, nos entreprises se trouvent condamnées à développer leurs unités les plus productives en les adaptant à la demande des consommateurs, ce qui entraîne fatalement un remodelage des unités de production.

S'opposer, à tout prix, à cette évolution condamnerait inévitablement les entreprises qui doivent encore se moderniser. La seule politique qui puisse être suivie par les pouvoirs publics consiste à veiller à ce que toutes mesures soient prises par les entreprises afin que les conséquences sociales des restructurations nécessaires de l'appareil productif soient limitées dans toute la mesure du possible. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

EXPULSIONS

M. le président. La parole est à M. Canacos.

M. Henry Canacos. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Des milliers de familles vivent dans l'angoisse. Victimes de votre crise, frappées par le chômage ou la maladie, elles ne peuvent plus faire face à leurs charges de logement et risquent d'être jetées à la rue.

Les saisies et les expulsions sont des mesures inhumaines, inadmissibles. C'est la raison pour laquelle les élus et les militants communistes s'y opposent avec détermination. Même si cela — comme c'est mon cas — leur vaut d'être poursuivis!

Nous n'avons cessé de demander que soient interdites ces pratiques d'un autre âge.

Vous ne l'avez pas voulu!

Aujourd'hui, 15 novembre, certaines sociétés menacent de mettre à profit les quinze jours qui restent avant la date d'interdiction pour procéder à des centaines d'expulsions: 200 rien qu'à Sarcelles; combien de milliers en tout? Même les rares commissions de conciliation que vous avez mises en place n'ont pas été saisies de ces dossiers!

C'est intolérable! Pour éviter ces drames, vous n'avez qu'une phrase à prononcer aujourd'hui: « Je demande aux préfets de ne pas apporter le concours de la force publique, dans les quinze jours qui viennent, pour l'exécution d'expulsions ».

Etes-vous prêts à le faire, tout de suite, devant la représentation nationale?

Ma question est d'autant plus opportune que, pour la ville de Paris, l'interdiction d'expulser a pris effet au 1^{er} novembre. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. Il va de soi que pour le Gouvernement, comme pour le Parlement, l'exécution des mesures d'expulsion présente, sur le plan humanitaire, des aspects douloureux auxquels il est sensible.

L'expulsion est une grave décision qui n'intervient qu'à la suite d'une décision des tribunaux. Elle est toutefois assortie de toutes les garanties qu'offre la justice de notre pays.

Soucieux de rechercher toutes les modalités de conciliation et de médiation, le Gouvernement avait créé un groupe interministériel qui a entendu les différentes parties, et tout particulièrement les associations de locataires, et qui a adressé une circulaire aux préfets afin de favoriser dans toute la mesure du possible les règlements amiables.

A l'occasion d'une question qui avait été posée, me semble-t-il, par Mme Moreau, la chancellerie avait publié une fiche d'information destinée aux locataires.

En cas de besoin, les préfets apportent effectivement le concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion: il va de soi que les décisions de la justice doivent être respectées. Bien entendu, les procédures d'expulsion ne sauraient être mises en application avec l'aide de la force publique sans que les préfets en soient informés.

M. Canacos affirme qu'il y aurait 200 procédures d'expulsion en instance à Sarcelles. Or, la préfecture du Val-d'Oise n'a actuellement connaissance que d'une seule expulsion qui devrait avoir lieu d'ici à la fin du mois de novembre.

En octobre, dans l'arrondissement de Montmorency, dont dépend Sarcelles, on a relevé trente-sept demandes d'expulsion: neuf d'entre-elles ont effectivement fait l'objet du concours de la force publique.

Dans l'arrondissement d'Argenteuil, durant la même période, vingt-deux expulsions ont été demandées, neuf ont été accordées sur décision de la justice mais, à ce jour, aucune n'est intervenue.

Certes, des cas douloureux subsistent, mais les procédures sont multiples et très longues.

Au demeurant, il faut savoir que l'absence de concours de la force publique pour exécuter des décisions de justice entraîne la responsabilité pécuniaire de l'Etat.

M. Henry Canacos. Nous ne demandons que quinze jours!

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat. Ces chiffres que je viens de fournir à M. Canacos pour le Val-d'Oise montrent assez que les préfets étudient, cas par cas, les situations dont ils ont connaissance et qu'ils le font avec humanité et compréhension, dans les conditions et, bien entendu, selon le calendrier prévu par la loi. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Labarrère.

M. André Labarrère. Monsieur le Premier ministre, je suis conduit à vous demander une fois de plus, au nom du groupe socialiste, un débat parlementaire sur l'emploi.

C'est la première fois, depuis la guerre, que le nombre officiel des chômeurs atteint 1 350 000 personnes et que le chiffre des offres d'emploi n'est que de 90 000.

Vous détenez ainsi, monsieur le Premier ministre, le record absolu de l'échec dans ce domaine avec 300 p. 100 d'augmentation depuis 1974. Aucun des trente-neuf présidents du conseil ou des Premiers ministres qui se sont succédés depuis la guerre n'a réussi à faire mieux. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il est vrai qu'aucun d'entre eux n'était, comme vous, économiste réputé.

Comme d'habitude, vous invoquez le prix du pétrole, les contraintes du commerce extérieur, la subtilité des statistiques. Comme d'habitude, vous ferez état de projets mirifiques et vous nous inviterez à attendre jusqu'à la sortie du tunnel, sortie que vous êtes le seul à apercevoir.

Lorsqu'on vous parle du chômage, de ces centaines de milliers de jeunes, chômeurs dès la sortie de l'école — les députés de la majorité en connaissent aussi dans leurs circonscriptions — de ces femmes angoissées, de tous ces travailleurs désespérés et en quelque sorte foudroyés, vous manifestez un certain agacement, comme si la purge qu'impose votre politique était un problème mineur.

Or les Français attendent que les responsables de l'Etat décident enfin de s'attaquer vraiment et directement au problème de l'emploi.

Les socialistes, monsieur le Premier ministre, vous ont réclamé un débat: vous l'avez refusé. Ils ont donc décidé de consacrer aujourd'hui l'intégralité de leur temps de parole, dans cette séance réservée aux questions au Gouvernement, au seul drame du chômage.

Toutes les régions sont touchées, mais parmi des centaines d'exemples, vous me permettez de faire état, plus particulièrement, des inquiétudes des travailleurs et de mon ami Louis Mexandreau à propos de la dégradation de l'emploi à Caen; des inquiétudes des travailleurs et de mes amis Roland Beix et Charles Pistre en ce qui concerne Isorel-Galipan; des inquiétudes des travailleurs de mon département sur l'industrie de l'espadrille à Mauléon; des inquiétudes des travailleurs et de mon ami Gilbert Sénès pour le bâtiment et les travaux publics en Languedoc-Roussillon et concernant la société Iri-France et la fonderie de Graissessac; des inquiétudes de Christian Pierret sur l'industrie textile et du secteur de l'habillement dans les Vosges.

Je pourrais continuer, monsieur le Premier ministre. Mais voici ma question: allez-vous persister à vous enfermer dans votre contentement et dans votre refus du débat, ou allez-vous enfin, comme ce devrait être le devoir du Premier ministre, permettre aux représentants de la nation, c'est-à-dire à nous tous ici, de se saisir sérieusement du problème qui angoisse des milliers de Français et qui est au centre de toutes nos préoccupations? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle. (Vives protestations sur les bancs des socialistes.)

De nombreux députés socialistes. Le Premier ministre! Le Premier ministre!

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Monsieur Labarrère, personne dans cette Assemblée n'a le monopole des préoccupations en matière d'emploi. (*Bruits sur les bancs des socialistes. — Claquements de pupitres.*)

Je constate que le groupe socialiste refuse d'entendre les réponses aux questions qu'il a posées. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

Divers députés socialistes. Nous voulons une réponse du Premier ministre!

M. le président. Je vous en prie, messieurs!

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement est conscient de la situation et il n'a cessé d'œuvrer pour apporter des réponses à ce problème dans des moments particulièrement difficiles. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Il ne fuit aucun débat. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

Ce matin, une grande partie du conseil des ministres a été consacré aux problèmes de l'emploi. M. le ministre du travail a fait une communication portant sur cinq projets de loi qui tendent précisément à mettre en œuvre de nouvelles mesures concernant les problèmes du travail. (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie, écoutez la réponse de M. le secrétaire d'Etat. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Joxe. Mais, M. le Premier ministre est présent.

M. le président. Messieurs, si vous n'écoutez pas M. le secrétaire d'Etat, vous vous exposez à ne pas avoir de réponse du tout.

Aux termes du règlement, il appartient au Premier ministre de répondre lui-même ou de faire répondre par un membre du Gouvernement. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Alors, je vous en prie, veuillez écouter M. le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, qui a seul la parole. Poursuivez votre propos, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. Ce matin, le conseil des ministres a adopté cinq projets de loi relatifs à la prorogation de l'aide publique et de la couverture sociale pour les travailleurs privés d'emploi qui créent ou acquièrent une entreprise, à l'extension des aides à la mobilité géographique aux demandeurs d'emploi reprenant un emploi à l'étranger, à la mise en place d'une garantie financière obligatoire couvrant les salaires et les charges sociales en cas de défaillance des entreprises de travail temporaire, à la réduction de cinquante-deux à cinquante heures de la durée maximale hebdomadaire de travail, à la précision du régime juridique des contrats à durée déterminée. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Sur tous ces textes, l'Assemblée aura l'occasion de s'exprimer, et l'on verra alors qui se préoccupe réellement d'apporter des réponses aux problèmes de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, je précise à nouveau que M. le Premier ministre répond lui-même ou fait répondre par le membre du Gouvernement qu'il lui plaît de désigner. C'est la règle; elle doit être respectée.

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail...

M. Pierre Joxe. Il n'est pas là!

M. André Delehedde. ... mais je dis cela à titre indicatif puisque, comme nous venons de le constater, quand on pose une question à un ministre, c'est un autre qui y répond! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Monsieur le ministre du travail et de la participation, à plusieurs reprises, les socialistes se sont déjà inquiétés de vos intentions à l'égard de l'agence nationale pour l'emploi. M. Jean Farge vient de vous remettre les résultats de son enquête sur cette institution, et son rapport ferait état de maux structurels qui frapperaient l'agence — paperasserie, inadéquation du personnel, muraille d'incompréhension entre employeurs et personnel de l'agence — mais ne mettrait pas en évidence le nombre insuffisant des personnels compte tenu de la masse des demandes d'emploi à gérer: on comptait 2 630 000 demandes en 1977 contre 983 000 en 1969.

De même ne semblent pas abordés les problèmes du statut de l'agence et ceux du statut du personnel.

Après le dépôt des conclusions du rapport de M. Farge, quelles sont, monsieur le ministre, vos premières réflexions et vos premières propositions en vue de doter l'agence nationale pour l'emploi des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission qui, en ce moment, est essentielle? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, écoutez M. Legendre, sinon celui-ci reprendra place à son banc et ne répondra pas. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, et à lui seul.

M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat. M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, est actuellement au Sénat. L'Assemblée voudra bien comprendre que, s'il a chargé son secrétaire d'Etat de répondre à sa place aux députés, c'est qu'il a estimé que celui-ci était en mesure d'expliquer la position du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le ministre du travail a en effet confié à un inspecteur général des finances, M. Farge, une étude approfondie sur le fonctionnement de l'ANPE, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement de cette agence afin qu'elle puisse au mieux répondre aux désirs des demandeurs d'emploi qui attendent d'elle qu'elle leur fournisse un nouvel emploi.

M. Farge vient de remettre ses conclusions. Celles-ci n'engagent pas le Gouvernement; elles ne constituent qu'un élément de travail sur lequel se fondera le ministre pour présenter le plus rapidement possible une communication devant le conseil des ministres. M. Boulin entendra également les organisations syndicales de l'ANPE: les personnels auront donc l'occasion de donner également leur sentiment sur ce sujet.

La communication en conseil des ministres dont je viens de parler sera éventuellement suivie de nouvelles propositions dont pourra connaître l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

CHIMIE DES CHARBONNAGES DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Deletis.

M. André Deletis. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Industrie. Je précise bien: à M. le ministre de l'Industrie.

L'inquiétude croît dans les régions où sont implantées les unités industrielles des groupes Charbonnages de France - Chimie et APC. Des suppressions d'emplois sont prévues, et l'avenir de ces industries chimiques semble compromis.

Les responsables patronaux et ministériels se dérobent lorsque les élus souhaitent obtenir des précisions, posent des questions ou demandent la tenue de tables rondes rassemblant tous ceux qui sont concernés: syndicats, élus, administration, etc.

Aussi est-il urgent que le Gouvernement facilite la concertation et définisse la stratégie industrielle de la France dans un domaine aussi important que celui de la chimie, en particulier dans le secteur nationalisé. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie.

Plusieurs députés socialistes. Ah! Enfin!

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Monsieur le député, au cours des derniers mois, la chimie des Charbonnages de France a rencontré trois catégories de difficultés.

La première difficulté résultait de la situation du marché des engrais, qui était assez gravement compromise du fait de variations des prix des matières premières et de l'apparition de surcapacités de production au niveau mondial.

La deuxième difficulté provient de la cassure de la croissance. Les investissements réalisés par les grands intermédiaires chimiques en matière de production avaient été planifiés sur la base d'une croissance annuelle de 10 p. 100 à 15 p. 100. Or, sur le plan mondial, depuis 1974, le rythme de croissance est tombé à 5 p. 100, et des unités situées à proximité de sources de matières premières particulièrement intéressantes ont continué à produire.

Enfin, la troisième difficulté est née d'une initiative prise peu avant la crise et qui s'est traduite par la construction d'un vapo-craqueur de très grande capacité dans la région de Dunkerque: l'investissement représentait 1 300 millions de francs et ne concernait d'ailleurs que la première partie d'une installation qui, normalement, devait être doublée.

Devant ces difficultés, des dispositions ont été prises.

La première a consisté à regrouper l'industrie des engrais en rattachant l'essentiel des productions à Charbonnages de France-Chimie par l'intermédiaire de la société APC.

Cette restructuration a déjà donné des résultats : certes, les pertes ne seront probablement pas résorbées en 1979, mais, dès cette année, elles seront inférieures de moitié à celles qui ont été enregistrées en 1977. Indiscutablement, la situation se redresse.

M. Laurent Fabius. Et le chômage ?

M. le ministre de l'Industrie. En ce qui concerne les grands Intermédiaires chimiques, Charbonnages de France-Chimie, grâce à sa bonne gestion passée, résiste aussi bien que les entreprises privées françaises ou les concurrents étrangers à une crise qui va sans doute se poursuivre pendant deux ou trois ans.

Malheureusement, la minoration des marges d'autofinancement n'a pas permis de résoudre le problème financier — déjà à peine abordé avant la crise — posé par le vapo-craqueur de Dunkerque.

Les entreprises du secteur public doivent, notamment lorsqu'elles n'assurent pas un service public — ce qui est le cas de la chimie — s'habituer à pratiquer des méthodes de gestion qui les rendent aussi « efficaces » que les entreprises privées. C'est probablement le meilleur moyen de défendre le secteur public. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.)

MINES DE POTASSE D'ALSACE

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'Industrie.

Monsieur le ministre, un conflit social s'étend dans les mines de potasse d'Alsace devant le refus du directoire de cette entreprise nationale de poursuivre les négociations avec les organisations syndicales sur les salaires et primes, les conditions de travail et l'avenir du bassin potassique.

L'inquiétude est d'autant plus grande dans cette région que des études récentes de votre ministère remettraient en cause le monopole public de la commercialisation et de l'approvisionnement du marché de la potasse par la Société commerciale des potasses et de l'azote, la SCPA.

La disparition du système actuel mettrait les mines de potasse d'Alsace en état d'infériorité notoire par rapport aux autres producteurs mondiaux protégés par différents mécanismes nationaux. Le monopole actuel maintient la production française dans une situation d'égalité avec ses concurrents étrangers. Son abandon ainsi que la poursuite de la politique de désengagement des mines de potasse d'Alsace pourraient avoir des conséquences désastreuses sur la situation de l'emploi en Alsace alors que l'exploitation de la potasse procure un travail à plusieurs milliers de personnes dans cette région.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, quelle est, dans ces conditions, la stratégie du Gouvernement en la matière et quelles sont les dispositions que vous entendez mettre en œuvre pour préserver et même développer les industries de ce secteur public essentiel à la nation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Monsieur le député, l'origine du conflit qui se déroule actuellement aux mines domaniales de potasse d'Alsace tient à l'ajustement de la prime de chauffage.

Je rappelle que le statut des mineurs prévoit une prime de chauffage qui était payée en nature, c'est-à-dire, évidemment, en charbon. Par analogie, le bénéfice de cette prime a été ensuite étendu à d'autres secteurs miniers ne produisant pas de charbon et où les mineurs, pour se chauffer, doivent acheter du combustible, du fuel notamment. Des corrections de barème et de qualité intervenues aux Charbonnages de France ont entraîné une modification nominale de la prime de chauffage versée aux mineurs. Un relèvement est donc intervenu correspondant à 0,2 point de salaire.

Et l'on voit bien, ici, à quel point l'assimilation des statuts confine à l'absurdité. En effet, une réclamation a été immédiatement déposée par les mineurs de potasse qui ont demandé une augmentation représentant 1,5 point de salaire, augmentation qui a naturellement été refusée par la direction. Un conflit s'est alors ouvert sur lequel on a greffé d'autres revendications — empêchant d'ailleurs ainsi la signature du contrat salarial qui était déjà prêt — concernant la durée du travail et nombre d'autres questions touchant au statut des mineurs de potasse.

M. Pierre Joxe. Pourquoi ce ton si méprisant ?

M. le ministre de l'Industrie. Je rappelle que l'entreprise en cause, dont le chiffre d'affaires atteint un milliard et qui dispose d'un monopole, a perdu 135 millions de francs en 1977 et en perdra 50 en 1978 et qu'elle perdra vraisemblablement encore des sommes considérables en 1979.

On a demandé à l'Etat — placé devant le fait accompli, il a bien été obligé d'agir — de compenser les pertes par l'inscription de ce qu'on appelle une dotation en capital, mais qui, en fait, n'en est pas une, de 120 millions de francs au budget de 1979.

Et l'on cherche aujourd'hui à transformer ce problème en une affaire politique impliquant l'Etat !

M. Christian Pierret. C'est tout l'avenir du bassin potassique qui est en cause !

M. le ministre de l'Industrie. Eh bien, pour la deuxième fois, j'affirme que les entreprises publiques doivent s'habituer à être gérées comme des entreprises privées, avec le souci de l'efficacité : c'est, je le répète, le seul moyen de défendre le secteur public.

Et vous comprendrez aisément que je ne donnerai à la direction de l'entreprise en question aucune instruction qui puisse la conduire à mettre en cause d'une façon quelconque un budget que l'Assemblée nationale a adopté il y a quelques jours et qui n'a pas encore été examiné par le Sénat. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures sous la présidence de M. Stasi.)

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

ACCORD FRANCO-ALLEMAND RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN PONT AUTOROUTIER SUR LE RHIN ENTRE OTTMARSHEIM ET STEINENSTADT

Vote sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinensadt, signé à Paris le 17 novembre 1977 (n° 156, 627).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi.

« Article unique. — Est autorisée la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Ottmarsheim et Steinensadt, ensemble deux annexes, signé à Paris le 17 novembre 1977, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 6 —

ACCORD FRANCO-ALLEMAND RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN PONT ROUTIER SUR LE RHIN ENTRE HUNINGUE ET WEIL-AM-RHEIN

Vote sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil-am-Rhein, signé à Paris le 17 novembre 1977 (n° 156, 626).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi.

« Article unique. — Est autorisée la ratification de l'Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Huningue et Weil-am-Rhein, ensemble deux annexes, signé à Paris le 17 novembre 1977, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 7 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n^{os} 560, 570).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (suite)

M. le président. Nous reprenons l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président — vous qui, en tant qu'ancien ministre des départements et territoires d'outre-mer, ne devez pas être dépaycé dans cette discussion — s'il ne s'agissait que d'examiner les dispositions contenues dans le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui, les cinq minutes qui me sont généreusement octroyées suffiraient très largement. Je n'aurais qu'à citer un seul chiffre : les dépenses ordinaires et les crédits de paiement ne progresseront l'année prochaine que de 4,6 p. 100, c'est-à-dire qu'ils régresseront en francs constants. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, ne nous avez-vous pas invités ce matin, au lieu de polariser notre attention sur le budget proprement dit, à considérer l'ensemble de l'effort financier consenti par la nation en faveur des départements d'outre-mer ?

A cet égard, je me réjouis de constater que les ministères techniques prennent de plus en plus conscience de la nécessité de leur intervention. Mais là encore, si j'ose dire, ce n'est pas la joie. L'effort financier des ministères techniques ne progressera l'année prochaine que de 10,8 p. 100, c'est-à-dire dans une proportion moindre que l'ensemble du budget de l'Etat.

Je tiens à remercier et à féliciter MM. les rapporteurs de leur excellent travail. Une fois n'est pas coutume, les rapports qu'ils nous ont présentés sont non seulement remarquables mais parfaits. Ils reproduisent l'essentiel de nos préoccupations.

Monsieur le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, M. de Rocca Serra s'est déjà posé la question de savoir si, au vu de votre budget, il existe une volonté politique réelle de conduire une départementalisation économique dans les départements d'outre-mer.

Certes, vous pouvez me répondre que, il y a moins de huit jours, à l'issue du conseil des ministres, M. le Président de la République a lui-même fait état de la nécessité de mener une action solidaire et fraternelle pour le développement des départements d'outre-mer. Mais permettez-moi de souligner, en m'excusant de l'irrévérence de l'observation, la contradiction qui existe entre les propos tenus et la réalité budgétaire. C'est pourquoi je continue à me demander si cette volonté existe vraiment.

A la Réunion, M. le Premier ministre a répondu à un maire qui lui demandait des crédits : « Il y a encore des gens qui n'ont pas compris qu'il faut remettre de l'ordre dans ce pays. » Pourtant, lorsque, en métropole, des secteurs d'activité tels que ceux de la sidérurgie ou de la construction navale sont en panne, on trouve toujours le moyen d'injecter des capitaux pour favoriser leur redémarrage.

Dans quelles conditions jouent la solidarité et la fraternité ? Est-ce en votant des lois sociales d'une main et en les encadrant de conditions d'application très strictes de l'autre ?

Est-ce — pardonnez-moi l'expression — en « mégotant » sur l'octroi de certains crédits, comme ceux de l'agriculture ?

On nous dit que l'agriculture doit être notre cheval de bataille dans la lutte économique. Pourtant, les crédits de l'agriculture ont à peine augmenté de 5 p. 100 !

M. Michel Debré a déclaré, en parlant de l'éducation, qu'un retard énorme devait être rattrapé. Pourtant, l'augmentation de 12 p. 100 des crédits du budget de l'éducation sera insuffisante pour combler ce retard et répondre aux besoins en constructions scolaires et en personnels !

Est-ce également en se refusant à protéger la zone des 200 milles qui est littéralement pillée ?

Cette question est d'autant plus préoccupante que la situation est loin d'être reluisante.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez certainement pris connaissance du rapport de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et des chiffres communiqués par l'INSEE. Ainsi le produit national brut a progressé de 11 p. 100 en 1976 et de 2 p. 100 seulement en 1977.

En termes de profits, le sucre enregistre une stagnation : en 1976, 249 000 tonnes ; en 1977, 249 500 tonnes ; en 1978, guère plus !

La commercialisation du rhum rencontrera des difficultés tant qu'une définition du rhum n'aura pas été donnée dans le cadre

du règlement portant organisation commune du marché de l'alcool. Le FEOGA doit également intervenir pour financer la modernisation et la restructuration des distilleries.

Après une forte récession, les secteurs du géranium et du tabac accusent une lente reprise.

Beaucoup de choses ont été dites sur l'élevage. Il a même été choisi comme l'élément dynamique devant répondre au plan d'aménagement des Hauts de l'île de la Réunion. De sérieux retards se sont accumulés dans la réalisation de ce plan dont on parle sans cesse mais au sujet duquel, comme Sœur Anne, on ne voit jamais rien poindre à l'horizon. Or les maires attendent toujours le dégagement de crédits pour pouvoir commencer les études.

Aucun changement notable n'est intervenu dans le secteur de la pêche. La situation se dégrade en raison de la concurrence étrangère et du braconnage auquel les étrangers se livrent dans la zone des 200 milles qui n'est pas protégée.

Dans le même temps — et j'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous démentirez ces faits — on apprend que le droit de pêche aux îles Amsterdam reconnu au groupement des amateurs réunionnais, vient d'être remis en cause au profit d'autres groupements métropolitains. Les groupements d'amateurs éprouvent des difficultés. Il suffit de leur enlever les rares droits dont ils bénéficient dans le domaine de la pêche pour les ruiner.

La crise du logement se fait aussi sentir. En 1977, 1 800 permis de construire ont été délivrés, contre 4 200 en 1976, soit une baisse de 52 p. 100.

La conclusion du rapport de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est la suivante : la conjoncture générale est restée difficile, les résultats obtenus n'ont pas toujours atteint les objectifs, de graves difficultés sont apparues dans le domaine de l'emploi.

Ce n'est pas le moment, quels que soient par ailleurs vos motifs, de vous montrer sévère, pour mesurer les crédits dont nous avons le plus grand besoin afin de faire démarrer la départementalisation économique.

Les crédits affectés au programme d'action prioritaire concernant l'intégration économique des départements d'outre-mer sont en régression cette année.

Vous me répondrez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le profil d'exécution de ce programme est comparable à n'importe quel autre projet en France métropolitaine, mais vous oublierez de préciser que les éléments dont on pouvait attendre dynamisme et capacité de démarrage tels que l'irrigation agricole, la voirie et l'électrification rurales, connaissent un sérieux retard.

Certes, vous me rétorquerez que les autorisations de programme du FIDOM progressent de plus de 12 p. 100, mais la progression des crédits de paiement n'est que de 5,6 p. 100, ce qui correspond à une régression en francs constants. Or, depuis la circulaire Barre du mois de décembre 1976, tous les maires savent bien que les communes ne peuvent lancer de programme si les crédits correspondants ne sont pas dégagés. Aussi quelle est l'utilité des autorisations de programme si les communes ne disposent pas des moyens de faire exécuter les projets ou du moins d'entreprendre les études ?

Je vous rappelle, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à la commission des lois vous m'avez affirmé que les crédits disponibles étaient suffisants pour qu'aucun projet ne soit écarté. Dans ces conditions, il est grave que, dans mon département, qui est touché par le chômage, des chantiers ne puissent démarrer et que des entreprises ferment faute de plan de charge. Cette situation appelle une explication.

S'agissant de la demande d'exemption de prélèvement communautaire sur le maïs, il apparaît qu'elle n'a jamais été présentée aux autorités de Bruxelles. Ce point mérite aussi une explication.

Lors de sa visite dans notre département, M. le Premier ministre a déclaré dans son discours inaugural qu'il ferait des départements d'outre-mer non seulement des départements à part entière mais surtout des départements témoins dans leurs zones géographiques respectives. Je ne puis que me féliciter d'une telle affirmation. Il a indiqué en outre que la France a relevé de nombreux défis et qu'elle relèvera également celui-ci.

La France devra permettre aux oubliés du progrès d'accéder à une situation comparable à celle de tous les hommes et aux personnes prisonnières de certaines mentalités de tirer les conclusions du changement. Vous vous êtes exprimé sur ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat, en des termes que j'approuve.

Vous avez également affirmé que le Gouvernement est décidé à mettre fin à certains privilèges abusifs dans les départements d'outre-mer et à imposer une société d'égalité et de justice. Mais pourquoi qualifier ces privilèges d'abusifs ? Ce qualificatif me paraît superflu.

Vous n'avez pas hésité à mettre en cause l'administration en faisant état des abus, des connivences et des carrières parallèles que l'on peut observer aujourd'hui dans l'administration. La

déclaration de M. Barre, selon laquelle les Français sont comme les carpes qui ont un peu trop pris le goût de la vase, est, à cet égard, une excellente référence.

Nous sommes prêts à consentir l'effort nécessaire à la mise en place d'une véritable société française qui ne serait ni rognée, ni donnée au compte-gouttes.

Or le régime de sécurité sociale de nos agriculteurs est plus contraignant que celui en vigueur en métropole. Nos chômeurs ne bénéficient d'aucune protection sociale. La desserte de la Réunion est assurée exclusivement par la compagnie Air France et le trust des messageries maritimes. De nombreuses lois sociales en vigueur en métropole n'ont pas été étendues aux départements d'outre-mer. Quiconque ne sait pas manier la brosse à reluire et n'a pas l'échine assez souple s'expose à des représailles.

S'agit-il, monsieur le secrétaire d'Etat, de la véritable société française ?

Les paroles ne suffisent pas, nous attendons les actes. On juge l'arbre à ses fruits. Nous vous jugerons sur vos actes. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. M. Chirac s'est rendu ces dernières semaines

dans les départements d'outre-mer, en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique, après avoir parcouru les territoires du Pacifique pendant l'été. Il souhaitait intervenir dans ce débat au nom du groupe du rassemblement pour la République mais il en a été empêché au dernier moment. Aussi m'a-t-il prié d'intervenir en son nom et au nom du groupe RPR.

La France a le devoir d'assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis des départements d'outre-mer car, aux heures les plus douloureuses de son histoire, ils se sont toujours montrés solidaires de la nation. Aujourd'hui, grâce à la richesse humaine et à la position géographique des départements et des territoires d'outre-mer, la France continue à rayonner dans le monde. Elle demeure une grande nation parce qu'elle n'est pas égoïstement repliée sur elle-même.

La solidarité nationale s'impose. Elle implique d'abord l'égalité entre tous les citoyens de la République et par conséquent entre les citoyens des départements d'outre-mer et de la métropole. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de mettre en place, en faveur des départements d'outre-mer, un plan de développement économique et de progrès social qu'on pourrait qualifier de plan de l'égalité des droits et des chances.

Ce plan doit comporter deux volets :

Dans le domaine économique, d'une part, il faut supprimer l'inégalité devant l'emploi qui est la plus importante. En effet, il n'est pas tolérable que ces départements connaissent un taux de chômage quatre à cinq fois supérieur à celui enregistré en métropole.

Il convient donc, par une action immédiate et énergique, de promouvoir le développement simultané de tous les secteurs de la vie économique des départements d'outre-mer afin de ramener le taux de sous-emploi constaté sur place au moins au niveau de celui constaté en métropole. A cet effet, la politique d'aménagement du territoire, dont l'un des objectifs essentiels est l'équilibre entre les régions françaises, doit intégrer les départements d'outre-mer qui en ont été exclus jusqu'à présent.

Dans le domaine social, d'autre part, il est clair qu'il ne peut y avoir deux catégories de citoyens. Il est donc conforme à la justice et à la solidarité d'étendre aux départements d'outre-mer les dispositions en vigueur en métropole pour la protection sociale des citoyens.

Je ne conteste pas, à cet égard, que des adaptations puissent s'avérer nécessaires, mais le principe doit être tranché. L'égalité des devoirs implique l'égalité des droits.

Enfin, s'agissant de l'Europe, qui est décidément à l'ordre du jour, le Gouvernement devra veiller au respect, en faveur des départements d'outre-mer, de l'acquis et de la préférence communautaires, et à l'application à leur profit de la politique régionale communautaire conçue pour les régions périphériques et, parfois, prétendument défavorisées de l'Europe, mais qui conviendrait, ô combien mieux, à nos départements d'outre-mer.

C'est, monsieur le secrétaire d'Etat, en poursuivant une action volontaire et continue que nous serons dignes de la confiance que nos compatriotes des départements d'outre-mer ont témoignée à la République lors des dernières élections législatives. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne vous ferons pas grief, dans cette période d'austérité, du faible pourcentage d'augmentation des crédits de votre budget : moins du dixième de leur montant.

Je note volontiers, et vous l'avez souligné, l'élément positif de décentralisation que constitue l'accroissement du FIDOM départemental réparti par le conseil général. En revanche, s'agissant des actions à mener dans les différents secteurs d'activités économiques et sociales réparties dans les différents ministères, dont vous assurez la coordination et partagez la responsabilité, comment ne pas exprimer notre immense inquiétude devant la montée croissante du chômage aux Antilles ?

La brièveté des temps de parole impose aux élus de notre groupe une complémentarité concertée des interventions. Mes collègues de Guadeloupe évoqueront les problèmes de l'enseignement et de la formation des hommes, de la pêche, du tourisme et de l'agriculture, sur lesquels notre groupe vient d'affirmer sa volonté de progrès et d'égalité. Il me revient d'exprimer pour chacun des secteurs de production, agricole, artisanal et industriel, les dangers qui les menacent et la gravité du sous-emploi et du chômage, quatre fois plus élevé qu'en métropole, et à souligner aussi l'angoisse des jeunes, demandeurs d'emploi, qui défilent dans nos mairies et à l'agence nationale pour l'emploi, lesquelles ne disposent pas de moyens efficaces.

Cela, nous le savions déjà. Ce qui est nouveau et dramatique, c'est la réduction des ressources des travailleurs et des familles les plus défavorisées. Certes, des mesures de soutien à l'économie des départements d'outre-mer ont été prises. A-t-il manqué au Gouvernement, pour obtenir des résultats plus positifs, cette ferme volonté politique dont nous ne cessons de souligner l'urgence ?

Dénonçons une fois de plus les hésitations et les lourdeurs décourageantes des mécanismes administratifs d'application des mesures fiscales et budgétaires en faveur de la création d'entreprises nouvelles. Je pourrais en citer maints exemples, tel le refus de primes à des investisseurs locaux pour de simples questions de délai. N'y a-t-il pas là un problème tout d'exécution et de volonté d'aboutir... ainsi que de crédits, naturellement ?

Pour tenter de suppléer les carences de l'Etat, des initiatives locales ont tout de même essayé de concrétiser cette détermination, grâce à un modeste budget régional.

Comment de jeunes agriculteurs se détermineraient-ils en effet à contribuer à la nécessaire diversification des cultures quand l'aide de l'Etat attribuée par la métropole est toujours différée, et quand la couverture sociale des exploitants agricoles reste encore incomplète, par exemple pour les accidents du travail ?

Comment des artisans dont les activités sont si nécessaires sur le marché local, pour multiplier les emplois et développer l'économie, prendraient-ils des risques d'installation quand leur font défaut les facilités de crédit dont disposent leurs homologues métropolitains, quand ils ne bénéficient pas, par exemple, de la protection de l'assurance maladie qu'ils réclament depuis des années, quand ils ne perçoivent pas les allocations familiales, pas plus que les commerçants d'ailleurs ?

De telles inégalités sociales, s'ajoutant à une légitime amertume, ne manquent pas d'avoir d'authentiques conséquences économiques et ne peuvent plus se prolonger, ce qui écarte, par conséquent, toute tentation de pause sociale en ce moment.

M. le secrétaire d'Etat, le taux de chômage, quatre fois élevé en Guadeloupe qu'en métropole, vous impose désormais de prendre des mesures hardies, car même les emplois existants sont actuellement menacés.

Menaces contre la canne à sucre dont le prix payé sera inférieur au prix de revient ;

Menaces contre la commercialisation du rhum, élément important de notre économie qui exige le maintien et l'élargissement du régime contingentaire, en attendant un règlement communautaire tenant compte de la spécificité du marché national du rhum et comportant une définition légale, en tant que produit provenant de la distillation de la canne sur place ;

Menaces pour les excédents des quotas de bananes à la Martinique, ce qui appelle d'urgence l'aide accrue du FORMA ;

Menaces contre l'ananas, notamment par les accords de Lomé, mais compensées heureusement, pour l'ananas en conserve, par l'aide du FEOGA ;

Menaces contre les entreprises du bâtiment et des travaux publics, alors que persistent de grands besoins en logements, notamment sociaux, l'un des objectifs en retard du Plan pour les départements d'outre-mer.

Ainsi, l'ensemble des travaux financés par l'Etat doit être relancé d'urgence et massivement au lieu de réduire la couverture du FIDOM de 67 p. 100 à 50 p. 100 pour les programmes engagés par les communes.

Nous avons besoin, non plus d'un budget étriqué, mais d'un grand plan de développement des Antilles qui exige avant tout une volonté politique fondée sur les aspirations profondes des populations exprimées en mars dernier et facilitée par le consensus actuellement manifeste des partis de la majorité, voire même par un nouveau langage de l'opposition plus soucieuse maintenant, semble-t-il, de comprendre la volonté de progrès de nos populations dans la République que de vouloir nous octroyer, comme auparavant, un statut séparatiste.

A ce nouvel élan économique dont vous faites état, monsieur le secrétaire d'Etat, les fonds européens doivent contribuer normalement, c'est-à-dire directement pour le fonds social, mais aussi pour le fonds de développement régional — le FEDER — dont un pourcentage des ressources doit être affecté obligatoirement aux départements d'outre-mer. Or ces fonds importants sont réintégrés indûment dans le budget national.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous garantir la suppression de ce procédé injuste ?

L'aide au chômage, pour certains travailleurs licenciés, ne serait pas seulement une mesure sociale légitime, mais aussi un facteur d'assainissement économique. La survie de certaines petites et moyennes entreprises dépend de l'application de cette égalité des droits et des devoirs entre tous les travailleurs français.

Enfin, c'est toujours de l'emploi qu'il s'agit quand on évoque la migration. Celle-ci réclame une attention particulière, s'agissant notamment de nos compatriotes venus travailler en métropole et que le chômage national frappe les premiers.

Nous comprenons, monsieur le secrétaire d'Etat, la difficile complexité de vos responsabilités à l'égard des départements d'outre-mer et de leurs populations. En effet, dans un monde de dure compétition, leur développement social déjà avancé, phénomène français unique dans le monde et, par là-même, irréversible de par la volonté même des populations, exige impérativement, sous peine de se renier, l'accélération rapide du languissant processus économique annoncée depuis 1974 par le Chef de l'Etat lui-même.

Mais, il faut le reconnaître, aucun chiffre dans les divers budgets techniques pour 1979 ne témoigne encore de cette volonté-là. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Bamana.

M. Younoussa Bamana. Mesdames, messieurs, voici maintenant près de deux ans, le Parlement dotait Mayotte d'un statut provisoire de collectivité territoriale de la République française.

Après maintes hésitations, le Gouvernement avait, en effet, refusé de soumettre immédiatement à votre vote la départementalisation que la population mahoraise appelait de tous ses vœux, et la loi du 24 décembre 1976 ouvrait, au profit des Mahorais, un délai de réflexion de trois ans à l'issue duquel devait être choisi le statut définitif de l'île.

Pourquoi ce délai ?

Nous ne pouvons pas soupçonner le Gouvernement d'avoir voulu tester la sincérité de l'attachement de Mayotte à la France ou d'avoir souhaité favoriser le rapprochement avec les Comores devenues indépendantes. Ces trois années devaient donc être consacrées à créer les conditions d'un choix parfaitement libre pour les Mahorais : désenclavement de l'île, démarrage de son développement économique et social et la mise en place des institutions qui stabiliseraient l'avenir politique.

Ces institutions ont été mises en place en 1976 et en 1977 : nomination d'un préfet et installation des services déconcentrés de l'Etat, création des communes, élection du conseil général, puis des conseils municipaux, élection de deux parlementaires.

Rien n'y manque ou presque. Toutefois, monsieur le ministre, les Mahorais se demandent pourquoi ils ne sont pas représentés au Conseil économique et social, alors que leurs principaux problèmes sont précisément d'ordre économique et social. Mais, sous réserve de cette exception, les institutions départementales sont bien là, bien ordonnées, cohérentes, logiques.

A quoi tient donc, dans ces conditions, le fait que les Mahorais les regardent comme une sorte de squelette, de corps dépourvu de muscles et de nerfs ? C'est que, monsieur le ministre, ces institutions tournent à vide lorsqu'elles n'encadrent pas un vigoureux effort de développement. Or le développement de Mayotte est à peine esquissé, ébauché. L'examen des grands secteurs d'activité économique et de nos principales préoccupations sociales devrait donc vous persuader de la nécessité d'accélérer nos efforts communs.

Première condition du développement mahorais : le désenclavement complet de l'île.

Les liaisons de Mayotte avec la Réunion et avec la métropole sont précaires. Elles ne pourront être valablement améliorées que par la création d'un port en eau profonde dont le plan de financement devra être arrêté d'urgence et d'un aéroport susceptible d'accueillir des avions gros porteurs.

Pour ce qui concerne les lignes maritimes et aériennes actuelles, les conditions de leur exploitation ont substitué à l'éloignement géographique une barrière financière sévère. Je vous demande, monsieur le ministre, d'engager une réflexion complète sur les tarifs de ces liaisons.

Le désenclavement véritable de l'île passe également par un essor des télécommunications et des techniques de radio et télédiffusion.

Mais il nous faudra aussi améliorer les communications intérieures de l'île. Au moment où commence à Mayotte la saison des pluies, plus de vingt villages vont être inaccessibles pendant cinq mois. Cette situation constitue un handicap considérable aussi bien pour ce qui concerne les évacuations sanitaires que pour la commercialisation des produits agricoles. Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, d'appuyer notre souhait de voir le réseau national prendre en compte la totalité de la voirie structurante et d'imposer aux administrations concernées les mesures financières qu'impliquent les décisions de classement déjà intervenues.

Les impératifs de notre économie, mais aussi de notre sécurité, nous obligent à un effort persévérant en faveur des communications. Je ne me lasserai pas de vous le répéter.

Mais cette économie mahoraise qu'est-elle donc ? Vous avez pu le constater, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous nous avez fait, récemment, le très grand honneur de votre visite : l'économie mahoraise est essentiellement agricole, et c'est à l'agriculture qu'il convient d'abord de donner ses chances.

Celles-ci passent en premier lieu par une politique foncière hardie. La mise en œuvre d'une telle politique suppose la création rapide d'une société d'aménagement foncier et l'extension à Mayotte de l'ensemble des textes relatifs à l'expropriation.

Développer l'agriculture signifie également former les agriculteurs non seulement dans le système scolaire, et j'y reviendrai, mais aussi après la sortie de l'école par la mise en place d'un véritable service de vulgarisation des techniques d'élevage et de culture.

Or, à l'heure actuelle, la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement des services mahorais du ministère de l'agriculture sont prises en charge par le budget de la collectivité territoriale dont les moyens ne permettent pas de dynamiser effectivement ce secteur essentiel.

Enfin, je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'engager vos services dans une réflexion poussée sur un éventuel système de stabilisation des prix des produits agricoles exportés dont la mévente persistante obère gravement les revenus des agriculteurs, alors même que les prix des produits importés — et notamment ceux du riz — croissent de façon alarmante.

Il faut certes développer l'agriculture, mais également l'artisanat, la petite industrie et, plus tard, le tourisme. Pour permettre ces progrès, un effort de formation est indispensable, mais il est aussi nécessaire de créer un réseau de crédit privé, d'étendre à Mayotte la réglementation des investissements dans les départements d'outre-mer et d'encadrer ces futures entreprises par la mise en place rapide des organismes consulaires adéquats.

Mais, et je l'ai indiqué, il n'y aura pas d'activité économique sans effort de formation. J'évoquerai donc maintenant l'enseignement à Mayotte.

Les problèmes qu'il connaît sont nés du désintérêt de l'ancien gouvernement territorial et d'un très fort taux de croissance démographique. Il en résulte qu'une bonne partie des enfants mahorais ne peuvent être scolarisés et ne le seront jamais. L'objectif me paraît pourtant être la scolarisation à 100 p. 100 de nos enfants, ce qui suppose que l'Etat construise à Mayotte un très grand nombre de classes primaires, aide vigoureusement à la formation des maîtres et prenne enfin en charge le salaire des instituteurs.

Mais il est également nécessaire de développer l'enseignement secondaire par la création d'un lycée d'enseignement professionnel et par le renforcement des filières d'enseignement général qui permettront aux meilleurs des enfants mahorais d'accéder aux niveaux supérieurs de notre système scolaire.

Un proverbe mahorais dit : « Tous préparent la terre, mais la récolte choisit les hommes. » Aidez-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, à préparer le terrain de manière que les chances de nos enfants soient les mêmes que celles de tous les enfants français.

Un autre secteur prioritaire est celui de la santé. Vous avez pu constater, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre visite, qu'il y restait fort à faire. On voudrait nous enfermer aujourd'hui dans un choix contraint entre médecine préventive et médecine de soins. Or ce choix démentirait l'attitude généreuse du ministre de la santé qui a toujours accordé aux problèmes sanitaires de Mayotte une attention vigilante et bienveillante.

La France peut réaliser, chez nous, à la fois des dispensaires, qui permettent la prévention, et le nouvel hôpital indispensable à des soins simplement normaux. Je suis certain que vous nous aiderez, monsieur le secrétaire d'Etat, à renforcer notre équipement dans un domaine dont l'importance n'échappe à personne.

J'aurais pu allonger à loisir la liste des besoins les plus urgents de Mayotte. Vous avez pu voir, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'ils sont immenses et vous nous avez proposé d'élaborer un plan de développement qui doit organiser l'avenir de notre pays. Ce plan précisera également les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités mahoraises. Encore faudra-t-il que

s'amorcent au profit de ces collectivités des flux financiers, subventions et crédits publics, suffisants pour donner une réalité à des budgets présentement étiques.

Alors, et alors seulement, pourrions-nous faire ensemble ce que les Mahorais demandent. Ce qu'ils demandent et non ce qu'ils exigent. Car les Mahorais n'exigent rien. Ils n'ont pas, en effet, choisi de rester Français pour être plus riches, pour recevoir des subventions.

Certes, on peut s'étonner du paradoxe qui conduit la France à passer avec nos voisins des accords de coopération annoncés en fanfare, alors même que l'on compte chichement à Mayotte les financements qui lui sont indispensables. J'ai parlé de paradoxe, et vous aurez senti, mes chers collègues, qu'il est aujourd'hui singulièrement plus payant d'opter pour les voies hasardeuses de l'indépendance que de choisir l'intégration dans l'ensemble français. Mais laissons à ceux qui l'ont décidée la responsabilité de cette prime à l'ingratitude passée et, n'en doutons pas, aux ingratitude à venir.

Car les Mahorais, eux, n'ont qu'une exigence. Ils veulent rester Français : la France symbolise pour eux la liberté et la sécurité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ce choix, les Mahorais l'ont fait librement, avec détermination et constance. Ils l'ont payé durement, quelquefois même de leur sang. C'est donc une volonté respectable et je vous demande très solennellement, monsieur le secrétaire d'Etat, de la faire respecter.

MM. Fontaine et Seguin ont souligné ici — et je les en remercie au nom de tous les Mahorais — combien était indigne l'attitude de notre ministre des affaires étrangères qui jugeait, voici deux ans, « peu probant » le vote des Mahorais et qui estimait, voici deux mois, qu'il existait « des chances » de voir Mayotte réintégrer l'ensemble comorien.

Les Mahorais ne sauraient tolérer de tels propos et il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, d'exprimer leur indignation et d'exposer leur détermination. Mayotte française cela signifie Mayotte respectée dans son droit à la liberté, dans son droit à des communications indépendantes de toute pression étrangère et dans son droit à un développement économique et social librement choisi.

Du respect de ces droits, il existe une garantie : celle que nous offrira demain le statut départemental. Car n'en doutez pas, monsieur le ministre, c'est bien la voie que les Mahorais choisiront.

Lors de votre visite à Mayotte vous nous avez parlé avec la voix du cœur. Faites en sorte, par vos réponses aux questions que j'ai cru devoir vous poser, de prouver que la France sait être généreuse aussi avec ceux qui l'aiment. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Maximin.

M. Mariani Maximin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du projet de budget qui nous est soumis, document qui conditionne la vie économique et sociale des DOM, je souhaiterais faire deux observations : l'une aura trait à l'agriculture, et plus particulièrement aux problèmes de la canne à sucre ; l'autre, à l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'enseignement.

D'abord, la canne. Le Gouvernement a pris et rendu publiques, le 13 juin 1978, un certain nombre de décisions relatives à la production sucrière des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne la Guadeloupe, il a estimé nécessaire de maintenir un niveau de production qui ne saurait être inférieur à 100 000 tonnes de sucre pour les prochaines campagnes, objectif qui pourrait être porté à 120 000 tonnes, compte tenu des effets attendus du programme de replantation de la canne et de l'irrigation en Grande-Terre.

Un plan de restructuration des usines de l'ensemble du département devait être activement mis à l'étude.

Enfin, le programme de relance et de modernisation des plantations devrait être activement poursuivi.

Ce plan de relance est vital, monsieur le secrétaire d'Etat, pour l'agriculture guadeloupéenne. La canne fait vivre une famille sur trois. Elle assure des revenus à plus de 50 000 familles.

Or, la canne connaît une crise grave : depuis dix ans les salaires ont augmenté deux fois plus vite que le prix du sucre ; cette crise risque d'entraîner un anéantissement de notre balance commerciale.

L'effort à entreprendre est important et ne peut souffrir aucun retard. Il faut dès maintenant : augmenter le prix de la tonne de canne pour que les petits planteurs tirent des revenus suffisants de cette denrée, leur permettant de régler leurs dettes et de répondre aux exigences de la vie quotidienne ; encourager de façon substantielle la replantation de nouvelles terres ; aider les jeunes agriculteurs à faire face aux difficultés inhé-

rentes à leurs installations par une dotation spéciale ; généraliser l'emploi de l'engrais pour améliorer le rendement à l'hectare, en accordant des facilités d'achat par des prêts à taux réduit ; enfin, attribuer aux planteurs une aide importante qui leur serait directement versée par le ministère de l'agriculture.

En ce qui concerne l'enseignement, la situation est alarmante dans certains collèges. L'insuffisance en personnel — enseignants et secrétariat — le nombre croissant des élèves, le manque d'équipements pour l'éducation physique entraînent, depuis plusieurs années, de mauvaises conditions de travail qui réclament des solutions urgentes.

On avait supprimé le concours d'entrée à l'école normale. Après intervention, le ministère a accordé vingt-quatre postes à la Guadeloupe, dotation très insuffisante par rapport aux besoins et aux prévisions du conseil départemental de l'enseignement primaire. D'autre part, le CAEL, centre destiné à accueillir les inadaptés, — créé depuis le 1^{er} octobre 1967 — doit être maintenu et doté du personnel indispensable à son bon fonctionnement.

L'enseignement préscolaire connaît un retard considérable ; pour un effectif scolarisable de 32 870 enfants, 7 350 sont accueillis en maternelle. Cette scolarité est pourtant indispensable sur les plans de la socialisation, de l'hygiène et de l'apprentissage de la langue française. A cet effet, une relance de construction devra être entreprise et des crédits mis à la disposition du département par le Gouvernement, pour subventionner un nombre important de projets et se rapprocher, autant que faire se peut, des objectifs du VII^e Plan.

Il y a aussi la compétitivité sur le marché du travail. Elle n'est possible que si la qualification est suffisante dans les départements d'outre-mer. Il faut donc, monsieur le secrétaire d'Etat, multiplier les centres de formation professionnelle afin de donner à la jeunesse les moyens de trouver le premier emploi dont elle a tant besoin.

Depuis trente-deux ans, est appliqué aux Antilles le principe de la départementalisation, issu de la loi du 19 mars 1946. Certes, il a permis de réaliser les équipements collectifs indispensables : la protection sanitaire et l'application progressive des législations sociales métropolitaines.

Cette politique ne s'est malheureusement pas accompagnée d'un développement parallèle de l'appareil productif local. Cette absence d'harmonisation entre un secteur social avancé et le retard du secteur économique est à l'origine des principales difficultés auxquelles doivent aujourd'hui faire face les départements d'outre-mer.

Ces départements sont à la recherche d'un équilibre nouveau. Il ne pourra se réaliser que dans un développement harmonieux de toutes les branches de l'agriculture et dans un effort accru d'implantation de nouvelles industries. Mais il repose aussi sur le travail des hommes, la qualité de la formation qui leur est donnée et le volume des investissements mis à leur disposition.

Je compte sur la volonté du Gouvernement pour agir, mais pour agir vite. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Guilliod.

M. Raymond Guilliod. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat ; je ne me livrerai pas à une analyse scrupuleuse du projet de budget des départements d'outre-mer ; je risquerais, en effet, de répéter ce que la plupart des collègues qui m'ont précédé ont dit excellemment.

Je me bornerai donc à rappeler que le développement économique est la revendication essentielle des populations d'outre-mer qui attendent du Gouvernement des efforts particuliers en ce domaine.

Ces départements ont une vocation essentiellement agricole. En raison de leur position géographique, ils sont condamnés, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon, à pratiquer des cultures tropicales. Ils sont donc appelés à subir la concurrence de la production des autres pays tropicaux qui sont, dans leur quasi-totalité, des pays du tiers monde, notamment les pays ACP qui sont partie prenante aux accords de Lomé.

Mes collègues du groupe du rassemblement pour la République ont parlé ou parleront de la canne à sucre et de ses dérivés, le sucre et le rhum, ainsi que de l'élevage et de la diversification des cultures. Pour ma part, je m'en tiendrai à l'économie bananière qui, comme vous le savez, tient une place prépondérante à la Guadeloupe et à la Martinique.

Notre production s'écoule sur le marché de la métropole où nous bénéficions, depuis l'arbitrage du général de Gaulle en 1962, d'un quota représentant les deux tiers de la consommation française.

Cependant, c'est une économie d'un équilibre fragile, très sensible aux fluctuations de l'approvisionnement du marché. Deux mille tonnes supplémentaires de bananes peuvent provoquer l'effondrement des cours.

Toute augmentation de la production doit nécessairement se commercialiser en dehors du marché français, notamment chez nos partenaires européens. Malheureusement, nos prix ne sont pas compétitifs en raison de charges salariales et sociales infiniment supérieures à celles des autres pays du tiers monde.

C'est si vrai qu'il a fallu l'intervention du FORMA pour permettre l'écoulement des surplus de la production martiniquaise. La Guadeloupe, elle, n'a pu atteindre son quota en raison des divers cyclones qui l'ont frappée et des événements de la Soufrière. Mais elle l'atteindra bientôt, de telle sorte que se posera sous peu, et avec beaucoup d'acuité, le problème de la commercialisation des surplus antillais.

Il faut envisager dès maintenant l'augmentation de la quote-part du FORMA par kilo de bananes et le déplaçonnement de cette aide, qui est actuellement limitée à trente mille tonnes.

Il convient également de signaler la situation exceptionnellement critique des exploitants bananiers de montagne de la Guadeloupe qui n'ont jamais pu se relever des cyclones successifs et, surtout, des événements de la Soufrière, qui les ont contraints à fuir en abandonnant leurs cultures.

Il faudrait examiner à nouveau leur situation au regard de la Caisse de crédit agricole et leur apporter une aide exceptionnelle afin de leur permettre de se désendetter et de repartir sur des bases saines.

Certes, l'agriculture est la principale activité des départements d'outre-mer, mais il ne faut pas oublier cependant que ces départements disposent, par ailleurs, d'un potentiel touristique considérable qu'il convient d'exploiter. Cette activité pourrait même devenir demain notre première ressource et constituer le moteur d'une diversification souhaitée de notre agriculture.

Les départements d'outre-mer et les Antilles, en particulier, bénéficient d'un été perpétuel. C'est peut-être là qu'il faut trouver la solution à cet étalement des vacances que chacun recommande mais que personne ne peut mettre en place. C'est sans aucun doute une des solutions à retenir pour résorber le chômage dans nos îles où il y a tant de gens sans travail.

Pour y parvenir, il faut pratiquer une politique hardie d'incitation pour encourager les promoteurs à investir. Il faut surtout simplifier la législation dont la complexité est décourageante et abrégier les délais d'agrément afin de retenir les investisseurs.

L'administration ne doit plus donner l'impression d'être un obstacle, parfois un adversaire dont il faut vaincre l'esprit tatillon. Elle doit, au contraire, se présenter plutôt comme une alliée soucieuse d'aplanir les difficultés et de faciliter l'élaboration des dossiers.

Naturellement, cela ne peut se faire à n'importe quel prix et si le tourisme peut apporter aux départements d'outre-mer des satisfactions légitimes, il devra nécessairement tenir compte du respect de l'environnement et de la dignité humaine.

S'ajoute le problème posé par la zone des cinquante pas géométriques sans laquelle il ne peut y avoir de développement touristique, lequel est lié à la mer dans ces départements.

Qu'une commune décide de créer un lotissement touristique dans lequel entre une parcelle de cette zone, et c'est le blocage.

Depuis la parution de la circulaire interministérielle du 26 février 1974, l'Etat ne cède plus un pouce des cinquante pas géométriques, quand bien même il s'agirait d'une collectivité locale pour un projet susceptible d'entraîner la création de plusieurs centaines d'emplois.

On a perdu de vue et l'esprit et la lettre du décret du 30 juin 1955, qui prévoyait des cessions amiables pour la réalisation des installations d'intérêt public ou général et des plans d'urbanisme et d'aménagement.

Sans doute convient-il d'éviter les spéculations foncières et la privatisation de cette zone au détriment des populations, mais tout maintenir en l'état est une erreur grave qui compromet l'avenir et ne tient aucun compte de l'intérêt général et de l'évolution de l'urbanisation.

Le développement touristique conduit nécessairement à l'examen du développement des transports aériens, car ils sont intimement liés. Construire des hôtels sans mettre en place les moyens d'acheminement de la clientèle serait un non-sens. La compagnie nationale Air France bénéficie d'un monopole qui fait l'objet de critiques acerbes. Les tarifs pratiqués sont prohibitifs et les protestations sont générales. Les liaisons entre la métropole et les départements lointains peuvent être considérées comme des lignes intérieures. La compagnie assure donc un service public, et la notion de rentabilité ne saurait s'appliquer dans la mesure où ne joue pas la concurrence.

De même que l'Etat accorde à la SNCF d'importantes subventions pour abaisser ses tarifs, il doit intervenir pour diminuer le prix des transports aériens avec les départements d'outre-mer, en épongeant au besoin le déficit d'exploitation de ces lignes.

Telles sont les observations que je voulais présenter sur ces points bien précis. Je tiens à rappeler que les problèmes

des Antilles et des départements d'outre-mer en général ne sont pas des problèmes d'ordre statutaire ou politique, mais économique.

Deux maux frappent sévèrement ces départements lointains : l'inflation et le chômage. Le Gouvernement se doit de consentir un effort particulier pour faire disparaître ces fléaux, afin de conduire ces départements au niveau d'un département moyen de l'hexagone. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Plantegenest.

M. Marc Plantegenest. Comme je l'avais déjà annoncé, en réunion de la commission de la production et des échanges, je m'abstiendrai de voter pour ce projet de budget.

Vous savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, le sens que revêt cette démarche. Il ne s'agit pas pour moi de dire que ce budget est bon ou qu'il est mauvais, mais plutôt d'affirmer une nouvelle fois notre hostilité marquée envers la départementalisation.

Vous connaissez aussi bien que nous les conséquences désastreuses de cette mesure, et vous les déplorez sans doute avec nous.

On ne « départementalise » pas Saint-Pierre-et-Miquelon en 1978 comme on a « départementalisé » les Antilles, ou la Réunion en 1946.

Les données sociales et économiques ne sont pas les mêmes, et il serait vain de penser que ce qui était bon pour nos compatriotes d'outre-mer, il y a trente ans, peut l'être tout aussi bien pour nous aujourd'hui.

A cela il y a plusieurs raisons :

Nous ne sommes que 5 800. Imaginez donc quel désordre pourrait découler de l'organisation en département de toute collectivité d'outre-mer de plus de 5 000 habitants ! Aucun ministre n'y résisterait.

Sur le plan social, à cause des pouvoirs qu'avaient en la matière les responsables locaux, élus et administrations, nous avons progressé jusqu'en 1976 plus vite que les départements d'outre-mer dont il faut reconnaître que le niveau social en 1946 était bien inférieur au nôtre.

Notre intégration dans le cadre départemental a eu pour première conséquence, vous le savez, le gel complet de tout notre système de prévoyance. Nous avons donc régressé.

Par sa nature même, notre économie est totalement différente de celle des Antilles ou de la Réunion.

Là, on cultive la canne à sucre ou la banane pour l'exporter : mais comme je vous l'ai dit quand vous êtes venu à Saint-Pierre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'exporterons jamais nos rares produits agricoles vers le Canada.

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur la pêche et sur toutes les activités portuaires qui peuvent en découler. D'abord, c'est tout simplement notre rôle historique. Surtout, seules ces activités, convenablement soutenues, sont susceptibles de mettre un terme à nos problèmes sociaux actuels.

Si l'intégration des autres départements d'outre-mer dans la communauté économique européenne peut leur être bénéfique économiquement, il n'en va pas de même pour nous.

Ce lien définitif avec l'Europe engendrerait, vous le savez, des difficultés insurmontables dans nos relations maritimes avec le Canada. En effet, notre grand voisin ne cache pas son intention de dénoncer le cas échéant les accords déjà signés avec notre pays, en faveur de mon archipel, si l'intégration venait à s'inscrire dans les faits.

Comme je l'ai dit ici il y a quelques jours, au ministre des transports et à celui de la culture et de la communication, quelle chance la France n'a-t-elle pas perdue en départementalisant Saint-Pierre-et-Miquelon !

Nos îles, dégagées des contraintes d'une appartenance à l'Europe, pouvaient devenir la plateforme des pêcheries françaises de l'Atlantique du Nord-Ouest : sans compter que, de cette zone économique devenue du même coup incontestable et incontestée, nous pouvions espérer tirer des ressources énergétiques non négligeables.

Enfin, et pour en terminer avec les problèmes de la Communauté économique européenne, à cause de l'application du tarif extérieur commun, le coût de la vie pourrait en 1980 faire un bond de 18 à 20 p. 100 ne l'oublions pas.

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on ne nous accuse pas de faire de la politique quand nous réclamons seulement un statut mieux adapté à notre spécificité !

Que l'on ne nous soupçonne pas non plus à cause de cette revendication, de vouloir sortir du giron de la France ! Qui a pu concevoir un seul instant que nous voulions faire de Saint-Pierre-et-Miquelon un Etat indépendant ? Qui a pu imaginer que nous souhaitions, tout simplement, notre rattachement au Canada ?

Il fallait que cela soit dit. Mais il faut aussi que soit affirmé, j'espère que c'est la dernière fois qu'il est nécessaire de le préciser, notre indéfectible attachement à la France: tout simplement parce qu'étant tous de souche métropolitaine, nous n'avons pas les problèmes s'attachant d'habitude aux flens naturels des races ou des langues mais aussi parce que cette nationalité que nous voulons garder à tout prix est la meilleure recette pour affirmer notre identité et notre originalité au sein du monde anglophone qui nous entoure.

J'ai déjà eu l'occasion de traiter de ce sujet ici même le 30 juin dernier. Lors de votre visite à Saint-Pierre-et-Miquelon, vous avez pu vous rendre compte personnellement et sur place des problèmes posés par l'application du nouveau statut.

Nous le clamons, haut et fort: notre opposition résolue à la départementalisation ne s'appuie que sur des considérations purement techniques.

Nous ne croyons pas à une quelconque adaptation au titre de l'article 73 de la Constitution, tout simplement parce que cette adaptation supposerait une remise en cause systématique, et dans les moindres détails, de la réglementation passée, présente et future applicable aux autres départements d'outre-mer.

Je ne doute pas de votre bonne volonté en la matière, monsieur le secrétaire d'Etat mais je ne suis pas sûr de l'adhésion des ministères techniques et je suis encore plus sceptique quant à l'attitude du ministère des finances.

La départementalisation « à la carie » n'est pas pour demain. Nous serons toujours victimes du centralisme des grandes administrations qui ont bien du mal à concevoir qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, la situation est différente.

Les résultats de la grande concertation du 26 octobre dernier, organisée à votre initiative rue Oudinot, en fournissent la meilleure preuve.

Votre principale préoccupation était d'obtenir immédiatement l'équilibre de notre budget en mettant fin à la tutelle insupportable du ministère des finances.

Or, force nous est de constater que les résultats sont négatifs dans ce domaine.

Les dettes dites « territoriales » continueront à être réglées, vous nous l'avez dit, par notre budget. La prise en charge par l'Etat de ces dépenses devient de ce fait purement symbolique, puisqu'elle restera dans l'enveloppe de la subvention d'équilibre, laquelle au demeurant n'est toujours pas forfaitarisée, ni fixée *a priori*.

Ce refus ne nous rassure pas quant à l'avenir de nos finances locales. Il réduit à néant notre espoir d'échapper, un jour, à la tutelle de la direction du budget. En 1979, les deux budgets communaux et le budget du département seront en tutelle. Comment voulez-vous que s'exercent pleinement en pareil cas les prérogatives des assemblées locales?

Nous en serons réduits, une fois de plus, à la mendicité.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer la régression par rapport à la situation que connaissait Saint-Pierre-et-Miquelon avant la départementalisation! L'assistance, que vous avez très justement et très vigoureusement dénoncée, monsieur le secrétaire d'Etat, continuera à être ce qu'elle a toujours été: une véritable institution!

Permettez-moi de répondre au passage au rapporteur pour avis à la commission des lois.

Vous avez fort justement souligné, monsieur Séguin, les difficultés découlant de l'application du statut départemental de Saint-Pierre-et-Miquelon, et je vous en remercie. Vous avez terminé votre chapitre consacré à mon archipel en posant la question suivante: « Comment continuer de bénéficier de l'aide indispensable — et considérable — de la France, tout en recouvrant une part de l'autonomie de jadis? »

Nous, nous pensons que c'est en recouvrant cette autonomie, voire en la renforçant dans certains domaines, que nous pourrions utiliser correctement l'aide de la France. Nous éviterons ainsi les gaspillages considérables entraînés par la mise en route d'opérations décidées à Paris, sans concertation préalable avec des élus locaux.

A votre initiative, monsieur le secrétaire d'Etat, une réflexion générale sur l'avenir économique de l'archipel vient d'être entamée.

Mais comment programmer cet avenir, quand on ne sait pas ce que seront en 1980 nos régimes douaniers et fiscaux?

Que répondre aux entreprises désireuses de s'implanter et d'investir chez nous?

Voilà pourquoi, lorsque nous affirmons que la « table ronde » d'octobre dernier n'a pas permis de dégager des solutions immédiates pour remédier à nos maux, nous persistons à penser que nous avons raison.

Aussi je trouve fort regrettables les critiques à peine voilées que vous avez cru bon de formuler à l'encontre de ceux qui, selon vous, contestent et dénigrent systématiquement la politique du Gouvernement.

Comment pourrions-nous réagir autrement? Je l'ai déjà dit à Saint-Pierre. Pour nous, vous représentez, au secrétariat des départements et territoires d'outre-mer, le Gouvernement de la V^e République. Or c'est avec ce Gouvernement que, depuis 1954, nous discutons.

C'est à ce Gouvernement que nous essayons de faire comprendre que notre « caillou » a, lui aussi, son rôle à jouer au sein de la collectivité nationale. Or, l'exception constituée par le séjour trop bref de M. Stasi rue Oudinot mise à part, il faut bien admettre que l'on ne nous répond que dans l'incompréhension, par des promesses, ou, pire encore, par des mises en garde, quand ce ne sont pas des menaces!

Parfois même, nous avons l'impression très nette que l'on se moque de nous.

Voici un exemple. Un haut fonctionnaire nous a déclaré en 1976: « Votre réseau routier est de type colonial. Il avait d'ailleurs raison, puisque nous en étions encore à « bitumer » les rues du chef-lieu — les rues, pas les routes qui, elles, ne sont encore pas faites!

Peu de temps après, en effet, le Gouvernement écrit au président du conseil général: « Vous deviendrez département et pour vous montrer que nous sommes bien disposés à votre égard, nous bitumerons tout avant 1980, nous construirons un aéroport, un quai en eau profonde, une école à Miquelon, une maison de retraite, un abattoir... » — j'en passe, et des meilleures!

Deux ans après, reprenons cette énumération, digne de Jacques Prévert, et tentons de dresser un bilan: rien! C'est le néant complet!

Nous avons continué à « bitumer » certes, mais sur nos fonds propres, en nous endettant toujours un peu plus, même en 1978.

Pendant ce temps, la direction départementale de l'équipement et son ministère de tutelle n'en finissaient pas de chercher un terrain d'entente sur la définition des réseaux routiers nationaux et départemental: tout ce fatras pour vingt-cinq kilomètres de routes! C'est Clochemerle dans le golfe du Saint-Laurent!

Tout cela n'est pas sérieux. Aussi, c'est un appel pressant et solennel que je vous adresserai pour conclure.

C'est avec la voix du cœur, celle de la sincérité que je vous parle, monsieur le secrétaire d'Etat.

Comprenez-nous. Comprenez notre impatience, notre lassitude, notre énervement et surtout notre désarroi.

Comprenez qu'avant vous, sous vos prédécesseurs, nous avons plaidé inlassablement la même cause, sans jamais être entendus. Comprenez notre déception en voyant que nos problèmes toujours évoqués ne sont jamais vraiment résolus.

Je vous le demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat: sortez-nous de l'impasse.

Arrêtez tout de suite une départementalisation — catastrophe qui nous conduit droit à la ruine.

Vous vous êtes montré très prudent, ce matin, quant à l'application éventuelle d'un statut départemental à Mayotte, notamment à cause de la spécificité et de l'exiguïté de cette île. Vous avez eu raison de préconiser la plus large concertation en la matière.

Alors, je vous demande instamment d'adopter une attitude identique en ce qui concerne l'abandon de la départementalisation pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

S'il est possible aux Maborais d'affirmer face au monde leur nationalité française sans pour autant être départementalisés, il peut en être de même pour nos compatriotes de Saint-Pierre et Miquelon!

La destinée de 5 800 Français expatriés aux confins de l'Atlantique nord est entre vos mains. Leur survie dépend de votre action et de votre détermination.

Montrez-vous digne, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'image que vous tenez à donner de vous depuis votre arrivée rue Oudinot: celle d'un véritable responsable.

M. le président. La parole est à M. Moustache.

M. José Moustache. Monsieur le secrétaire d'Etat, en dépit d'un échec insupportable et d'une balance commerciale déficitaire, les départements d'outre-mer ont manifesté leur confiance dans la départementalisation, convaincus qu'ils sont, compte tenu de leur histoire et de leur situation géopolitique, que leurs difficultés ne seront réglées que dans le cadre national.

C'est pourquoi nos populations ont eu peur d'être représentées par des élus qui ne respecteraient pas leurs engagements. Elles sont aussi bien conscientes du fait qu'elles ne peuvent pas décemment réclamer le bénéfice de certains droits sans en assumer les devoirs correspondants, y compris certains inconvénients qui en découlent.

C'est dans cet esprit d'unité et de solidarité nationale que j'interviens. Il faut que l'avenir de nos populations soit meilleur.

D'abord, qu'il me soit permis d'adresser mes félicitations aux rapporteurs pour la qualité de leur travail. Ils ont donné un reflet fidèle de la réalité.

Je remercie également certains de mes collègues de l'opposition dont les propos ont montré qu'ils avaient pris acte du fait que nos populations, en dépit des difficultés auxquelles elles se heurtent, veulent être défendues dans le cadre d'une véritable départementalisation.

J'en viens aux questions techniques. Je me bornerai, dans le temps qui m'est imparti, à insister sur les problèmes posés par l'hydraulique agricole, par la pêche et par la situation des petites et moyennes industries.

L'hydraulique agricole permettra de préserver le potentiel de production des principaux secteurs, la canne à sucre et la banane.

Elle favorisera la mise en valeur des terres insuffisamment exploitées ou non exploitées, par la diversification des cultures et l'élevage, ce qui améliorera les rendements et diminuera les prix de revient.

Notre produit intérieur brut sera augmenté, et la balance commerciale moins déséquilibrée grâce à la baisse de volume des importations de certaines productions susceptibles d'être réalisées sur place dans ces départements d'outre-mer qui, en plus, pourront exporter vers l'Europe ces mêmes produits, à contre saison.

C'est vous montrer l'importance de cette affaire pour les départements d'outre-mer.

Or le plan d'action prioritaire n° 7, consacré à l'irrigation, ne sera exécuté qu'à 58 p. 100 à la fin de 1979. Pour la réalisation complète, il faudra donc attendre 1983.

Ainsi, l'élément primordial du développement agricole promis par le Gouvernement ne sera opérationnel qu'à partir de 1983. Toute la politique mise sur pied pour la canne à sucre et la diversification des cultures et de l'élevage risque de ne pas aboutir.

C'est pourquoi nous affirmons que, dans ce domaine, l'effort, quoique déjà appréciable, doit être accru. Il faut qu'il nous permette d'utiliser rapidement toutes les possibilités des départements d'outre-mer en face des pays de l'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique sur qui ne pèsent pas les mêmes charges et qui bénéficient en outre de la fameuse clause de non-réciprocité qui pénalise nos producteurs.

La pêche est un autre secteur qui devra permettre de réduire le déséquilibre de la balance commerciale. En plein océan, les départements d'outre-mer importent du poisson et des langoustes, alors que des pêcheurs qui n'ont rien à voir avec nous mais qui sont fort bien outillés viennent de très loin exploiter les ressources de pêche qui s'offrent chez nous.

Si on les y aidait, s'il y avait une volonté politique, les départements d'outre-mer pourraient devenir des fournisseurs de poissons de qualité, de crevettes ou de langoustes non seulement pour le marché local, mais pour le marché extérieur. Evidemment, cela suppose l'encouragement de la recherche, une formation professionnelle adéquate, l'installation de viviers dans les endroits les plus appropriés, la création de structures de conservation et de commercialisation, et enfin la modulation du taux des cotisations des marins-pêcheurs en fonction de leurs revenus.

Nous savons à quelles limites se heurtent les possibilités de l'agriculture et de la pêche. Nous connaissons aussi les menaces qui pèsent sur nos productions agricoles en raison de la concurrence de pays où les travailleurs ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux que les populations des départements d'outre-mer.

C'est pourquoi nous pensons que l'avenir de notre industrie est l'un des éléments déterminants de la départementalisation économique souhaitée par le Président de la République au mois de décembre 1974.

L'industrie est l'un des secteurs de notre économie qui permettra, sans nul doute, de réduire le chômage.

Pour cela, il faudra : d'une part, accorder une assistance aux entreprises existantes; d'autre part, aider à l'implantation de nouvelles entreprises.

En ce qui concerne les entreprises existantes, pour éviter la disparition des plus petites et, par conséquent, la diminution corrélative du nombre des emplois, il faut alléger les charges sans diminuer le pouvoir d'achat des salariés. Dans ce dessein, il nous semble souhaitable de fiscaliser les charges sociales en les assimilant à la taxe sur la valeur ajoutée récupérable.

En matière de fret, les entreprises subissent des hausses de prix comme des *iktat*. Elles n'ont aucune prise sur ces augmentations qui constituent, en fait, autant de causes d'inflation, aussi bien pour l'exportation que pour l'importation. Ce phénomène a des répercussions fâcheuses sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Il conviendrait de conduire une politique de modulation du fret. Elle devrait passer par la normalisation du fonctionnement de la commission interdépartementale de concertation. Une véritable concertation s'imposerait.

S'agissant de l'installation des nouvelles entreprises, les mesures d'incitation en faveur de l'industrie ne sont malheureusement pas toujours opérantes en raison de la lenteur et de la lourdeur des procédures administratives. Il faut donc les simplifier et les alléger.

Par ailleurs, pour ce qui a trait à la prime d'équipement, il faut primer l'acquisition et étendre l'assiette de la prime à tous les équipements nécessaires à la bonne marche des entreprises.

Il convient d'étendre la prime d'emploi à tous les emplois créés par les entreprises, de la verser effectivement en fonction des emplois supplémentaires créés et de moduler les taux pour favoriser l'embauche au cours de la deuxième et de la troisième année.

De plus, il serait souhaitable d'étendre le droit d'apport aux sociétés de personnes, de supprimer le plafonnement par emploi créé, d'augmenter la compétence des services fiscaux, de relever le plafond de l'exonération de l'impôt sur le revenu en faveur des particuliers de façon à encourager l'épargne sociale...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Moustache.

M. José Moustache. Je vais conclure, monsieur le président.

Il serait également souhaitable d'étendre l'exonération aux cas où les bénéfices industriels et commerciaux métropolitains réinvestis dans les départements d'outre-mer sont associés à des capitaux locaux, d'abaisser le seuil d'emplois créés, d'exonérer systématiquement les entreprises de la TVA sur les matériaux de construction et les biens d'équipement industriels, de réduire le montant de l'investissement minimum, ce qui permettrait à nos petits artisans de bénéficier de ces différentes mesures.

En outre, l'Etat doit pouvoir jouer un rôle pilote dans les départements d'outre-mer par l'installation d'entreprises nationales susceptibles de favoriser la sous-traitance au profit des petites et moyennes industries locales dont on connaît le dynamisme.

Telles sont les remarques que je tenais à présenter au nom des parlementaires et des populations des départements d'outre-mer à l'occasion de ce débat budgétaire si important pour l'avenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'intervention que vous avez prononcée ce matin va dans le sens de certaines de nos propositions et des souhaits de nos populations. C'est pourquoi, malgré les faiblesses de ce projet de budget dans certains secteurs, nous vous soutiendrons dans votre démarche, mais sans démagogie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Rivièrez, dernier orateur inscrit.

M. Hector Rivièrez. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais d'abord vous transmettre, au nom du rassemblement pour la République, un message au sujet de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce groupe vous demande de tenir les promesses qui ont été faites pour permettre le désenclavement du département, et notamment la construction du quai, de la route bilunée et de la piste internationale d'atterrissage. Il m'a aussi chargé de vous rappeler que l'aide européenne devait se porter à Saint-Pierre-et-Miquelon dans le secteur où elle sera le plus utile, c'est-à-dire dans celui de la pêche.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez entendu de nombreux procureurs, et pourtant vous êtes, de par votre fonction, notre avocat.

M. Victor Sablé. Très bien !

M. Hector Rivièrez. Votre mission est de coordination, d'impulsion, d'animation, mais surtout de défense des départements d'outre-mer auprès des autres ministères qui détiennent la majeure partie des crédits qui sont attribués à ces départements. Votre budget n'existe pour ainsi dire pas, comparé à tous ceux des autres administrations qui interviennent dans nos départements pour un total de plus de huit milliards de francs.

Par conséquent, monsieur le secrétaire d'Etat, vous devez nous pardonner d'émettre quelquefois des critiques, vous qui êtes en quelque sorte notre porte-parole.

Quelles critiques pourrais-je présenter ? Je n'en vois pas si ce n'est celle touchant à la modestie de votre projet de budget, mais cela a déjà été dit.

Toutefois, pour atteindre l'objectif d'égalité dont chacun reconnaît la nécessité, des progrès restent à accomplir, ne serait-ce que pour l'aide publique aux travailleurs sans emploi ou pour les allocations familiales. Mais je sais que vous vous attachez à apporter une solution à ces problèmes brûlants.

Mais il existe d'autres domaines où le principe de l'égalité doit jouer. Le Président de la République a voulu que la départementalisation se réalise totalement et dans les meilleurs délais. Alors, pourquoi ne pas faire intervenir chez nous les services

de l'aménagement du territoire ? La DATAR doit avoir son mot à dire dans les départements d'outre-mer. Pourquoi les actions du FDES y sont-elles aussi discrètes ?

Ainsi nos artisans ne disposent pas des prêts bonifiés, qui sont accordés par le FDES sous certaines conditions, et nos commerçants ne bénéficient pas des prêts auxquels devrait leur donner droit l'application de la loi d'orientation. Ces différences ne se justifient plus : elles devraient donc disparaître.

Je retiens de votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, que tout ce qui se fait en métropole doit être transposé chez nous, le plus vite possible, sous réserve cependant de quelques adaptations.

J'en viens maintenant à cette grande affaire nationale : le plan Guyane. En dépit des critiques qui sont formulées ici ou là, il prend forme en matière agricole. J'ai retenu de vos propos que nous n'avions aucune crainte à avoir en ce qui concerne les crédits du ministère de l'Agriculture dans le cadre du PAP n° 7.

Je pense cependant que dans la mesure où l'évaluation a été faite en 1975, les prêts et les crédits devraient être revalorisés en francs courants.

Enfin, il n'est pas normal que le Crédit agricole ne soit pas encore installé en Guyane alors que rien ne s'oppose à son installation. J'en ai déjà parlé au ministre de l'Agriculture, et je lui ai même suggéré que, dans un premier temps, le conseil d'administration de la caisse départementale soit nommé par la caisse nationale.

De même, les banques populaires devraient pouvoir s'installer dans les départements d'outre-mer car c'est par leur canal que passent le plus souvent les prêts du FDES.

Il faudrait également reconsidérer le problème de l'aval que le FIDOM doit donner à la SATEC pour les prêts que cette société octroie avec les fonds du crédit national agricole. Pourquoi ne pas mettre au point un système de prêts bonifiés ?

Le plan agricole a suscité de véritables vocations d'agriculteur chez les jeunes Guyanais. Ils demandent donc des concessions. Dans la mesure où l'Etat est maître des terres, c'est lui qui devrait procéder au bornage et assumer les frais de plans. Or il n'en a pas les moyens. Je sais que le directeur départemental de l'Agriculture a demandé une aide à son ministre. Obtiendra-t-il satisfaction ?

En ce domaine aussi, nos jeunes agriculteurs devraient bénéficier des aides du BUMIDOM accordées à nos compatriotes réunionnais, qui ont d'ailleurs un excellent comportement en Guyane.

M. Jean Fontaine. Merci !

M. Hector Rivièrez. Il faudrait également réfléchir aux possibilités d'intervention du BUMIDOM en Guyane même, pour la bonne raison que le BUMIDOM n'intervient pas pour aider nos compatriotes de Guyane à venir en métropole.

De même que cet organisme aide nos amis réunionnais à avoir des fermes en Guyane — ce qui est normal — il devrait faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en Guyane, favorisant ainsi ce qu'on pourrait appeler des migrations internes.

Je vous rappelle également que vous nous avez promis, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous accorder, le moment venu, un contingent de 30 000 tonnes de sucre. Je souhaite que cette promesse soit tenue.

En ce qui concerne la forêt, je ne désespère pas que le Gouvernement se décide à rendre à la Guyane sa vocation d'industrie forestière, à laquelle est liée l'essor de l'industrie de la pâte à papier. Je sais que tout n'est pas possible maintenant, mais je retiens que cette industrie doit être mise en place en Guyane. J'aimerais à cet égard que vous nous donniez des précisions sur les projets de l'*International paper*.

Je ne parlerai pas de politique car nous en avons suffisamment parlé au mois de mars dernier. Et vous savez que nous avons gagné les élections dans les départements d'outre-mer.

On a évoqué tout à l'heure mes ancêtres esclaves. Cela m'a beaucoup touché. Je remercie M. Kalinsky de me l'avoir rappelé à cette tribune, comme si je ne le savais pas bien. Maintenant, je vais m'en souvenir mieux.

Je lui rappellerai, quant à moi, un propos de Félix Eboué, le deuxième résistant de France, aux côtés du général de Gaulle, ce Guyanais qui a été gouverneur général d'outre-mer : « Je suis reconnaissant à la France, a-t-il dit, de ce qu'elle a fait de moi. »

Nous sommes nombreux ici à dire la même chose. Vous autres, à l'extrême gauche, vous faites toujours état de nos différences tandis que nos amis font état de nos ressemblances. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Votre rappel historique aurait dû aller plus loin.

Peut-être ne savez-vous pas que quelques grands Français sont nés outre-mer. A la Réunion, l'amiral Lacaze, qui était un métis. En Guyane, le gouverneur général Félix Eboué, un beau Noir. A la Guadeloupe, le commandant Mortenole, qui a défendu

Paris contre les zeppelins pendant la guerre de 1914-1918, un beau Noir lui aussi. Tous ces gens avaient en commun d'être français, je vous le rappelle, comme nous. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Maxime Kalinsky. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Je ferai observer à M. Hiviérez que, dans mon intervention, j'ai rappelé également les liens qui ont uni le peuple français et les peuples des départements d'outre-mer à plusieurs reprises au cours de l'histoire, et en particulier en 1789, en 1848 et pendant la Résistance.

Nous voulons conserver ces liens : mon intervention a été particulièrement claire à ce sujet...

M. le président. Ne la recommencez pas !

M. Maxime Kalinsky. ...et je demande à M. Rivièrez de s'y référer complètement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Camille Petit. Raciste !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, il me faudrait plusieurs heures pour répondre de façon complète et approfondie aux nombreux orateurs qui se sont succédé à la tribune. Je vais essayer d'aller à l'essentiel, de répondre à chacun sur le point qui, selon moi ou de l'avis de l'orateur, est le plus important, me réservant de fournir de plus amples détails en d'autres circonstances.

M. Césaire a évoqué, ainsi que d'autres orateurs, les problèmes difficiles que posent l'intégration de l'outre-mer dans la communauté européenne. Il l'a fait avec pessimisme en donnant le sentiment que certains responsables de l'outre-mer voudraient nous voir entrer à reculons dans ce grand combat.

Pour ma part, je suis convaincu que quelles que soient les difficultés — et je ne les dissimule pas — quels que soient les risques — et ils existent — c'est une chance considérable pour l'outre-mer français que d'être maintenant associé sans réserve, et je dirai de droit, au développement de la Communauté économique européenne. D'autant plus que l'arrêt de la cour de justice rappelle que toutes les adaptations et toutes les dérogations sont possibles pour tenir compte de la spécificité des départements d'outre-mer.

Au Gouvernement donc, aidé en cela par les élus de ces départements et par l'ensemble du Parlement, de faire en sorte que l'intégration de l'outre-mer français dans l'Europe soit un succès.

J'ai tendance à penser qu'il s'agit d'un véritable défi que l'outre-mer français relèvera avec l'aide de la France et, dans quelques années, M. Césaire ne pourra pas parler d'un traité inégal ; il mesurera lui-même combien cette aventure s'est révélée positive.

M. Césaire a soutenu que les Antilles avaient connu autrefois des heures de prospérité. Je ne partage pas ce sentiment. Les Antilles ont certainement eu des époques prospères, mais tout est relatif. La prospérité des Antilles, comme celle de l'outre-mer, est plutôt devant que derrière nous. Ne regardons pas vers un passé dont nous savons ce qu'il fut et que certains ont rappelé. Regardons résolument devant nous, vers un avenir dont nous savons qu'il est difficile, qu'il faudra le bâtir avec patience et détermination. Ce sera la véritable réponse à ceux qui doutent de ce que la France est capable de faire dans ces départements.

On ne parlera évidemment pas de tous les problèmes des Antilles : à la conférence économique que nous tiendrons en décembre.

Il s'est dégagé de toutes les interventions de ce soir — et cela m'a frappé — une inamitié pour que peu à peu l'assistance de la France en matière sociale fasse résolument et rapidement place à des investissements productifs, créateurs d'emplois et que nos départements d'outre-mer accèdent à la majorité économique, c'est-à-dire à l'autosuffisance et à la compétition internationale dans certains secteurs, au dynamisme dans tous les domaines.

Le débat politique continue, a dit M. Césaire pour conclure, et il a rappelé, en des termes qu'aucun des élus d'outre-mer ne saurait contester, que l'outre-mer aspirait à la dignité.

Si le Gouvernement est d'accord avec lui sur les objectifs de dignité, de liberté, d'épanouissement, d'accès aux responsabilités qu'il a définis, il se sépare de lui quant aux moyens qu'il convient d'utiliser pour y parvenir.

Ce que nous avons donné de plus profond et de plus riche aux populations d'outre-mer, ce que nous pouvons leur offrir de plus prometteur pour l'avenir c'est la pleine dignité de citoyens français. Nous n'avons rien d'autre à leur laisser espérer que de se sentir chaque jour un peu plus citoyens français à part

entière ayant, comme l'a dit M. Debré, les mêmes droits et les mêmes devoirs. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Enfin, s'agissant du projet de société que la France souhaite voir se développer aux Antilles, je demande à M. Césaire de se reporter aux propos que j'ai déjà tenus à cet égard. Aussi longtemps que je resterai à la tête de ce département ministériel, je veux contribuer à bâtir outre-mer une société française, une société de liberté et de fraternité dont nous sommes légitimement fiers.

M. Debré rappelait que la France n'a pas à rougir de son œuvre. Que l'on regarde ce qui se passe à proximité de nos départements d'outre-mer, et l'on verra ce que d'autres régimes ont réalisé chez eux.

Je ne répondrai pas longuement à M. Lagourgue, qui a pourtant manifesté des sentiments chaleureux à mon égard en mettant en évidence la détermination avec laquelle j'assume les missions qui m'ont été confiées. Qu'il sache seulement que je comprends maintenant parfaitement l'inquiétude des Réunionnais qu'il évoque, comme MM. Debré et Fontaine.

Il est vrai — j'en donne acte à M. Fontaine — que lorsque je suis venu pour la première fois à la Réunion, je ne comprenais pas que l'on puisse douter de l'appartenance de ce département à la France. Mais, après deux séjours à la Réunion, j'ai compris que nos compatriotes de ce département ont constamment besoin d'être rassurés. Je puis donner l'assurance que, dans toutes les actions que nous mènerons là-bas, dans nos projets, dans nos combats, dans nos engagements nous ne perdrons jamais de vue qu'il s'agit d'un département français. Ce département, nous l'aimons, c'est un département comme les autres, et nous nous efforcerons de le consolider, de le conforter, de le rassurer et de l'engager dans la voie du progrès.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Il ne faut pas, monsieur Fontaine, être pessimiste. Certes, la Réunion se trouve dans une situation difficile, notamment en ce qui concerne la démographie. Nous devons respecter — j'y tiens personnellement beaucoup — la conscience de chacun, mais nous devons mener, certes avec une grande prudence, une politique démographique qui tienne compte de ce que nous ferons dans vingt ans de tous ces jeunes Réunionnais.

Mais, je le répète, si l'on peut être inquiet, on n'a pas le droit d'être pessimiste. Nous avons maintenant mis en place à la Réunion un dispositif sucrier important qui, je crois, a donné satisfaction, notamment aux planteurs de canne à sucre les plus modestes. Nous avons également engagé une relance de la construction des logements sociaux, répondant ainsi à l'attente des mal logés, mais aussi aux préoccupations de ceux qui pensent qu'il faut consolider ce secteur important de l'activité économique réunionnaise qu'est la construction.

L'aménagement des Hauts de la Réunion est en cours, et nous mènerons avec fermeté cette action jusqu'à son terme.

Dans quelques semaines, me sera remis le premier rapport du commissaire à la rénovation rurale qui a mené pour moi — car je suis personnellement ces questions — la première enquête. Un programme expérimental sera engagé en 1979, et nous préparerons un programme à long terme.

Par ailleurs, M. Joël Le Theule, ministre des transports, s'est rendu ici même ce soir — vous avez pu le constater — pour me confirmer son prochain départ pour la Réunion. Il y tiendra une importante table ronde sur les transports aériens dont, j'en suis persuadé, sortiront nombre d'éléments positifs et qui, en tout cas, permettra d'améliorer notre connaissance du problème des liaisons entre l'île et la métropole.

Je crois donc que nous avons progressé dans le règlement des problèmes propres à la Réunion.

Certes, la situation de l'emploi reste très préoccupante, ainsi que l'ont souligné MM. Lagourgue, Fontaine et Debré. Il s'agit là incontestablement du plus grave problème qui se pose aux départements d'outre-mer. Cependant, j'indique au docteur Lagourgue que le projet d'aménagement des Hauts de la Réunion devrait, à long terme, créer 7 000 emplois, ce qui me semble de nature à apaiser ses craintes.

En tout état de cause, j'aurai l'occasion de rencontrer à nouveau M. Lagourgue pour approfondir ces questions, puisqu'une collaboration très étroite et efficace s'est établie entre le département ministériel dont j'ai la charge et le département de la Réunion dont il préside le conseil général. Le problème n'est plus tant maintenant d'innover et d'imaginer que d'appliquer pendant des années, courageusement, les décisions qui ont été prises, et cela sans jamais relâcher notre effort. Je crois que c'est là ce que M. Lagourgue souhaitait entendre ce soir de la part du secrétaire d'Etat.

Les ministères techniques, contrairement aux craintes qu'il a exprimées, interviennent maintenant de manière importante à la Réunion. Le volume global de leurs interventions sera en

augmentation d'un peu plus de 6 p. 100 en 1979. Je précise qu'il ne faut pas faire de comparaisons d'une année à l'autre, car les crédits consacrés à un projet important une année faussent les comparaisons avec les années suivantes, ce qui pourrait laisser croire que le niveau d'intervention de certains ministères est en baisse. Les comparaisons doivent être établies sur plusieurs années.

Afin de répondre à l'attente de certains d'entre vous qui ont déposé un amendement en ce sens, je rechercherai, pour l'avenir, des formules de présentation des comptes pour l'outre-mer qui permettront de comparer l'effort de l'Etat, non d'une année à l'autre, mais par période de cinq ans, ce qui sera beaucoup plus significatif et donnera l'exacte mesure des efforts accomplis.

M. Kalinsky considère que le Gouvernement et les hommes politiques de la majorité portent actuellement aux départements d'outre-mer un intérêt exceptionnel.

Pour ma part, si les hommes politiques appartenant à la majorité manifestent en ce moment plus encore qu'avant leur intérêt pour les départements et territoires d'outre-mer, je ne puis que m'en réjouir. En revanche, je constate que ces départements et territoires ne manifestent guère d'intérêt pour le parti au nom duquel M. Kalinsky s'est exprimé tout à l'heure avec beaucoup d'agressivité à cette tribune. En effet, le parti communiste ne dispose d'aucun élu pour représenter ici la France d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Maxime Kalinsky. Il en aurait, s'il y avait moins de fraudes !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. M. Kalinsky, espérant sans doute gêner certains parlementaires représentants des Antilles et moi-même, a évoqué l'implantation de la Compagnie fruitière aux Antilles, et je tiens, sur ce point, à dissiper toute équivoque. Si M. Kalinsky était secrétaire d'Etat chargé des territoires d'outre-mer...

M. Guy Guermeur. Il serait ministre des affaires étrangères !

M. Philippe Séguin. Ce qu'à Dieu ne plaise !

M. Xavier Deniau. Nous ne sommes pas pressés !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. ... je voudrais savoir quelle attitude il adopterait face à un projet susceptible de permettre, outre un accroissement de la production bananière, la commercialisation de 60 000 tonnes d'ananas frais chaque année sur un marché que la Compagnie fruitière possède parfaitement. J'ajoute que 2 000 emplois nouveaux seront créés, que plusieurs centaines d'hectares seront distribués à de jeunes agriculteurs, et que l'emploi des dockers du port de Basse-Terre — que M. Kalinsky semble oublier facilement — sera ainsi assuré grâce au trafic bananier.

M. Maxime Kalinsky. Que deviendront les petits planteurs de bananes et qu'advient-il de la production de canne à sucre ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je reviendrai sur ces deux points en répondant à deux orateurs qui ont posé le problème en termes non démagogiques.

Monsieur Kalinsky, vous avez eu l'outrecuidance — je ne puis employer un autre mot — de citer Mgr Oualli, évêque de la Guadeloupe. Eh bien, j'ai rencontré depuis Mgr Oualli, je lui ai exposé la vérité, et je suis certain que, maintenant qu'il est pleinement informé, il ne refait pas aujourd'hui des déclarations que vous avez d'ailleurs dénaturées et déformées pour mieux les exploiter.

M. Maxime Kalinsky. Je n'ai fait que rapporter ses propos !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. De plus, il convient de replacer ces déclarations dans leur contexte, celui d'une émeute au cours de laquelle des agitateurs syndicaux ont mutilé, en lui arrachant un œil, un travailleur qui refusait à s'associer à une grève abusive accompagnée de violences. Tous les élus de la Guadeloupe, sans exception, ont fêtré cette grève et ces violences et ont approuvé l'action de la justice qui a conduit ces malfaiteurs là où ils devaient être conduits, c'est-à-dire en prison, avant d'être jugés le moment venu. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Les propositions du parti communiste que vous avez évoquées, nous savons bien quel en est l'objectif dernier : l'indépendance dans la misère et la régression, que vous dissimulez derrière une autonomie dont vous allez chercher les justifications chez nos voisins étrangers. Telle est la propagande peu glorieuse à laquelle vos camarades de la Réunion se livrent auprès de l'étranger, dénigrant systématiquement l'action de la France et salissant l'image de notre pays.

M. Claude Martin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Vous et vos amis, monsieur Kalinsky, avez sabordé l'union de la gauche, et ce n'est pas moi qui vais vous le reprocher. En fait, vous ne vouliez

pas assumer les responsabilités du pouvoir. Dans les départements d'outre-mer non plus vous n'entendez pas assumer ces responsabilités dans une période difficile, ce qui vous donne la liberté de laisser espérer n'importe quoi à des populations que vous abusez, il est vrai, de moins en moins. Celle n'est pas, monsieur Kalinsky, ma conception du progrès des masses populaires !

M. Michel Debré a évoqué l'émotion que ressent naturellement tout Français devant la fidélité des populations d'outre-mer à leur pays, émotion que j'ai ressentie moi-même. Lorsque j'ai pris en mains ce département ministériel avec bonne volonté et avec cœur, je savais que je trouverais en face de moi des Françaises et des Français attachés à leur pays. Je ne croyais cependant pas y découvrir cette passion de la France, ce désir exalté de rester français, cette volonté déterminée de s'appuyer sur la présence de la France, sur la liberté et la fraternité.

Je sais qu'il y a derrière tout cela une grande espérance que nous avons le devoir de ne pas décevoir. Lors de mon premier voyage à la Réunion — MM. Lagourgue, Fontaine et vous-même, monsieur le Premier ministre, le savez — mes premiers mots ont été pour affirmer que la Réunion était française autant qu'est français le département d'origine de ma famille, puisque la Réunion a en effet été française avant la Savoie. Appartenant moi-même à une famille de la frontière, j'ai ajouté que je savais ce qu'est la menace extérieure et le souci de la défense. J'ai souligné devant ses habitants que, pour moi, la Réunion était le sol sacré de la patrie et que nous la défendrons s'il le fallait.

Je parle là au nom du Gouvernement, sans proférer aucune menace, mais j'affirme clairement que nous n'autoriserons personne à nous menacer. Je ne fais d'ailleurs que confirmer les propos sans équivoque que M. le Premier ministre a tenus récemment.

Evoquant des problèmes que vous connaissez, monsieur le Premier ministre, mieux que personne, et sur lesquels je n'aurai ni l'outrecuidance ni la naïveté de vous répondre en détail, vous avez indiqué que l'unité politique des départements d'outre-mer devait être affirmée sans porter ombrage à leur désir de spécificité. Chaque population doit pouvoir être elle-même à l'intérieur de l'ensemble français et dans le cadre du statut départemental.

Pas d'uniformité ! Au contraire, appuyons-nous sur la Constitution et la loi pour donner à chacun la possibilité d'adapter les textes. C'est cette politique que je m'efforcerai de faire adapter de plus en plus par le Gouvernement.

Vous avez souligné la nécessité de parvenir à l'égalité économique et sociale, défini les priorités et rappelé qu'il était indispensable d'adapter les mesures sociales. Sur ce point, je partage votre sentiment, car tous les textes ne peuvent être étendus aux départements d'outre-mer sans adaptation. Vous avez également traité de l'habitat social et du problème social, humain et économique que posent les migrations.

Je ne reprendrai pas ces différents points, afin d'exposer un peu plus longuement la démarche du Gouvernement en ce qui concerne les négociations de Lomé.

L'actuelle convention de Lomé sert de point de départ aux négociations en cours entre la Communauté et les Etats ACP pour parvenir à ce qu'on appelle la convention de Lomé II. Les départements d'outre-mer sont plus spécialement concernés par le chapitre relatif aux échanges commerciaux et par les protocoles sur le sucre, la banane et le rhum qui sont annexés à l'actuelle convention.

En ce qui concerne le régime des échanges commerciaux, l'objectif du Gouvernement est de s'attacher, d'une part, à maintenir la portée et l'efficacité de la clause de sauvegarde qui tient très précisément compte des problèmes spécifiques des départements d'outre-mer, d'autre part, à préserver, sous une forme ou sous une autre, la préférence communautaire en faveur de produits tropicaux exportés par les départements d'outre-mer, et cela grâce à des contingents tarifaires, au calendrier d'importations, à une prime compensatoire et à tous les mécanismes qui pourront être imaginés.

Enfin, le Gouvernement est décidé à tenir le plus grand compte des intérêts spécifiques des départements d'outre-mer, de leur qualité de producteurs ou d'importateurs pour les produits qui relèvent de la politique agricole commune et pour lesquels la Communauté est prête à offrir aux Etats ACP un accès préférentiel sur le Marché commun : riz, maïs, viande bovine, tomates, fruits et légumes frais, fleurs. Une très grande vigilance s'impose à cet égard.

En ce qui concerne les protocoles annexés à la convention de Lomé, le Gouvernement demandera la reconduction pure et simple de celui qui concerne la banane.

Pour le sucre, les aménagements qui pourraient nous être imposés ne devront pas mettre en cause la préférence de prix qui a été reconnue par la Communauté pour le sucre de canne des départements d'outre-mer.

Enfin, pour ce qui est du rhum, le régime de contingent facilité qui assure la vente du rhum des départements d'outre-mer sur le marché de la Communauté devra être reconduit jusqu'à l'adoption d'une réglementation communautaire du marché de l'alcool et des eaux-de-vie.

Telle est notre approche générale en ce qui concerne cette négociation. Comme vous, monsieur le Premier ministre, elle me préoccupe, et vous pouvez être assuré que j'en suis avec beaucoup d'attention la préparation et le déroulement.

En matière d'irrigation, les interventions du ministère de l'Agriculture ont été relativement importantes puisque celui-ci a consacré, au titre du programme d'action prioritaire numéro 7, 160 millions de francs à l'hydraulique.

Le total des crédits consacrés par le ministère de l'Agriculture à l'exécution du programme d'action prioritaire agricole de la Guyane atteint 28,7 millions de francs. C'est une somme relativement importante. Nous devons veiller à bien l'utiliser. Nous devons, en outre, nous efforcer de prolonger l'action. J'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

M. Franceschi, suppléant M. Alain Vivien, que j'aurai l'occasion de rencontrer pour m'entretenir avec lui des conceptions du parti socialiste sur l'outre-mer, a évoqué les divisions de la majorité. Mon sentiment est exactement contraire. Les voyages que des dirigeants, parmi les plus importants, de la majorité qui soutient le Président de la République et le Gouvernement ont effectués outre-mer, ont témoigné d'une unité de vues sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir.

Vous avez tort, monsieur Franceschi, de voir des divisions dans les actions que la majorité conduit outre-mer. Bien au contraire, certains malentendus qui peuvent exister, certaines incertitudes que l'on peut voir se développer quelquefois en métropole n'atteignent pas l'outre-mer.

En général, et dans certains départements, le parti socialiste contribue à cette attitude, les hommes et les femmes d'outre-mer veulent rester attachés à la France. Ils s'écartent délibérément de ceux qui, à travers une autonomie fallacieuse, voudraient au contraire lancer les départements d'outre-mer dans l'aventure.

Vous avez porté un jugement sévère, monsieur Franceschi, sur le projet de budget que je soumetts à l'Assemblée. Mais, et je l'ai souligné moi-même après les rapporteurs et plusieurs intervenants, le budget du secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, n'a pas de signification propre. Il est à la fois un budget d'intervention et le recueil des divers moyens dont nous disposons pour conduire certaines actions de coordination, d'incitation et de relance. L'action du Gouvernement outre-mer, il faut — et il faudra de plus en plus — la rechercher dans les budgets des ministères techniques.

Vous avez évoqué — et sur ce point, je suis de votre avis — la mutation profonde et nécessaire de l'économie des départements d'outre-mer. Nous devons l'encourager.

Quant à l'affirmation des intérêts propres de l'outre-mer, la réponse que j'ai faite à M. Debré à propos des accords de Lomé devrait également répondre à votre préoccupation.

De la même façon, soyez sûr, en ce qui concerne notre action auprès de la Communauté pour défendre les positions propres de nos départements d'outre-mer, que le memorandum que le Gouvernement déposera d'ici à la fin de l'année sera très clair, très engagé et très ferme. Il affirmera notre ferme volonté que la place la plus large soit donnée aux départements d'outre-mer dans l'ensemble économique européen.

Permettez-moi enfin, monsieur Franceschi — et n'y voyez aucune facétie disgracieuse de ma part — de me réjouir de l'évolution profonde de l'attitude du parti socialiste sur l'outre-mer. Je suis heureux de vous avoir entendu évoquer à plusieurs reprises la départementalisation. D'ailleurs je me réjouis, lors de mes déplacements outre-mer, d'entendre de très nombreux socialistes — dont par ailleurs je ne partage pas les opinions — affirmer leur attachement à la départementalisation. C'est un point très important.

Qu'on se souvienne, en effet, que le programme commun, qui consacrait à l'outre-mer treize lignes et demie, situait cette partie de ses réflexions dans la quatrième partie du programme, consacrée aux relations internationales, entre le chapitre sur les conflits en cours et la reconnaissance des Etats et le chapitre sur la politique de coopération avec les Etats étrangers.

M. Joseph Franceschi. Monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je vous interrompre ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Franceschi, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Joseph Franceschi. La place que l'outre-mer occupe dans le programme commun résulte, vous le savez bien, d'une erreur de mise en pages. (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean Fontaine. C'est le cri du cœur, mais il eût mieux valu ne pas le pousser !

M. Joseph Franceschi. Utiliser ce genre d'arguments n'est pas convenable, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur Franceschi, j'ignorais qu'il s'agissait d'une erreur de mise en pages. Mais seul le résultat compte.

Alors que le parti communiste poursuit sa politique désastreuse et continue de prôner l'autonomie ou l'indépendance pour les départements d'outre-mer, je me rejouis de constater que le parti socialiste a enfin compris que la voie de la départementalisation était la meilleure.

M. Joseph Franceschi. Il n'a pas changé d'avis !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Vous avez, monsieur Sablé, posé un problème de fond sur lequel nous pourrions réfléchir très longuement tant sa difficulté est grande. Il s'agit de l'alternative entre l'accroissement de l'effort social et le développement économique.

Certes, il est facile de dire que les deux doivent aller de pair. Mais vous avez vous-même eu le courage de souligner qu'après avoir consenti beaucoup d'efforts en matière sociale, il convenait désormais de donner la priorité au développement des équipements productifs. Telle est également mon opinion.

Il s'agit d'un sujet difficile, mais nous devons maintenant donner — et je demande que l'on retienne bien ces termes — la priorité à un développement économique responsable et moderne. Un développement économique, parce qu'il est plus important de donner des emplois que d'assister : un développement responsable parce qu'il faut que ce développement ne vienne pas que de la métropole, mais qu'il s'appuie sur une volonté d'aller de l'avant des populations et des responsables de l'outre-mer ; un développement moderne, car il ne s'agit pas de bâtir une société à reculons, mais bien de faire des départements d'outre-mer des vitrines de la société française, auxquelles nous devons donner nos structures économiques compétitives, nos méthodes commerciales et nos moyens d'action.

C'est dire combien serait néfaste toute politique qui consisterait à vouloir diminuer ou stabiliser les charges sociales pour entrer dans une espèce de course à reculons avec nos concurrents voisins. Il est au contraire nécessaire d'ouvrir très largement les Antilles comme la Réunion à la compétition économique chaque fois que cela sera possible.

Tel sera l'objet du grand colloque que nous organisons au mois de décembre aux Antilles et auquel je vous ai demandé de bien vouloir participer. Nous pourrions y traiter de tous les problèmes, qu'il s'agisse de la diversification agricole ou des investissements productifs, que M. Debré évoquait tout à l'heure.

Nous parlerons de l'ouverture des Antilles sur la région centro-américaine, de leur engagement résolu dans la Communauté européenne et des batailles que nous devons encore mener, en particulier en ce qui concerne la banane, pour obtenir des avantages plus importants que ceux qui nous ont été concédés jusqu'à maintenant. Nous évoquerons aussi nos grands projets sucriers, le problème du rhum et toutes les grandes questions que vous connaissez bien.

Vous avez, bien sûr, comme plusieurs autres orateurs, évoqué les difficultés propres de la Martinique. Permettez-moi de ne pas vous répondre en détail sur ce sujet. Nous nous retrouverons dans quelques semaines, et je ne voudrais pas lasser la patience de l'Assemblée.

Vous avez aussi, monsieur Sablé, parlé de la pêche. C'est un secteur qui relie vivement mon attention. Des aides lui ont déjà été consenties en 1978 au titre du plan de relance : 330 000 francs au titre de la marine marchande, 1 500 000 francs du FIDOM, dont un million pour les ports de pêche, et 400 000 francs pour l'armement coopératif martiniquais. L'effort de l'Etat n'est donc pas dérisoire, d'autant qu'à ces crédits s'ajoutent des aides indirectes à la recherche, à la pêche expérimentale, aux coopératives, aux caisses de crédit maritime mutuel.

Pourtant, en dépit de ce qui a été fait, je pense, comme vous, que nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements et que les activités liées à la pêche doivent constituer, pour demain, une grande espérance des départements et territoires d'outre-mer. Soyez assuré que je m'y emploierai.

Vous avez, monsieur Fontaine, rappelé les paroles du Président de la République sur la départementalisation. La réponse que j'ai apportée à M. Debré et à M. Lagouge vous donne en partie satisfaction. Rappelez-vous les déclarations de M. le Premier ministre à la Réunion : « Il faut agir ; il faut donner la priorité à l'action, ne faire ni promesse ni démagogie, ne rien laisser espérer que l'on ne peut pas tenir. »

Gardez-vous du pessimisme, qui nous ferait courir un double risque.

Le premier serait de décourager ceux qui agissent. Comment, en effet, à force d'entendre que tout va mal, ceux qui agissent ne se laisseraient-ils pas gagner par le découragement ?

Le deuxième risque me paraît plus grave encore : c'est celui de voir, un jour, certains de ceux qui ont confiance dans la France finir par croire, à force d'entendre dire que tout est difficile, que rien ne va, que tout demeure incertain, aux illusions que certains orateurs faisaient miroiter tout à l'heure, et se persuader que des solutions miraculeuses pourraient se substituer à l'effort patient, exigeant, souvent décevant et souvent ingrat que conduit le Gouvernement de la France.

M. Jean Fontaine. Il faut dire la vérité !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Toute vérité est bonne à dire, certes, mais alors le pessimisme n'est pas de mise. La vérité doit toujours être constructive.

Vous avez aussi, monsieur Fontaine — et l'Assemblée me pardonnera cette allusion personnelle — évoqué les difficultés auxquelles peuvent se heurter ceux qui manient peu ou mal la « brosse à reluire ». Permettez-moi de vous rappeler que certains l'ont bien mal maniée à mon endroit lors de ma visite dans votre département ! Je ne leur en garde aucune rancune, et j'irai, bientôt, vous rendre une nouvelle visite à Saint-Paul. Nous pourrions parler plus sereinement des problèmes de votre circonscription.

Quoi qu'il en soit, la Réunion a quand même vu sa situation s'améliorer, et je terminerai à son sujet sur une note encourageante : son produit intérieur brut est passé, en francs courants, de 2 359 millions de francs en 1970 à 6 837 millions de francs en 1977 ; en francs constants, la progression est de l'ordre de 70 p. 100. C'est dire que, s'il reste encore beaucoup d'épreuves à surmonter, la Réunion, néanmoins, progresse sérieusement.

M. Guéna s'est exprimé au nom du RPR et de M. Chirac. Je ne lui répondrai pas longuement, car il a évoqué peu de problèmes concrets. Je lui dirai simplement que le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer de la France a été fortement impressionné par la hauteur des propos qui ont été tenus par le président du rassemblement pour la République à l'occasion de ses déplacements dans les départements et territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

C'est l'une des grandes chances de la majorité qui soutient le Gouvernement, et l'une des grandes chances du Gouvernement qui conduit une action difficile, que de savoir que, malgré ce qui quelquefois nous divise, tout nous rassemble sur l'essentiel. Ce que M. Chirac a dit de nos départements d'outre-mer, j'aurais, pour la plus grande part, pu le dire moi-même. Il convient toutefois de distinguer entre le souhaitable, qu'il appartient à tout responsable politique d'exprimer, et le possible, que le Gouvernement doit, année après année, essayer de réaliser.

Vous avez, monsieur Guéna, évoqué le problème difficile de l'emploi. Il est, pour le Gouvernement, une priorité que vous retrouvez à travers tous mes propos de ce soir. Je ne peux pas affirmer que nous réussirons à colmater les brèches que le chômage a créées peu à peu dans notre jeunesse d'outre-mer. C'est un problème douloureux que je ressens personnellement profondément. Il sera long et difficile à résoudre. Encore faut-il que nous nous y attaquions. Nous allons le faire.

Vous avez, monsieur Petit, évoqué largement tous les problèmes et toutes les difficultés de l'outre-mer en général et de la Martinique en particulier, avec l'expérience que chacun vous connaît. Je ne vous répondrai pas très longuement ce soir, puisque vous serez l'un des principaux animateurs du grand colloque économique qui se tiendra au mois de décembre aux Antilles et au cours duquel tous les problèmes qui vous préoccupent seront longuement évoqués. Par ailleurs, je répondrai, lors de mon passage à Fort-de-France, à l'invitation du conseil général de la Martinique. Nous pourrions donc avoir de très longs entretiens.

Soyez assuré que je connais bien vos préoccupations, que je les partage, et que je m'efforcerai, avec l'aide du Gouvernement tout entier, d'y répondre lors de nos réunions de travail du mois de décembre aux Antilles.

M. le député Bamana a tenu, sur Mayotte, les propos d'un homme de cœur. J'essaierai de lui répondre moi-même en homme de cœur. Il sait combien j'ai été impressionné par l'accueil que m'a réservé la population mahoraise et combien la chaleur et la confiance que les Mahorais m'ont témoignées me sont allées droit au cœur. J'y ai vu, bien sûr, un geste d'amitié à mon égard mais j'y ai vu surtout la marque indiscutable de l'attachement de Mayotte à la France.

Vous le savez, monsieur Bamana, je vous l'ai dit, je le répète devant cette Assemblée, que je vous défendrai, que je défendrai Mayotte ! (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

MM. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial, et Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. L'administration qui est sur place travaille à mettre en place, avec l'aide des élus mahorais, le plan de développement à long terme qui est, à mes yeux, la première manifestation de notre volonté d'assurer l'avenir de Mayotte.

Ce plan de développement doit être conçu pour la population elle-même, et non pour le prestige ou la satisfaction de quelques-uns.

Ce que j'ai vu à Mayotte, vous le savez, m'a impressionné. J'ai été inquiet devant la situation sanitaire de l'île, devant les retards dans l'éducation, devant l'état des villages, devant les problèmes de voirie, de communication. L'action que nous avons à conduire dans cette île sera difficile, longue et coûteuse. Elle devra s'échelonner dans le temps et mobiliser la population elle-même. Nous devons, en priorité, rechercher les moyens de donner à l'agriculture toutes ses chances.

J'ai déjà dit l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commission des lois de l'Assemblée aille étudier, sur place, quel serait le meilleur statut possible pour Mayotte. Pleinement informé, le Parlement pourrait, le moment venu, aider le Gouvernement de ses conseils.

M. Maximin, M. Guillod, M. Moustache m'ont entretenu très longuement des problèmes qui se posent à la Guadeloupe. Nous aurons l'occasion d'en débattre plus à fond lors de la grande réunion qui se tiendra dans ce département sur les problèmes économiques.

Nous pourrions, monsieur Maximin, monsieur Guillod, traiter notamment de la relance de l'activité scierie, dont on ne saurait dire que les résultats ont été désastreux. Certes, une baisse de la production a été constatée, mais elle a pour origine un cycle de sécheresse pluriannuel qui sévit dans les Caraïbes.

Le premier plan de modernisation a déjà permis d'obtenir des résultats. C'est ainsi qu'à été mise en œuvre la mécanisation d'opérations de coupe et de transport et que d'importantes superficies ont été remodelées pour en permettre une exploitation mécanisée. Un deuxième programme, qui porte sur le remodelage des petites exploitations, la création de pépinières, l'acquisition de matériels de mécano-culture est en cours de préparation.

Le programme d'irrigation de la Grande-Terre s'inscrit directement dans cette ligne, puisqu'il permettra une amélioration substantielle des rendements de la canne et des gains de productivité importants. C'est l'une des clés du maintien d'une activité liée à la canne à sucre à la Guadeloupe. Le projet de restructuration industrielle qui est en cours va, lui aussi, dans ce sens.

Vous avez aussi, monsieur Maximin, évoqué de nombreux problèmes sur lesquels je ne répondrai pas ce soir, notamment en matière de crédits d'équipement ou de personnels de l'éducation. Il conviendrait, sur ce dernier point, que vous vous adressiez directement à M. le ministre de l'éducation, ce que je ne manquerai pas de faire de mon côté. Je suis persuadé qu'il sera sensible à vos arguments.

J'aurai l'occasion d'aborder ultérieurement les problèmes plus ponctuels que vous avez évoqués.

M. Guillod a parlé de la banane, dont la culture ouvre de grandes espérances aux Antilles. Nous devons tout mettre en œuvre, non seulement pour que cette production soit, demain, source de progrès pour nos deux départements antillais, mais aussi pour qu'une surproduction éventuelle n'aboutisse pas au drame de la destruction et du découragement. Nous recherchons, sur ce point, des solutions qui, je l'espère, seront positives.

Nous devons également nous battre pour que la solidarité européenne joue davantage au profit de la banane antillaise. Nos partenaires européens, en effet, ne doivent pas, même à prix légèrement supérieur, s'approvisionner ailleurs, quitte s'il y a un certain écart de prix à faire nous-mêmes, dans ce cas, un effort pour compenser l'écart.

Je sais, monsieur Guillod, que vous êtes l'un des ardents défenseurs des petits producteurs de la banane de montagne de la zone de la Soufrière et des annexes. Il est difficile d'y maintenir une production de qualité en regard aux aléas climatiques et au manque de débouchés. Qu'adviendra-t-il de cette production quand la conteneurisation sera mise en place ? Mais l'implantation de la compagnie fruitière et son développement ont été subordonnés à son engagement d'écouler automatiquement la production de bananes de montagne.

M. Guillod a évoqué les problèmes du tourisme. Ils me paraissent importants et seront relancés et approfondis à l'occasion de notre prochain colloque. Quant aux cinquante pas géométriques, la rigueur actuelle de l'administration a simplement pour but de faire respecter la loi, car trop d'abus ont été commis. Cela étant, des assouplissements doivent être trouvés, mais à la condition expresse qu'il ne servent que l'intérêt général.

Enfin, monsieur Guillod, comme tous les élus des Antilles, vous avez évoqué le problème des liaisons aériennes. Le président de la compagnie Air France assistera au colloque du mois

de décembre ; vous aurez donc tout loisir de l'interroger et je suis persuadé qu'il ne manquera pas de vous apporter des réponses positives.

M. Moustache a consacré l'essentiel de son intervention aux implantations industrielles. Ce sujet sera également au centre des réflexions du colloque. Je ne le déflorerai pas ce soir car il est difficile et technique : allègement des procédures, révision du dispositif de primes. Mais il serait souhaitable que des mesures soient prises pour encourager l'industrialisation.

Telles sont les lignes d'action que nous allons nous donner pour nos réflexions.

M. Moustache a assuré le Gouvernement de sa confiance et de son soutien. Je l'en remercie. J'apprécie, d'ailleurs, l'aide que les trois députés de la Guadeloupe nous apportent et qu'ils m'apportent personnellement ; je puis les assurer de la mienne, très loyale et sans réserve.

M. Plantegenest a évoqué le difficile problème de Saint-Pierre-et-Miquelon. Je lui indique simplement que nous sommes prêts à faire beaucoup d'efforts, à aller très loin pour mettre au point un statut qui réponde aux besoins réels du département. Mais le Gouvernement peut-il demander au Parlement de se déjuger, alors qu'en votant la loi du 19 juillet 1976, il a décidé que Saint-Pierre-et-Miquelon serait un département ? La Constitution, comme la loi, nous permet de très nombreux assouplissements et adaptations. Nous allons les examiner et je me suis engagé sur ce point, je le répète, à aller aussi loin que possible.

Je suis fort déçu, monsieur Plantegenest, que vous ayez l'impression que la table ronde que nous avons tenue n'a rien apporté à cet égard. Pourtant, la couverture automatique des charges de la dette correspondant aux emprunts de l'ancien territoire a été accordée au moyen d'une subvention de l'Etat au département. L'Etat a également pris en charge, dès cette année, une partie du déficit de la caisse de prévoyance sociale, et nous ouvrons immédiatement les risques maladie des auxiliaires de la fonction publique. N'est-ce pas là quelques points positifs ?

Permettez-moi, monsieur Plantegenest, de vous rappeler qu'avant la départementalisation, l'Etat a dépensé, par exemple, en 1976, 34 730 000 francs, soit environ 6 100 francs par habitant. C'est appréciable. Mais, depuis 1977, première année de la départementalisation effective, l'Etat dépense par an 60 millions de francs pour Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est-à-dire environ 10 700 francs par habitant, soit une augmentation immédiate de 76 p. 100 de l'aide de l'Etat. Ce qui prouve que, sur ce plan, la départementalisation n'a pas été une opération négative, ainsi que vous voudriez nous le faire croire.

Toujours en ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, M. Rivièrez a rappelé, au nom du groupe RPR, que certaines promesses restent en suspens. Je ne mets pas sa bonne foi en cause. Mais je lui rappellerai les promesses qui ont été faites afin qu'il puisse se rendre compte, avec toute la franchise que je lui connais, du coût de ces réalisations.

Bien entendu, nous devons honorer nos promesses et celles du Gouvernement précédent. Mais nous sommes obligés, compte tenu de l'état des finances publiques, de le faire avec modération. Nous ne pouvons la même année réaliser une très grande piste d'atterrissage, un quai en eau profonde et toute une série d'infrastructures certes utiles, mais fort onéreuses alors même que le département ne compte que six mille habitants.

Ce n'est pas pour diminuer les mérites des Saint-Pierrais et des Miquelonnais, mais c'est simplement pour nous amener à une juste évaluation des choses.

La table ronde qui a tant déçu M. Plantegenest a décidé que les promesses écrites faites par M. Chirac lorsqu'il était Premier ministre — et par lesquelles il a, bien sûr, engagé la France — seront tenues pour une bonne part au cours de l'année 1980, notamment en ce qui concerne la piste d'atterrissage et le quai en eau profonde.

Restent les problèmes de la Guyane, évoqués par M. Rivièrez. Je n'y ai pas répondu pour la même raison que je n'ai pas répondu aux députés antillais.

Simplement, monsieur le député, en ce qui concerne le plan vert, une mission conduite par M. le directeur des départements d'outre-mer s'est rendue en Guyane : elle a fait le point de la réalisation de ce plan. Je n'ai pas encore son rapport — c'est une des raisons pour lesquelles je ne vous ai pas répondu — mais je vous en entretiendrai dans les semaines qui viennent. Ainsi que je m'y suis engagé, je serai en Guyane au début de l'année 1979. Je m'entretiendrai avec les conseillers généraux, les conseillers régionaux et tous les élus, pour faire le point sur cette affaire et pour préciser les décisions qui auront été prises par M. le Premier ministre en vue de la réalisation des infrastructures indispensables.

Je ne peux donc aujourd'hui entrer dans les problèmes spécifiques de la Guyane mais, je le répète, je vous en entretiendrai plus longuement très prochainement.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les réponses que je pouvais vous apporter ce soir, tout en ayant le sentiment d'avoir été à la fois long et nécessairement incomplet.

Je ferai en sorte que les objectifs que vous vous fixez les uns et les autres pour l'outre-mer français puissent être réalisés. C'est une tâche longue, difficile et quelquefois ingrate. Je continuerai à l'assumer de mon mieux. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. J'appelle donc maintenant les crédits inscrits à la ligne « Départements d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : — 97 812 417 francs ;
- « Titre IV : — 3 610 566 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services (mesures nouvelles).

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme, 264 851 000 francs ;
- « Crédits de paiement, 164 611 000 francs. »

Sur le titre III, je suis saisi de deux amendements identiques n^{os} 321 et 272.

L'amendement n^o 321 est présenté par M. Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois, et M. Fontaine ; l'amendement n^o 272 est présenté par M. Fontaine.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

- « Réduire les crédits de 57 727 976 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois, pour soutenir l'amendement n^o 321.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Dans le double souci d'être courtois et de permettre à l'Assemblée d'être pleinement éclairée, je me permets de suggérer que M. Fontaine, qui est aussi à l'origine de l'amendement de la commission des lois, défende lui-même ces deux amendements.

Néanmoins, avec votre permission, monsieur le président, j'indiquerai que lors de l'examen des crédits du ministère de l'intérieur, la disposition, objet des présents amendements, a déjà été votée. Il s'agit non de la réduction des crédits en cause, mais de leur transfert, à charge pour le Gouvernement de les rétablir là où il convient.

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, les amendements n^{os} 272 et 321 sont dictés par un souci d'orthodoxie budgétaire. Au moment de la discussion du budget du ministère de l'intérieur, j'ai fait part de mes préoccupations et j'ai précisé que l'ordonnance du 13 janvier 1959 nous fait obligation de voter par titre et par ministère. Il était absolument anormal de voter le budget du ministère de l'intérieur dès lors que le budget des départements d'outre-mer lui était désormais rattaché.

Je demande le rapatriement des crédits de l'administration préfectorale et des tribunaux administratifs en faisant mien l'argument avancé par M. le secrétaire d'Etat, lors de son intervention au Sénat — et qu'il a repris ce matin — à propos des polices. M. le secrétaire d'Etat m'a d'ailleurs assuré que peut-être, dès l'an prochain, des initiatives seront prises et que son objectif reste de faire en sorte que les départements d'outre-mer soient administrés de la même façon que les autres départements français.

Il y aura donc unification de la gestion du corps préfectoral. Les préfets ont, certes, un ministère de tutelle, mais ils représentent le Gouvernement dans les départements. Dès lors, pourquoi y aurait-il rattachement à tel ou tel secrétariat d'Etat ? C'est la raison pour laquelle je propose de retirer des chapitres du budget des départements d'outre-mer les crédits destinés à l'administration préfectorale, aux tribunaux administratifs et aux services des préfectures des départements d'outre-mer, pour qu'ils soient rattachés à la ligne budgétaire qui relève normalement du corps préfectoral.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances n'a pas examiné cet amendement de la commission des lois, dont je souligne au

passage l'implication budgétaire. Il répond, certes, à un souci permanent de la commission des finances, mais je n'ai pas d'avis à donner. Toutefois, j'émettrai une réserve.

Je m'interroge, en effet, sur les risques que cet amendement peut comporter pour les personnels de préfecture de recrutement local. Il est possible que leur situation soit affectée par ces dispositions nouvelles. En effet, une gestion commune entraînera la mobilité des personnels, ce qui peut avoir des conséquences fâcheuses sur l'emploi. La commission des finances ne peut émettre d'avis défavorable, certes, mais elle peut demander à ce que l'on s'entoure de précautions.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le Gouvernement est favorable à la thèse défendue par M. Fontaine. J'ai d'ailleurs pris l'initiative, il y a quelques mois, de demander aux services du ministère de l'intérieur d'étudier les conditions effectives de ce rattachement. La thèse de M. Fontaine va donc dans le bon sens.

Je suis persuadé que, dès l'année prochaine, cette opération sera réalisée. Mais il y a un problème de principe. Nous sommes sous la V^e République et l'organisation administrative n'est pas de la compétence du Parlement. Je vous demande, monsieur le député, de laisser au Gouvernement, ne serait-ce que par courtoisie à l'égard du ministère de l'intérieur, la possibilité de soumettre au Premier ministre cette question de fond qui est une affaire importante. Laissez-nous la possibilité d'en voir toutes les incidences. M. de Rocca Serra en a évoqué une. Sur le fond, je vous donne raison, mais je vous demande, monsieur Fontaine, de retirer votre amendement, en attendant que je puisse vous donner satisfaction.

M. le président. Acceptez-vous de retirer l'amendement n^o 272, monsieur Fontaine ?

M. Jean Fontaine. Je souhaitais simplement appeler l'attention du Gouvernement sur ce problème important. La réponse de M. le secrétaire d'Etat me satisfait pleinement, je retire donc mon amendement.

M. le président. L'amendement n^o 272 est retiré.

Monsieur le rapporteur pour avis, estimez-vous pouvoir retirer l'amendement que vous avez présenté au nom de la commission des lois ?

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Je n'en ai pas le pouvoir, monsieur le président. Je suis cependant certain que la commission aurait été sensible aux arguments développés par M. le secrétaire d'Etat et à la position adoptée par M. Fontaine.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 321. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

M. Joseph Franceschi. Le groupe socialiste vote contre.

M. Maxime Kalinsky. Le groupe communiste également ! (La réduction de crédits du titre III est adoptée.)

M. le président. A la demande de la commission des finances, le titre IV de l'état B est réservé jusqu'après l'examen des crédits inscrits au titre VI de l'état C.

Sur le titre VI, M. Séguin, rapporteur pour avis de la commission des lois, a présenté un amendement, n^o 322 rectifié, ainsi rédigé :

- « I. — Réduire les autorisations de programme de 39 576 000 francs ;
- « II. — Réduire les crédits de paiement de 39 millions de francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission des lois. Il tend, à l'article 37 du titre VI de l'état C, à réduire les autorisations de programme de 39 576 000 francs et les crédits de paiement de 39 millions de francs.

Bien que ces sommes soient destinées aux dépenses d'aide au sucre, le but de l'amendement n'est évidemment pas de mettre en cause l'opportunité de cette dépense ni, a fortiori, de les supprimer.

Nous connaissons le problème posé par le soutien des cours du sucre et l'importance économique de cette production pour plusieurs départements d'outre-mer. Nous savons, au surplus, que l'aide au sucre est destinée aux petits planteurs.

Notre collègue M. Michel Debré a opportunément rappelé cet après-midi que le problème du sucre se posait à l'échelle nationale.

La commission des lois a simplement souhaité le transfert des crédits en cause à un nouveau chapitre du titre IV qui serait consacré aux interventions économiques.

En raison de l'article 40 de la Constitution, nous avons été contraints de laisser au Gouvernement le soin de procéder lui-même au rétablissement des crédits correspondants.

Quels sont les motifs du transfert que nous souhaitons ?

Ils répondent à une préoccupation d'orthodoxie budgétaire et à la nécessité d'assurer un contrôle minimum sur les dépenses en cause.

L'inscription des dépenses d'aide au sucre au titre VI et plus précisément au chapitre du FIDOM, est à l'évidence erronée, de nombreux orateurs l'ont d'ailleurs rappelé cet après-midi, car il s'agit de dépenses ordinaires. J'ai parlé tout à l'heure à leur propos d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Cela suffirait à souligner le caractère aberrant d'un rattachement de dépenses de soutien d'un cours à un titre qui groupe les dépenses en capital.

Je suis confus d'avoir à rappeler à ce sujet...

M. le président. Je vous prie de le faire rapidement, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. J'essaierai d'être bref, mais l'affaire est d'importance, monsieur le président. Je rappelle donc que l'article 6 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, précise que les dépenses ordinaires sont groupées sous quatre titres et les dépenses en capital sous trois titres.

Le premier objectif de l'amendement est donc d'éviter à l'Assemblée d'enfreindre la loi organique.

Son deuxième objectif est d'assurer un contrôle réel du FIDOM.

J'ai tout à l'heure rappelé à la tribune les inconvénients du statut actuel de cet organisme et salué votre volonté, monsieur le secrétaire d'Etat, de le réformer profondément.

J'ai rappelé qu'un de ses principaux inconvénients était son affranchissement des règles traditionnelles de la comptabilité publique et à la faveur de l'existence notamment d'une loi bancaire, l'absence d'un véritable contrôle tant *a priori* qu'*a posteriori*. Certes, vous nous avez annoncé qu'un nouveau système serait en place d'ici un an ou deux. Mais puisque nous en avons d'ores et déjà la possibilité et que cela rejoint l'orthodoxie budgétaire, pourquoi — s'agissant des dépenses de soutien des cours du sucre — ne pas rétablir ce contrôle immédiatement grâce au transfert au titre IV des crédits en cause ?

J'ajoute que cela évitera au Gouvernement toute tentation de renouer — et vous n'êtes pas en cause monsieur le secrétaire d'Etat car je prêche pour votre paroisse — avec des errements passés.

On ne discerne pas à vrai dire les raisons qui pourraient faire objection à l'amendement. L'éventuel transfert ultérieur des crédits au titre IV du budget du ministère de l'agriculture se fera aussi facilement du titre IV du budget des départements d'outre-mer qu'il se serait fait du titre VI.

Quant aux éventuels problèmes administratifs que ce retour à une gestion orthodoxe des crédits pourraient causer, il ne faut pas en exagérer l'importance. En tout état de cause, un jour ou l'autre, ils se seraient posés.

Telles sont, mes chers collègues, les raisons qui ont conduit la commission des lois à vous présenter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Paul de Rocca-Serra, rapporteur spécial. Il s'agit là d'un amendement de technique budgétaire qui n'implique aucune diminution des crédits destinés à soutenir l'industrie sucrière et la production de canne.

Ces crédits d'intervention, déjà individualisés dans le FIDOM, auraient effectivement mieux leur place au titre IV.

La commission n'a pas eu à examiner cet amendement, mais comme celui-ci répond à un vœu que la commission a renouvelé cette année encore, je ne doute pas qu'elle lui aurait donné un avis favorable si elle en avait été saisie.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Sur ce sujet, ma réponse sera de même nature que celle que j'ai été conduit à faire à M. Fontaine.

Le secrétaire d'Etat est, bien entendu, désireux de voir le FIDOM redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire un fonds d'intervention pour le rattrapage économique des départements d'outre-mer.

Le Gouvernement, à cet égard, ne fait évidemment aucune réserve quant au point de vue exprimé par le rapporteur. Ce sont des difficultés conjoncturelles, de procédure et de disponibilités financières qui ont amené certaines erreurs que nous sommes en train de redresser.

Cette année, le redressement est déjà sensible puisque M. le Premier ministre a accepté que l'aide au sucre soit individualisée à l'intérieur du FIDOM. J'ai considéré, pour ma part, que l'effort était substantiel et même suffisant — ma parfaite loyauté envers le Gouvernement m'oblige à vous le dire.

Il me semble qu'il appartient au Gouvernement, là aussi, de choisir sur quelle ligne ce genre de dépense liée à l'action administrative de l'Etat doit être imputée.

C'est pourquoi, monsieur le rapporteur, je serais heureux que vous retiriez cet amendement qui, à mes yeux, anticipe sur des décisions qui seront prises l'année prochaine et qu'il n'était pas, à mon sens, nécessaire de prendre dès cette année.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à rendre hommage à votre sens de la solidarité ministérielle car vous avez prêché contre votre paroisse, je le répète, et vous y avez eu un certain mérite.

Je reconnais que l'affaire est effectivement complexe mais je dois dire que les arguments qui ont été avancés jusqu'à présent par le Gouvernement n'ont jamais été bien convaincants. Vous ne les avez pas repris, et je vous en félicite.

Mon collègue M. de Rocca Serra avait d'ailleurs relevé avec beaucoup d'humour la réponse que lui avait faite le Gouvernement à l'objection qu'il avait, le premier, formulée quant à l'imputation comptable erronée des dépenses en cause. Il s'était entendu répondre que « les aides accordées constituent des opérations indirectes d'investissement dans la mesure où elles permettent aux opérateurs — agriculteurs ou industriels — de conserver une marge d'autofinancement les mettant à même de réaliser les programmes d'amélioration des sols, donc, en fait, d'investir ».

Cet argument conduirait à imputer un jour les traitements des fonctionnaires au titre VI au motif qu'en faisant des économies sur leur traitement, ils peuvent investir dans la pierre !

Mais restons sérieux !

Imaginons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ayez besoin d'une rallonge pour les crédits annoncés pour cette année. Si ces crédits sont transférés, comme nous le souhaitons, au titre IV, vous vous rendez alors chez votre collègue M. le ministre du budget, qui ne vous fera pas, je suppose, un bon accueil, pour les abonder. Vous irez ensuite chez le Premier ministre qui arbitrera et qui trouvera, je n'en doute pas, les crédits supplémentaires, conscient qu'il est à présent, notamment après son voyage à la Réunion, des difficultés particulières de l'industrie sucrière.

Imaginons maintenant que ces crédits restent inscrits au titre VI. Je suis certain alors que vous n'irez pas voir le Premier ministre et qu'on vous dira — je suis toujours dans l'irréalité — qu'il suffit de prendre sur d'autres chapitres du FIDOM, comme cela s'est toujours fait, la rallonge dont vous avez besoin.

M. Jean Fontaine. Il y a deux ans, cela s'est passé comme cela !

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Mais cela se fera au détriment des crédits d'investissement.

En votant l'amendement de la commission des lois, mes chers collègues, non seulement vous reviendrez à l'orthodoxie budgétaire, mais vous démontrerez également que vous avez compris où se trouve l'intérêt véritable des départements d'outre-mer.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 322 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI, modifiées par l'amendement n° 322 rectifié.

(Les autorisations de programme du titre VI, ainsi modifiées, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 322 rectifié.

(Les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Nous en revenons à l'examen des crédits du titre IV de l'état B, précédemment réservé.

Le Gouvernement a présenté un amendement ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 39 millions de francs. »

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Cet amendement a pour objet de tenir compte de la décision, regrettable, que l'Assemblée vient de prendre. Il consiste à majorer de 39 millions le montant des mesures nouvelles et permettra de transférer, comme l'Assemblée nationale l'a souhaité, les crédits ouverts au titre de l'aide au sucre sur un chapitre 44-02, à créer au titre IV du budget des départements d'outre-mer.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Paul de Rocca-Serra, rapporteur spécial. La commission ne peut être que favorable à cette proposition.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement du Gouvernement.
(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le titre IV modifié par l'amendement du Gouvernement.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

Après l'article 76.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 323 rectifié de M. Séguin, rapporteur pour avis, et M. Krieg, tendant à insérer un article additionnel après l'article 76.

Cet amendement est ainsi rédigé :

- « Après l'article 76, insérer le nouvel article suivant :
- « L'article 85 de la loi de finances pour 1989 (n° 68-1172 du 27 décembre 1968) est complété par la phrase suivante :
- « Ces documents précisent la répartition des crédits respectivement par département et par territoire. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Philippe Séguin, rapporteur pour avis. En application de la loi de finances pour 1969, le Gouvernement présente chaque année, à l'appui des projets de budget, un état récapitulatif, en deux fascicules distincts, de l'ensemble de l'effort budgétaire et financier qui est consacré, d'une part, aux départements d'outre-mer et, d'autre part, aux territoires d'outre-mer.

Malheureusement, ces documents ne permettent pas d'évaluer avec précision le contenu des crédits que les différents ministères dégagent en faveur des DOM-TOM. Au surplus, ces documents ne contiennent aucune indication sur la répartition des dépenses par département et par territoire.

C'est afin de remédier à cette insuffisance que cet amendement n° 323 rectifié a été présenté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Paul de Rocca-Serra, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement, mais les dispositions qu'il propose vont dans le sens d'un vœu que ses membres ont exprimé à plusieurs reprises.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Cette affaire semble ne pas revêtir une grande importance, mais l'honnêteté m'oblige à préciser qu'il s'agit d'une opération qui n'est pas facile à réaliser.

La présentation synthétique des prévisions budgétaires est tout à fait conforme, pour l'ensemble des collectivités d'outre-mer, à celle qui est utilisée pour les projets d'intervention

publique en métropole. Aucun département métropolitain ne dispose d'une présentation spécifique des interventions de l'Etat en sa faveur, telle que M. Krieg nous le demande.

Une telle présentation conduirait à établir un document de quatre à cinq cents pages, au lieu des quatre-vingts du document actuel. Les autres collectivités de la communauté nationale seraient alors en droit de présenter des revendications semblables dont l'arbitrage serait très délicat.

Tout en comprenant les préoccupations de M. Krieg, auxquelles je m'efforcerais de répondre de manière plus satisfaisante à l'occasion du prochain budget, je vous demande instamment d'écarter cet amendement qui soulèverait des difficultés de procédure et constituerait un précédent très regrettable dans la présentation de notre budget.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 323 rectifié.
(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'Assemblée est consultée par assis et levé.)

M. le président. L'amendement est adopté.
Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Territoires d'outre-mer :

(Annexe n° 37. — M. Gaston Flosse, rapporteur spécial ; avis n° 574, tome V, de M. Jacques Piot, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 575, tome XVI, de M. Pierre Couderc, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Universités :

(Annexe n° 45. — M. Claude Coulais, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome XXII, de M. Louis Le Pensec, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.